

Grands ravages des feux de forêt

LES PARENTS LES PLUS FIERES AU CANADA



Récoltes en danger

Habitations menacées. —
Le prix du blé monte.
— Des réfugiés.

CHICAGO, 30. — La solennité du Memorial Day est assombrie aujourd'hui par la fumée des feux de forêt et la tragédie causée par la sécheresse qui brûle les récoltes sur pied.

Un incendie en forêt dévore plus de 10.000 acres de bois près de Saranac Lake, dans l'Etat de New-York. Les flammes s'avancent sur un front de dix milles et menacent deux villages. D'autres feux font rage dans le Minnesota et l'Idaho.

Vu l'état des récoltes, le blé a monté à un dollar le boisseau à Minneapolis, hier. C'est le plus haut prix qu'il ait coté depuis juillet dernier.

Halifax, 30. — Le feu menace de raser complètement la région boisée des deux provinces maritimes. Il avance rapidement à travers la forêt. Les ravages sont plus considérables près du village Oliver en Nouveau-Brunswick. Trois cents personnes n'ont plus de logis aujourd'hui. Trois maisons ont échappé aux flammes, dans le bourg.

QUEBEC, 30. — (C. P.) — La situation, selon M. Henri Kleffer, chef du service de la protection de la forêt, s'est améliorée considérablement dans l'ouest de la province, soit dans l'Abitibi et le Témiscamingue. Elle a empiré dans la Matapédia et Témiscouata. 2.500 hommes sont actuellement employés à la lutte contre les incendies en forêt.

La paroisse de Val-Alain, un centre de colonisation, qui a été le théâtre de conflagrations deux années consécutives, a eu un incendie de forêt de peu d'importance. Les garde-forestiers se sont vite rendus maîtres de la situation. Ils étaient préparés à la conséquence.

Dans les cantons Blencourt, Baudot et Robitaille, à l'est du lac Témiscouata, quelques camps de colons et une école ont été incendiés.

Mme Ovide Dionne de Callander, Ont., a donné naissance à cinq filles. Des félicitations sont parvenues de toutes les parties du pays. Mme Dionne est âgée de 24 ans et depuis son mariage en 1924, elle a eu six enfants. On voit (vig. 1) Mme Dionne avec ses cinq nouveau-nés. (Vig. 2), M. Dionne montre orgueilleusement les bébés. (3) M. Dionne avec cinq de ses enfants plus âgés: Pauline, 1 an; Daniel, 2 ans; Ernest, 7 ans; Thérèse, 5 ans et Rose, 6 ans.

Une protestation de M. T. Bouchard

BEAUFORT, 30 mai. (Spécial à la "Patrie.") — Dans un discours de près de deux heures prononcé hier soir à un déjeuner-causerie de la Chambre de Commerce locale, l'honorable M. T. D. Bouchard, président de l'Assemblée législative et maire de Saint-Hyacinthe, a tenu à protester contre certaines remarques attribuées à M. Adrien Beaudry, président de la Commission des Services Publics et prononcées la veille à Sainte-Angele. M. Beaudry aurait alors dit à des fermiers qu'ils ne devraient pas se laisser bernier par des gens qui ne connaissent rien sur la question de l'électricité.

M. Bouchard a déclaré que les remarques de M. Beaudry étaient plutôt osées et qu'il ne s'explique pas pourquoi M. Beaudry se serait porté à des attaques personnelles contre lui.

Il y a évidemment dans la province nombre de gens et non des moins avertis qui ne pensent pas comme M. Beaudry, dit-il. Je ne me suis jamais porté à des attaques contre lui et je ne peux com-

prendre la raison de sa sortie. Jusqu'ici, j'ai dit que la Commission des Services Publics, selon moi, ne possédait pas les pouvoirs nécessaires pour régler la question de l'électricité dans la province, tout au plus peut-elle trancher des questions de détail.

M. E. Théoret a vivement attaqué M. Beaudry à son tour et déclaré que les propos de M. Beaudry étaient dépiacés, surtout dans l'exercice de ses fonctions de juge au service de la province.

Maire suppléant

QUEBEC, 30. (Du corr. de la "Patrie"). — Le docteur P.-H. Bédard, leader du conseil de Québec, sera élu maire suppléant pour les prochains trois mois.

New-York. — New-York est une pauvre place pour les dragons. L'un des trois lézards géants qui arrivèrent ici après avoir traversé le Canada par voie ferrée, est mort dans sa cage, au Jardin Zoologique Bronx Park.

LES FUNERAILLES DE MGR MCNEILL

TORONTO, 3. — Les hauts dignitaires de l'Eglise catholique romaine du Canada et des Etats-Unis et des citoyens de Toronto ont assisté aujourd'hui aux funérailles de Monseigneur l'Archevêque Neil McNeill, décédé vendredi dernier à l'âge de 82 ans, après avoir occupé pendant 22 ans le siège archiepiscopal de Toronto.

Le service funèbre auquel assistaient 20 prélats, eut lieu à la cathédrale St-Michel et l'inhumation se fit au cimetière du séminaire St-Augustin.

La messe pontificale fut célébrée par Son Exc. Mgr André Casalo, délégué apostolique au Canada. Son Exc. Monseigneur Kidd, évêque de London prononça l'oraison funèbre à la place de Monseigneur M. J. O'Brien, malade à Ottawa.

Des représentants du gouvernement et de la ville assistèrent à la cérémonie. L'honorable George S. Henry, premier ministre de l'Ontario était présent ainsi que l'honorable Maurice Dupré, solliciteur général du Dominion.

Un Montréalais détenu pour un crime en Guyane

Le 7 novembre dernier, au milieu des sables arides du désert mexicain, à neuf milles de Van Horn, soit cent vingt-six milles à l'est de El Paso, Texas, le cadavre d'une veuve de Cleveland, Mme Irene Dobolt, fut trouvé, une grosse corde fortement liée à son cou. Son visage et sa tête avaient été violemment battus par un instrument contondant; on avait arraché les vêtements de son corps.

Après sept mois de recherches, un homme vient d'être arrêté pour ce meurtre et tout indique que cet homme est un Montréalais. En effet, une dépêche de Georgetown, Guyane anglaise, mandate que la police a arrêté aujourd'hui un nommé Robert Jones, steward à bord du "Lady Nelson" du Canadian National. La police prétend que Jones répond en tous points à la description de Arthur C. Wilson, de Cleveland, qui fut dans le temps recherché pour ce meurtre.

Lorsqu'il fut arrêté Jones a dit demeurer à Montréal, rue Dorchester.

ACCUSE DE MEURTRE

EL PASO, Tex., 30 (Presse associée). — Arthur C. Wilson, 23 ans, que l'on croit être l'homme détenu à Georgetown, Guyane anglaise, a été accusé aujourd'hui du meurtre brutal de Mme Irene Dobolt, 31 ans, jolie veuve de Cleveland, tuée en novembre dernier.

L'individu sera renvoyé à El Paso pour procès. Il a été appréhendé après six mois de recherches actives par Chris. P. Fox, shérif, et la police de plus de cent villes des Etats-Unis et du Canada, commencées lorsqu'on découvrit le cadavre nu de la victime dans le désert.

Le shérif Fox obtint l'informa-

(Suite à la page 3)

RÉPONSE À TOUT

Deux grands vices: l'ivrognerie et l'avarice, et qui détruisent les foyers.

Q.—Je suis mariée depuis six ans avec un homme qui gagne en moyenne cinquante dollars par semaine. Nous avons quatre enfants. Mon mari ne sort jamais. Il s'habille comme un mendiant, parce qu'il a un vice, c'est un avarice. Il s'apporte des galettes ou des sandwiches pour dîner au bureau, parce que, dit-il, cela coûte trop cher de manger au restaurant, à 25 sous le repas. Je dois lui rapiécer son linge, pièces sur pièces, et je m'épuise à reprendre ce qui est vraiment trop usé pour nos enfants. Moi-même, je ne fais pas de dépenses pour m'habiller, bien que j'aie du goût et paraîsse moins mal mise que lui. Nous habitons un quartier assez fashionable, et les enfants des voisins humilient les nôtres en les traitant de "guenilleux", parce qu'ils portent des habits trop usés. Mon mari ne veut même pas que j'invite personne de ma famille, parce que, dit-il, les repas coûtent cher. Il ne prit jamais de boisson mais il serait préférable qu'il en prit et fût moins pingre. Il m'oblige à ne donner à nos enfants que des beurres de mélasse diluée d'eau, entre les repas. Aussi nos enfants sont-ils presque tous rachitiques, et pâles. Je dois passer par ses ordres, car autrement il me ferait un mauvais parti. Je dois lui rendre compte même d'une épingle, et lorsque j'ai besoin de vingt-cinq sous, je dois le lui demander. Je ne dépense jamais plus de douze dollars, en moyenne, par semaine et il crie à tout le monde que je suis gaspilleuse. Mais ceux qui le connaissent savent bien à quoi s'en tenir. Veuillez m'encourager, car, si ce n'était de nos enfants, je quitterais cet arbitraire jaloux content qui maltraite nos enfants et qui boude pendant huit jours et plus lorsqu'il s'agit de leur acheter un vêtement. — LA FEMME D'UN AVARE.

R.—Ma pauvre amie, la femme d'un avarice, et les enfants d'un tel homme n'ont rien à attendre des douceurs que connaissent les femmes et les enfants de ceux qui n'ont pas le cœur desséché par un tel vice.

A tout prendre, l'ivrogne qui est parfois bien dégoûtant dans son vice, a du moins des moments où il est lui-même, et s'il a bonne nature, il est alors agréable de vivre à ses côtés. Ceci n'est pas pour encourager celle qui désirent épouser un garçon adonné à ce vice. Il s'agit simplement d'établir une différence, entre deux maux.

Tandis que l'avare n'a de tendresse que pour son argent. Il ne connaît vraiment de bonheur qu'à palper des billets de banque. Et plus il avance dans la vie, plus il s'endurcit. Il devient alors capable de pires monstruosité. Il a des hallucinations, et il s'en trouve qui perdent la raison à cause du veau d'or qu'ils adorent, lorsqu'ils éprouvent quelques pertes d'argent.

Il est des avarices qui n'hésitent pas de se rendre au crime. Dans tous les cas, les avarices sont durs pour leur famille, ils font souffrir d'une manière ou d'une autre femme et enfants.

Je vous plains. Mais tant que vous serez la maîtresse de votre intérieur, je vous conseille de demeurer auprès de vos enfants. Ce sont eux qui ont besoin de vos soins. Et efforcez-vous si la chose n'est pas impossible, de donner à vos petits au moins toute la nourriture que demande leur corps en pleine croissance.

Quant aux bouderies, elles sont la marque tangible d'un esprit affaibli par cette idée fixe de l'argent. Efforcez-vous de vous créer quelques relations qui vous visiteront parfois et qui vous empêcheront de trouver la vie trop monotone. Il est nécessaire de cultiver quelques relations sociales. Je comprends que votre mari s'y oppose. Les avarices sont tous les mêmes sur ce sujet. Mais il ne coûte rien d'avoir une ou deux amies qui vous apportent de temps en temps le réconfort d'une compréhension que vous n'avez pas autour de vous. LOUISE

Q.—J'étais fiancé avec une jeune fille appartenant à une famille excellente. Souvent j'avais reproché à ma fiancée sa froideur et son peu d'attention à me faire plaisir. Et voilà que j'apprends qu'elle reçoit un autre ami les soirs où, sur sa demande, je ne vais plus la voir. J'ai redemandé la bague de fiançailles que je lui avais offerte, ou plutôt qu'elle s'était choisie. Je m'aperçois qu'elle ne m'aimait pas, mais que de crainte de ne pas avoir celui qu'elle aimait, elle me recevait comme pis aller. Je regrette tous les cadeaux que je lui ai faits. Ne trouvez-vous pas que les femmes sont bien méchantes? — VIEUX DE LA VIEILLE.

R.—Les femmes qui n'aiment pas peuvent être aussi cruelles que les hommes qui n'aiment pas, lorsqu'elles n'ont pas de cœur, et par conséquent pas de pitié. Ne vous est-il jamais arrivé de mépriser un amour peut-être moins cosue, mais plus véritable, parce que vous cherchiez, vous aussi, ce qui vous échappe aujourd'hui, et ce qu'a trouvé votre ex-fiancée? Il ne sert à rien de s'agripper à un être qui ne vous aime pas. Mieux vaut laisser la liberté à chacun, et regarder autour de soi, à sa portée, où parfois un sentiment sincère et capable de donner le bonheur fleurit dans le silence. Je vous remercie pour les bonnes paroles et le petit calepin, et je vous souhaite d'être plus heureux et très bientôt.

Q.—Lorsque des jeunes gens en voiture passent devant ma porte et me saluent, dois-je leur répondre? Ce sont des garçons qui se promènent en camions? Je suis blonde mais mes cheveux ont bruni. Est-il bon pour le cuir chevelu de se laver la tête avec du soda à pâte ou du vinaigre? — J'AI LES CHEVEUX GRAS.

R.—Vous n'avez pas à saluer si vous ne les connaissez pas. 2. Le

bicarbonate de soude est trop fort pour le cuir chevelu. Si vous vous en servez, il ne faut en employer qu'une faible quantité, environ une cuillerée à thé pour une pinte d'eau, et très rarement. Rincer vos cheveux à l'eau vinaigrée est excellent contre les cheveux gras.

Q.—Je viens de perdre ma mère qui était la seule consolation de ma vie d'infirme. Cette infirmité qui date de mon enfance m'empêche de compter sur aucune amitié et m'enlève toute influence. Je suis bossue, et bien que cette difformité devrait m'attirer au moins la sympathie des miens auprès desquels je m'efforce d'être affable et bonne, je m'aperçois qu'il n'en est rien. La souffrance que j'ai toujours accompagnée m'a rendue très sensible et je suis deux fois malheureuse de me sentir si délaissée. Ne voudriez-vous pas me dire quelques mots de résignation et d'encouragement? — UNE QUI SOUFFRE.

R.—Lorsque l'infirmité ou la maladie accable une âme chrétienne, il ne se trouve vraiment de consolations que dans la foi, la prière, et la résignation, si auprès d'elle, les siens semblent avoir le cœur trop sec ou trop égoïste pour s'intéresser et s'ingénier à lui faire oublier un peu sa souffrance. Il ne s'agit sans doute pas pour vous de manque d'amitié ni de sympathie, mais d'un peu d'égoïsme qui empêche de s'apercevoir que vous êtes un peu trop délaissée. En acceptant avec amour l'épreuve, vous acquiescez de grands mérites pour l'au-delà. Cette pensée est celle qui doit le plus vous aider. Ceux qui auront été les plus humbles ici-bas, auront le plus d'éclat, là-haut. Bon courage.

Q.—Mon frère sera ordonné prêtre au mois de juin prochain; au banquet qui suivra la première messe, devra-t-il y avoir un prési-

dent d'honneur ou si c'est le nouvel ordonné qui présidera? — ANXIEUSE DE SAVOIR.

R.—Ordinairement, c'est le curé de la paroisse, ou l'un des prêtres invités, par ordre hiérarchique, qui préside ses banquets d'ordination. Le père, la mère, et les autres membres du clergé et les notables de la place que vous aurez invités. Oui, vous pouvez porter une coupe de santé.

Q.—Est-il vrai que l'on peut mourir d'amour? Nous avons une discussion sur ce sujet, mon ami et moi, je soutiens le contraire, mon ami dit que cela est déjà arrivé. JE VOUS REMERCIE.

R.—Si cela est déjà "arrivé" pourquoi cela ne se produirait-il pas encore? Oui, l'on peut mourir d'amour, à petit feu. Mais la chose ne se présente que rarement, et c'est tant mieux, n'est-ce pas? Il y a tant de raisons de vivre, et tant de moyens de se consoler d'un amour malheureux. A bien réfléchir, existe-t-il un être humain qui mérite qu'un autre être délaissé par lui ou elle, se laisse mourir de peine? De nos jours, où chacun est si occupé, ces cas sont l'exception. Il ne faut pas mourir d'amour, cela n'est plus porté.

Q.—Je suis petite pour mon âge, pensez-vous qu'en faisant des exercices de culture physique tous les matins, je pourrais grandir? SEIZE PRINTEMPS.

R.—Oui, sans doute. La pratique de certains sports vous aiderait aussi sans doute: le tennis, la marche, le jeu de balle, etc.

Q.—J'ai près de dix-neuf ans et je suis courtisée depuis huit mois par un jeune homme qui désire m'épouser. Il a beaucoup de qualités, mais je ne l'aimerais jamais assez pour devenir sa femme. J'ai l'intention d'entrer dans un hôpital et de devenir garde-malade. Dites-moi, Louise, faut-il épouser le premier venu qui nous demande notre main. ANNONCIÉE AUX YEUX BLEUS.

R.—Rien ne vous oblige à épouser le premier prétendant qui vous demande votre main, mais si vous voulez être loyale, il ne faut pas non plus lui faire perdre son temps, et le recevoir inutilement. Dites-lui franchement que vous n'avez pas l'intention de vous marier avant quelques années, et que vous ne vous sentez pas maintenant attirée vers la mariage. Il comprendra. Quant à votre détermination de devenir garde-malade, elle est certes louable. Vous pouvez, si votre mère vous le permet, et si vous en avez la santé, demander votre entrée dans l'un des hôpitaux que vous connaissez.

Q.—On me dit que "La Patrie" augmente sensiblement son tirage, et que les lecteurs qui se composent uniquement de l'élite sont de plus en plus nombreux parmi le peuple. A quel faut-il attribuer cela? Est-ce parce que le format est diminué ou parce que le journal devient plus à la portée de la masse? UN DE LA BAN-LIEUE.

R.—En effet, le tirage de "La Patrie" augmente de semaine en semaine. Mais il ne faut pas l'attribuer uniquement au fait que le journal comprend des rubriques nouvelles et intéressantes tout le monde, aussi bien la classe moyenne que l'élite. Il se produit actuellement dans le pays, un mouvement vers la culture de l'esprit qui n'échappe à personne, et le peuple suit ce mouvement d'une façon fort encourageante pour ceux qui regardent monter le niveau intellectuel des pays. C'est pourquoi un journal comme "La Patrie" qui s'est toujours efforcé de donner autant de bonne littérature que de nouvelles à ses abonnés, se voit de plus en plus recherché non seulement par une élite, mais par tous ceux qui s'intéressent au progrès économique et intellectuel sous quelque forme qu'il se présente.

Q.—C'est une petite femme de vingt-et-un ans qui vous écrit, pas pour vous dire un gros chagrin, mais pour vous prier de transmettre un message à ce M. Prosper qui vous a écrit dernièrement et qui est en train de se faire jouer par une exigeante qui veut une bague de fiançailles de \$200.00 dollars. On peut être heureux à moins de cela. Je n'ai été fiancée qu'avec une bague de vingt-cinq dollars. Mais j'aimais pour toute une fortune. Voilà trois ans que nous sommes mariés et trois ans que notre bonheur dure. Nous sommes plutôt pauvres. Mais nous sommes raisonnables et nous nous aimons. Voilà le secret. — OLIVIER, AMOUREUSE POUR LA VIE.

R.—Le message est fait. Mais

EN ROUTE POUR LES MISSIONS



En haut: Missionnaires Franciscains d'Espagne qui se sont embarqués ces jours derniers à Vancouver à bord du paquebot "Empress of Asia" du Pacifique Canadien, pour se rendre en Chine et au Japon. Le groupe comprend de gauche à droite, les Révérends Victorino Caballero, Gabriel Barrido, Jose Maria Sanchez, Jesus, Alejandro Carrascosa, Miguel Rodono, Candido Moreno, Mariano Montero, Beed, Jose M. Rodriguez et Santiago Sanchez. Au bas: Soeurs de l'Ordre du Précieux-Sang, à bord du paquebot "Empress of Asia" du Pacifique Canadien, en route pour l'Orient. Révérendes Soeurs Ste-Anne, St-Jean-de-Dieu, Michel, Marie-Patricia, Marie-Thérèse, Gertrude, Marie du Sacré-Coeur. — (Photo C.P.R.)

Je crois que la décision a été prise et que cet homme raisonnable ne s'est pas "fait jouer", comme vous dites et y est allé d'une bague selon ses ressources, ou qu'il a rompu, ce qui valait peut-être mieux.

Q.—Pourriez-vous me donner la recette du "porter"? — AMBONNEE DE LA PATRIE.

R.—Voici cette recette: Trois livres d'orge fortement grillée, 3 gallons d'eau. Faites bouillir pendant quatre heures; 3-4 d'heure avant de retirer du feu ajoutez 1-4 de livre de houblon (de préférence en feuilles). Faites fondre 3 livres de sucre dans un pot d'eau bouillante. Laissez refroidir. Faites dissoudre une once de levain (yeast).

Coulez l'orge et mêlez le tout. Mettez en baril en ajoutant de l'eau froide pour compléter 5 gallons. Bouchez légèrement. Laissez à la chaleur 60 heures et embouteillez.

Q.—Veuillez me dire comment nettoyer du bois de Colombie verni, sans lui ôter son lustre. 2. Est-ce que du rep de sole rouge conviendrait pour des fenêtres dans une pièce où le ton crème prédomine? — J'AI HATE DE FAIRE MON MENAGE.

R.—En vous servant d'un poli comme vous en trouvez dans les magasins de meubles ou à rayons. 2o. Je crois que cela serait très joli.

Q.—Vous m'obligeriez beaucoup en publiant de nouveau un moyen pratique de nettoyer une dentelle de fil brodé, fil et or. Je l'ai lu dans la "Patrie", au cours de l'hiver, mais l'ai perdue. — UNE QUI DESIRE SAVOIR.

R.—Je publierai cette recette que je n'ai plus, si on me l'envoie pour vous.

Q.—Comment pourrais-je faire allonger mes cils? 2. Quel est le poids normal d'une jeune fille de 15 ans mesurant 5 pieds 3 pouces? — MIMI PINSON.

R.—Une goutte d'huile de ricin que vous poserez le soir avec le petit doigt, lequel devra être très propre, sur le bord de vos paupières, contribuera à activer la croissance de vos cils. Mais il faudra continuer avec persévérance le traitement pendant plusieurs semaines. 2. Environ 105 livres.

Q.—Je demeure avec mes parents et j'ai l'intention d'entrer au couvent dans deux ans. Quelqu'un me conseille de sortir un peu auparavant avec d'autres jeunes filles afin de me distraire. Ayant fait mes études au pensionnat je me distingue un peu sans trop me faire valoir. La plupart des jeunes filles de mon village travaillent à l'usine; leur amusement est d'aller à la gare, de fréquenter les salles de jeux et les restaurants. Me faire amie avec elles je serais obligée de les suivre, et mes parents s'inquiéteraient de moi. Je ne m'ennuie pas chez moi. Je pratique le piano, je dessine, je lis, je m'applique à différents travaux. Que pensez-vous de mon opinion quand à mes amies? DEBUTANTE.

R.—Il doit se trouver dans tout votre village quelques jeunes filles qui peuvent trouver ailleurs des amusements qu'à aller à la gare à l'heure des trains et dans les maisons de jeux. Le fait d'entrer au restaurant afin d'y prendre une crème glacée par

exemple, n'a rien qui puisse inquiéter vos parents. Mais si vous ne pouvez être l'amie de toutes ces jeunes filles, il doit s'en trouver quelques-unes élevées à peu près comme vous, et qui, sans avoir été pensionnaires dans un couvent ont sans doute reçu une excellente éducation. Il ne faut pas vous habituer à être orgueilleuse, prétentieuse et dédaigneuse si vous désirez entrer au couvent, car c'est par l'humilité que vous vous préparerez le mieux à cet état.

J'AI A LIRE: — C'est en demandant à l'administration du journal, de vous faire parvenir le supplément dans lequel se trouvait la suite de cette histoire, si suite il y avait, et en joignant dix sous, car les anciens journaux se vendent dix sous, que vous aurez satisfaction.

Q.—J'ai une propriété dans le comté de Montmagny, et une autre dans le comté de l'Islet, advenant une élection provinciale, dans Québec, aurais-je le droit de voter dans ces deux comtés le même jour? CURIEUX DE SAVOIR.

R.—Vous n'auriez le droit de voter que dans un seul endroit à votre choix, où vous seriez enregistré.

Q.—Veuillez me dire comment utiliser les vieux bas de sole? LYS TRAVAILLANT.

R.—Il est différentes manières d'utiliser les vieux bas de sole. Il en est qui font, avec ceux de couleur, des abat-jours, d'autres qui cravatent des chapeaux, et d'autres qui les emploient comme linges doux dans le lavage des vitres et miroirs. C'est à vous d'user d'industrie et de votre esprit d'invention.

Un Montréalais détenu

(Suite de la 1ère page)

tion que Wilson se trouvait à bord du navire d'un ami de la famille de Mme Debolt. Le shérif rencontra cet homme à Chicago il y a trois semaines. Cet homme dit au shérif qu'il croyait que Wilson travaillait sous le nom de Robert Jones sur un navire de la Canadian National Steamship Company. Fox a déclaré qu'il avait appris que Wilson s'était enfui au Canada en décembre et avait obtenu une position comme steward à bord du "Lady Nelson". Il avait donc résidé à Montréal depuis.

Un homme de Fox fit un voyage avec Wilson jusqu'à Georgetown et constata que c'était bien là, dans la personne de Jones, l'homme qu'il recherchait.

Bons résultats

"J'ai obtenu de bons résultats du Novoro du Dr Pierre", écrit Mme Z. de Champlain, de Bay City, Mich., — "Mon estomac fonctionne beaucoup mieux, je puis manger tout ce que je désire sans ressentir de douleurs, et je dors beaucoup mieux. Je ne voudrais pas être sans Novoro dans la maison". — A cause de ses effets excellents sur les procédés de la digestion et de l'élimination cette médecine herbeuse recommandable est devenue le remède de famille le plus populaire. Si vous ne pouvez pas l'obtenir dans votre voisinage, écrivez au Dr. Peter Fahrney & Sons Co., 2501, Washington Blvd., Chicago, Ill.

Livré exempt de douane au Canada.

LE MAIRE C. HOUDE SUSPEND LE PROGRAMME D'ECONOMIE

La grève de la Lake St. John P.

DOLBEAU, 30. — Envoyé ici par le gouvernement provincial pour faire une enquête sur la grève des ouvriers de la Lake St. John Pulp and Paper Company, M. Maxime Morin va probablement agir comme médiateur entre les grévistes et la compagnie. L'on croit que la grève a été fomentée par les mêmes agitateurs qui incitent les ouvriers de la Price Brothers and Company à River Road à quitter leur travail. Mais en cette occasion ils furent promptement mis à la porte de l'usine par les ouvriers eux-mêmes.

ACCIDENT MORTEL PRES DE DANVILLE

DANVILLE, 31. — (Du correspondant de la "Patrie".) — Un terrible accident de la route s'est produit samedi soir sur la route de Danville, à Asbestos, lorsque la voiture conduite par M. Georges McKenzie, de Danville, a été heurtée par l'automobile de M. Gustave Bolduc, d'Asbestos.

M. McKenzie s'en allait en voiture en compagnie de Mlle Adèle Atkinson, quand l'accident se produisit. On conduisit M. McKenzie chez un cultivateur du voisinage, mais il expira quelques minutes plus tard. Quant à Mlle Atkinson, son état est très grave et on craint pour sa vie.

L'enquête du coroner, Georges Letendre a eu lieu hier. Le chauffeur de l'automobile, M. Gustave Bolduc, a été conduit à Sherbrooke, pour y attendre son enquête préliminaire.

La victime, M. McKenzie, n'avait pas de lumière sur son véhicule.

Les élections d'Etat des Chevaliers de Colomb

HULL, 31 (Presse canadienne). — Voici le résultat des élections pour le Conseil de Québec des Chevaliers de Colomb: Me Charles-Auguste Bertrand, c.r., député d'Etat; C. de L. Mignault, de Sherbrooke, procureur d'Etat; J.-Aimé Lussier, de Saint-Jean, secrétaire d'Etat; J.-E. Laverne, de Québec, trésorier d'Etat; M. A. Gardiner, de Montréal, préfet d'Etat.

Il prie le comité exécutif de laisser les "choses telles qu'elles sont".

Un groupe d'employés municipaux avaient reçu avis que le 15 juin prochain ils seraient mis à leur retraite ou auraient à prendre un congé indéfini sans salaire et le Comité exécutif avait avisé aux plans de réduire le déficit de \$6,731,291, lorsqu'on reçut l'ordre du maire de "laisser les choses telles qu'elles sont actuellement".

La réduction des dépenses "n'est pas terminée". Le Comité exécutif avait, dit-on, décidé de mettre à la retraite pratiquement tous les employés municipaux de plus de 35 ans de service, à accorder le congé indéfini plusieurs autres et à demander à tous les employés en général dans un mois ou deux, de contribuer un "mois de salaire" au Trésor municipal. Au département des travaux publics par moins de 54 ingénieurs, dessinateurs, etc., auraient dû prendre leur retraite.

On rattache la décision du maire Houde à une entrevue qu'il aurait eue récemment avec l'honorable M. Bennett. On sait que depuis des semaines, le maire compte sur des travaux de secours, quels qu'ils soient, pour soulager le chômage à Montréal. On prévoit un événement qui justifierait l'administration de garder son personnel.

Il sera candidat à la convention de Russell

OTTAWA, 31. — M. Rodolphe Beaudet, président de l'Union des Cultivateurs Franco-Ontariens, annonce officiellement qu'il sera candidat à la convention libérale du Comité de Russell qui aura lieu vendredi prochain, le 1er juin, à 2 heures de l'après-midi, à Eastview. "Les cultivateurs du comté de Russell insistent depuis longtemps, dit-il, pour avoir un des leurs pour les représenter à la législature provinciale. C'est la raison pour laquelle j'ai finalement accepté de laisser soumettre mon nom devant la convention libérale."

TOKIO, 31. — Une dépêche provenant de la capitale du Manchou Kuo annonce que 12 soldats japonais furent tués et 26 blessés dans une bataille engagée avec des troupes irrégulières chinoises.



FASCISTE FRANÇAIS. — Le colonel de la Rocque, président général de l'Association des Croix de Feu, de France, vient de déclarer que ses partisans se proposent de purger la France des Stavisky de tout acabit qui la discréditent à l'étranger.

JOURNALISTES, HOTES DES TROIS-RIVIERES

M. Léon Trépanier annonce une campagne de publicité pour les fêtes du tricentenaire.

TROIS-RIVIERES, 30. — Invités du comité des fêtes du tricentenaire de notre

ville, les représentants des principaux journaux de la province de Québec, de Toronto et de New-York ont passé la fin de semaine au lac Vassal, au camp de MM. Philippe Bigué et J.-M. Bureau.

A leur arrivée M. L. Trépanier aux Trois-Rivières, les journalistes ont été l'objet d'une réception au Château de Blois où M. L.-D. Durand, président du comité, leur souhaita la bienvenue.

L'échevin Léon Trépanier, de Montréal, gérant de l'organisation des fêtes et M. Emile Jean, président du comité de publicité, avaient organisé ce voyage et s'en rendirent très agréables à leurs hôtes leur séjour dans les Laurentides.

M. Trépanier a annoncé que sous peu le comité des fêtes commencera à publier des articles dans les principaux journaux du pays afin d'attirer l'attention des Canadiens sur les fêtes des Trois-Rivières. Ces fêtes auront lieu en juillet et en août et rien n'est épargné pour célébrer dignement l'anniversaire de la fondation des Trois-Rivières par Lavolette.

Le combustible pour nos écoles

La question du combustible a été longuement considérée hier après-midi à la réunion régulière de la Commission administrative des écoles catholiques de Montréal tenue sous la présidence de M. Victor Doré. Chaque année la Commission dépense environ \$220,000 pour le chauffage des écoles et vu que les prix de cette année sont légèrement supérieurs à ceux de l'an dernier les commissaires ont tenu à étudier de très près toutes les soumissions présentées. La question sera tout probablement réglée à la prochaine séance de la Commission.

Les plans de l'Ecole supérieure du nord, tels que préparés par l'architecte Irénée Vautrin ont été approuvés.

La Commission a ensuite voté des félicitations à l'adresse de M. l'abbé Rosaire Caron, ancien membre de la Commission, qui vient d'être nommé à la cure de la paroisse Sainte-Madeleine d'Ou-tremont.

Londres. — Quarante blancs et aborigènes ont péri en Australie occidentale, victimes d'une maladie mystérieuse, annonce le correspondant australien du Daily Herald. Des médecins y furent dépêchés en aéroplanes pour faire enquête.

TOUS LES ASSISTES DEVRONT DESORMAIS PRETER SERMENT

Avant de recevoir des secours de la Commission de Chômage. — Les célibataires.

A la suite de l'enquête instituée il y a déjà plusieurs semaines par la Commission de Chômage et dont la "Patrie" parlait exclusivement il y a quelques jours, la Commission vient de décider qu'à l'avenir toutes les personnes qui reçoivent des secours directs, célibataires ou mariés, devront, avant d'être assistés, jurer de la véracité des informations qu'ils fournissent à la Commission.

Toute personne qui aura tenté d'obtenir illégalement des secours sera traduite sans merci devant les tribunaux.

Prier avant tout pour les causes de Notre-Seigneur. C'est aux enfants de nos écoles et aux jeunes gens surtout que je veux m'unir dans une neuvaine au Sacré-Coeur que je ferai du 2 au 10 juin.

Messieurs les curés sont priés de recommander cette intention à leurs paroissiens.

Plusieurs nominations attendues de Québec

QUEBEC, 31. On prévoit que le premier ministre, M. Taschereau, annoncera des nominations importantes et que des questions d'un grand intérêt seront étudiées par le cabinet à la prochaine réunion.

On prévoit que d'ici là on aura reçu des nouvelles de Montréal, relativement à la session spéciale, qui sera convoquée pour s'occuper spécialement des besoins de la métropole.

On attend des nominations à la commission de l'industrie laitière que demandera l'honorable Adélard Godbout, ministre de l'agriculture. Il est important maintenant que la commission commence son travail. On semble certain que le président de cette commission sera M. H.-C. Bois, actuellement directeur de l'économie agricole, le secrétaire sera M. Marc Hudon. Il faudra aussi nommer deux commissaires, un de langue française et un autre de langue anglaise. Le commissaire français sera peut-être M. S. Desmarais, de la Coopérative Fédérée.

Puis il y a la démission de M. Oscar Morin, sous-ministre des municipalités, qui a laissé une vacance à la présidence de la Commission municipale.

Il ne reste plus qu'un mois pour terminer l'exercice financier courant, qui prend fin le 30 juin.

KINGSPORT, Tenn., 31. — Un avion et une automobile ont eu une collision, au Lovedale Field, mais ni le pilote ni le chauffeur n'ont été blessés.



DANS LA LUTTE. — L'une des questions importantes qui font le sujet d'un vif débat au sein du congrès du parti socialiste à Detroit, est cette lutte que fait Norman Thomas en vue d'obtenir le contrôle du comité exécutif et par à se maintenir à la tête du parti qui deux fois déjà le choisit candidat à la présidence.

De nouveaux règlements

QUEBEC, 31. Des règlements provinciaux vont à l'avenir régir les campements de touristes qui s'établissent continuellement le long des routes provinciales. Jusqu'ici, établissait des campements qui voulait.

A l'avenir, seuls les propriétaires d'établissements qui abritent des voyageurs auront le droit de construire des camps de touristes. Depuis plusieurs années la construction et l'usage de camps de touristes ont été l'objet de règlements sévères, mais on a constaté que l'hygiène et la morale n'étaient pas toujours respectées, faute de sanction officielle.

Les propriétaires d'hôtels ont souvent subi une concurrence déloyale de la part de ces campements établis au petit bonheur le long des routes. Les nouveaux règlements mettront ordre à tout cela.

UN RAT MUSQUE EST TUE EN PLEINE RUE

Le délirium tremens a des effets fantaisistes sur les alcooliques. Mais quand un paisible citoyen s'en retourne chez lui et en pleine rue se fait attaquer par un rat musqué il y a lieu d'être stupéfié. C'est l'aventure qui est arrivée lundi, à M. Albert Robillard, de la rue Lausanne, à Montréal-Nord.

A peine, M. Robillard avait-il quitté le magasin de James Last, 10725, boulevard Parc George, qu'un animal sauta à la manche de son habit. Ayant les deux mains dans ses poches, le citoyen fut forcé de le dégager. Il lança fortement la bête sur le trottoir et mit le pied dessus. Quelle ne fut pas sa stupeur en constatant qu'il avait été en présence d'un oudatra.

Mise sous séquestre

QUEBEC, 30. — L'honorable J.-N. Francoeur, en sa qualité de ministre des Travaux Publics, présentera une requête pour faire mettre sous séquestre les biens meubles et immeubles de "The Quebec Saguenay & Chibougamau Railway Company", le 2 juin prochain, à 10 heures de l'avant-midi, devant la Cour Supérieure de Québec.

La requête porte les noms de l'honorable J.-N. Francoeur, es-qualité, comme requérant; du "Quebec Saguenay & Chibougamau Railway", comme intimé, et du "Sun Trust Limited", comme mis en cause.

Visite canonique

TROIS-RIVIERES, 31. Les révérends Frères de l'Instruction Chrétienne qui dirigent notre Académie Commerciale ont présenté la visite du Frère Louis-Arsène, assistant du Supérieur Général, résident à l'île Jersey, en Angleterre, accompagné du Frère Hipparque, visiteur provincial du District de Québec.

M. le curé est fêté

HEBERTVILLE, 31. (Du correspondant de la "Patrie".) — Les élèves du couvent présentèrent, ces jours derniers, une jolie séance à l'occasion de la fête de M. le curé de la paroisse. Les pièces furent fort bien rendues, ainsi que le chant et la musique. Les parents des élèves assistaient en grand nombre, à la cérémonie.

Un moratoire de six mois

BERLIN, 30. (P.A.) — Les négociations entre les créanciers étrangers et la Reichsbank allemande ont abouti aujourd'hui à la déclaration virtuelle d'un moratoire de six mois pour toutes les dettes étrangères de l'Allemagne excepté celles qui furent contractées en vertu de l'emprunt "Dawes" et de l'emprunt Young.



EST-CE LA FIN DE LA LUTTE? — On voit sur la carte le territoire de Gran Chaco, dont la Bolivie et le Paraguay se disputent la possession depuis plusieurs mois. Il se peut que cette lutte entre les deux pays se termine pas l'abstention des Etats-Unis de leur fournir des armes. On voit aussi quelques scènes prises au cours des activités.

La Patrie

Incident protocolaire

Un incident inusité qui s'est produit jeudi dernier, Jour de Victoria, a actuellement un grand retentissement à Toronto et à Ottawa. Toronto, pour les fêtes de son centenaire, avait l'honneur de recevoir Son Excellence Lord Bessborough. Le cortège du gouverneur général devait tout d'abord passer à l'hôtel de ville, où maires et conseillers municipaux l'attendaient. Puis Son Excellence devait aller prendre place sur une estrade d'honneur et assister à quelque solennelle parade. Le gouverneur fut amené en grande pompe à la porte principale de l'hôtel de ville où personne ne se présenta pour le recevoir. Après plusieurs minutes d'attente, le cortège se remit en marche et le gouverneur fut conduit à la grande estrade. Et les événements qui suivirent firent comprendre que dès ce moment le gouverneur était fort vexé.

Le maire Stewart prétend avoir bien pris ses dispositions. Il avait été arrêté que le gouverneur serait amené non pas à la porte principale, mais à la porte de la rue James, d'où de hauts fonctionnaires devaient le conduire au bureau du maire, où ce dernier attendait entouré des échevins. Certains ont affirmé depuis que cela n'était pas suivant le protocole, lequel exigeait que le maire fût en personne à la porte de l'hôtel de ville pour accueillir le représentant du souverain. Il y aura donc là un aspect de l'incident à examiner.

En tout cas, lorsque le maire se rendit compte que le gouverneur avait dû attendre et qu'il avait finalement passé outre, il se rendit en toute diligence auprès du gouverneur pour lui faire des excuses. Le gouverneur n'était toutefois pas disposé à l'écouter avec patience. Le représentant du roi, d'après ce que rapportent les journaux de Toronto, était encore dans une grande colère. "Allez — dit-il au maire — allez continuer votre manifestation à Mary Pickford". C'était une allusion à la réception officielle que Toronto venait de faire à l'étoile de cinéma, en visite dans sa ville natale. "Dépêchez-vous avec cette parade — aurait encore dit le gouverneur — afin que nous partions d'ici".

Beaucoup de personnes affirment avoir entendu les paroles dures à l'adresse du maire. Que va-t-il résulter d'un si grave incident ?

Le maire a communiqué une explication aux journaux, dans laquelle il ne s'excuse pas plus qu'il ne doit. De Rideau Hall, il n'est jusqu'ici venu d'autre écho. Officiellement, Ottawa déclare ne rien connaître de l'incident.

Mais le "Toronto Star" publie des commentaires de plusieurs citoyens de la Ville-Reine, dont le plus raide est celui de M. Luke Teskey, candidat écossais dans South York, qui opine que, si le gouverneur a parlé sur ce ton au maire Stewart, le gouvernement fédéral devrait sans délai demander son rappel.

Des opinions publiées par le "Star", la plus sage nous paraît celle du Révérend Ernest Thomas, de l'Eglise Unie, qui dit: "C'est une bonne plaisanterie. J'aurais pu moi-même exprimer mon sentiment dans les mêmes termes que le gouverneur". D'où on pourrait inférer que la réception faite à Mary Pickford a pu revêtir un éclat exagéré, aux yeux des gens d'Eglise.

En finale

Le drame du désarmement, qui se joue depuis deux ans et demi à Genève, semble décidément tirer à sa fin. Alors que de nouveau se réunit aujourd'hui la commission générale de la Conférence, on a l'impression bien nette qu'à moins de circonstances imprévues, le bureau se verra dans l'obligation de constater l'impasse. Malgré ce qu'on a appelé la "mission de la onzième heure" de M. Henderson, il semble, en effet, qu'aucun accord de principe n'a été réalisé au cours des récentes négociations diplomatiques. D'où l'inutilité de poursuivre plus longtemps les pourparlers.

La situation est d'autant plus désespérée que l'attitude des deux pays les plus directement en cause, l'Allemagne et la France, apparaît aussi irréductible que contraire. Le Reich, d'une part, est en pleine voie de réarmement, nonobstant les dispositions les plus formelles des traités de paix. Le gouvernement français, d'autre part, a dénoncé ouvertement ce réarmement, ajoutant qu'il modifierait radicalement les bases des travaux de la conférence. La

France, comme l'indiquait sa note du 17 avril, ne ferme pas sa porte aux discussions. Mais il est certains points sur lesquels elle ne saurait transiger. A moins que l'Angleterre n'accepte enfin de la garantir, elle ne saurait consentir, par exemple, à réduire ses propres forces tout en autorisant un renforcement légal des forces allemandes.

Or, lisons-nous dans un récent numéro du "Temps" de Paris, "il ne semble pas que, malgré les nombreuses réunions du comité ministériel et du cabinet britannique siégeant en conseil, des progrès aient été accomplis à Londres, où l'on est toujours aux prises avec les mêmes difficultés, où aucune des tendances qui s'affrontent au sein du gouvernement ne l'a emporté jusqu'ici sur les autres. La doctrine de l'isolement, avec la nécessité pour l'Angleterre de pourvoir à sa propre sécurité en renforçant ses armements, la thèse des partisans d'une entente ferme avec la France pour garantir la sécurité de l'Occident, dont dépend la sécurité britannique, enfin la politique des garanties générales qui rendrait possible la conclusion d'une convention, celle-ci doit-elle être des plus limitées, ce sont les trois thèses des polémiques les plus vives de l'autre côté de la Manche. A la Chambre des lords, un ancien sous-secrétaire d'Etat au Foreign Office, lord Ponsonby, n'a pas hésité à dire que les perspectives d'un accord sur le désarmement ne seront jamais favorables aussi longtemps que le cabinet actuel restera au pouvoir. Il n'est malheureusement que trop certain que l'indécision où l'on voit le cabinet britannique contribue singulièrement à aggraver le malaise qui pèse sur la situation internationale".

Si bonnes qu'aient été les intentions du gouvernement de Londres, il faut bien constater, en effet, que les flottements de la politique extérieure anglaise auront été une des principales causes d'échec de cette lamentable conférence. Ce grand pays, écrit le même rédacteur du "Temps", fait à son tour l'expérience de cette vérité bien établie que la pire des politiques aux heures de crise est de n'en pas avoir.

Crevettes du Québec

D'où viennent les crevettes qui font leur apparition sur les tables canadiennes? Celles en conserves nous viennent presque toutes des Etats-Unis. Celles au naturel viennent du littoral canadien du Pacifique.

Mais dans le dernier numéro du "Naturaliste Canadien", M. Paul-Emile Fiset relève, pour y opposer une contradiction péremptoire, ce passage d'un article récent du "Bulletin des renseignements sur les Pêcheries": "Jusqu'ici les crevettes pêchées dans les eaux de la Colombie-Britannique, les seules qui soient habitées par ces crustacés au Canada, étaient toutes vendues à l'état frais".

Nous ne sommes pas étonné — écrit M. Fiset — du fait que l'on ignore l'existence de crevettes dans le fleuve Saint-Laurent, car nous savons qu'avant la fondation de la Station biologique de Trois-Pistoles le fleuve n'avait jamais été exploré à ce point de vue océanographique.

Quoique la présence des crevettes eût été constatée antérieurement par divers explorateurs, ce sont les travaux exécutés par le personnel de la Station de Trois-Pistoles qui ont fait sur ce sujet une lumière relativement complète. Les travaux de la Station n'avaient pas pour but l'étude des crevettes, mais spécialement un inventaire faunique de la zone avoisinante du fleuve. Par suite, dans l'exploration du fond, les dragages ont été effectués avec des instruments qui n'étaient pas spécialement appropriés à la pêche aux crevettes. Pourtant, sur soixante dragages exécutés durant les étés de 1932 et 1933, quarante-deux ont rapporté une certaine quantité de crevettes, plus ou moins abondantes suivant les milieux. M. Fiset donne une énumération des espèces qui ont été relevées. La région explorée s'étendait sur toute la largeur du fleuve depuis l'île Verte jusqu'à Rimouski. On a constaté que les crevettes avaient une tendance à se localiser plutôt près de la rive sud. "Par un lancer de chalut — écrit M. Fiset — nous en soulevâmes jusqu'à trois seaux. Un facteur important dont il faut tenir compte ici, c'est que la drague et le chalut n'ayant respectivement que deux pieds et demi par un, et six pieds par deux et demi d'ouverture, n'ont jamais traîné plus de dix minutes. A remarquer aussi que la pêche aux crevettes se pratique d'ordinaire avec un chalut spécial de vingt pieds d'ouverture traîné pendant près d'une heure."

Par l'examen scientifique et par la dégustation, le personnel de la Station de

Trois-Pistoles a pu se convaincre de la valeur alimentaire et de la saveur délicate des crevettes du Saint-Laurent.

Tous ces renseignements font entrevoir la possibilité d'une importante industrie à fonder et à développer dans cette région du bas Saint-Laurent. De sorte que M. Fiset tire de son intéressante étude les conclusions suivantes :

Ces résultats ne peuvent certainement pas être un jeu de hasard; ils sont sûrement d'un bon augure. Toutefois, si l'on ne peut conclure immédiatement et avec certitude qu'il y a possibilité d'une exploitation économique de ces crevettes, les faits préchent fortement en faveur de recherches spéciales qui seront, espérons-le, couronnées d'un franc succès.

Il faudrait entreprendre un travail systématique, se munir des instruments propres à la pêche de ces crustacés, noter l'endroit et le nombre des crevettes prises, déterminer leur dimension et leur sexe, étudier leur mode de reproduction et de développement, examiner le contenu de l'estomac d'un certain nombre, s'assurer si elles sont stationnaires ou émigrantes, étudier les conditions physiques et chimiques de leur milieu, trouver leurs relations possibles avec la morue ou les autres poissons; il est reconnu cependant que la morue ne se nourrit pas exclusivement de crevettes comme on le croyait. Si on constate enfin qu'il y a intérêt à les exploiter, il faudra déterminer leur valeur alimentaire, étudier les moyens de conservation qu'on emploie aujourd'hui, puis finalement enseigner les méthodes de cette pêche qui est très rémunératrice; car en plus des crevettes, il y a toujours des produits secondaires, on pêche, avec les filets et les chaluts, quantité de poissons de fond, tels que la raie, le flétan, la plie, et d'autres qui ont leur utilité.

La Station biologique de Trois-Pistoles aura par là introduit sur les marchés de nos contrées, un nouveau produit délicieux, un des plus savoureux que la mer nous fournit gratuitement.

Mgr McNeil

Son Excellence Monseigneur Neil McNeil, qui vient de mourir à l'âge de 82 ans à l'hôpital St. Michaels de Toronto, était une grande figure de l'Eglise canadienne, dans le sens littéral de l'expression, puisque ses travaux se sont étendus de l'un à l'autre littoral du Canada. Il a en effet exercé tout d'abord le ministère sacerdotal dans sa province natale, la Nouvelle-Ecosse; comme évêque, il a été chargé en premier lieu du vicariat apostolique de Terre-Neuve, puis fut nommé en 1910 archevêque de Vancouver, et depuis 1912, il était à la tête du diocèse de Toronto. Cinquante-cinq ans de prêtrise, dont trente-huit ans d'épiscopat! On rappelle que, dans le diocèse de Toronto, il a édifié plus de trente églises et fondé de magnifiques écoles, ainsi que de nombreuses institutions éducatives et charitables, et un séminaire, qui a grandi sous sa direction immédiate et qui est aujourd'hui en haut renom dans toute l'Amérique du Nord.

L'œuvre la plus laborieuse de son épiscopat et celle à laquelle il s'est dévoué avec un inlassable dévouement est celle des écoles catholiques d'Ontario, dont il n'a cessé de soutenir et d'inspirer les justes revendications. Les catholiques d'Ontario, ceux de langue française en particulier, lui sont dans une large mesure redevables de ce qu'ils ont obtenu jusqu'ici de redressement à leurs griefs. Il reste encore à obtenir du gouvernement de la province une dernière importante mesure de justice, relativement à la répartition du produit des taxes scolaires, et jusqu'aux derniers jours de sa vie il a appuyé à cet égard par ses exhortations, par ses conseils et par de nombreuses démarches les revendications de la minorité catholique. Ce n'est pas un secret qu'il avait espéré obtenir sur ce point entière satisfaction du gouvernement Henry avant la dissolution de la législature, de sorte que, s'il a entrevu le succès prochain, ce dut lui être un cruel sacrifice de mourir sans avoir vu le complet triomphe de la cause.

Le nouveau facteur russe

Précisant sa politique étrangère devant le comité central exécutif de l'U.R.S.S., M. Litvinov, à la fin de décembre dernier, signalait spécialement "l'amélioration sensible des relations avec la France" par suite de "l'absence de tout antagonisme politique ou gouvernemental". Puis, faisant allusion aux voyages de deux hommes politiques français, il ajoutait dans le même discours: "Je veux croire que ce sont là seulement des étapes intermédiaires vers un développement ultérieur des relations; je suis convaincu que ce mouvement s'accélérera d'autant plus vite que se condenseront les nuages menaçant la paix". Ces paroles, on le voit aujourd'hui,

étaient pleines de sens. La menace japonaise en Extrême-Orient et la menace allemande en Europe ont donné aux relations franco-russes un caractère qui, effectivement, dépasse tout ce qu'on attendait. Il n'est pas exagéré de dire que la situation politique générale s'en trouve considérablement modifiée. Nous spécifierons que la position de la France dans la Société des nations en sera singulièrement changée.

Chacun sait, en effet, que, pilotée par la France, la Russie soviétique demandera bientôt son admission dans la Société. Et, soit dit en passant, le gouvernement de Moscou serait si anxieux de l'obtenir qu'il renoncerait aux conditions dont il faisait dépendre jusqu'ici son adhésion. La collaboration prochaine de l'U.R.S.S. avec l'institution de Genève se trouverait donc pratiquement assurée.

Mais il y a plus. L'U.R.S.S. aurait conclu ou serait sur le point de conclure avec la France un traité d'assistance mutuelle, c'est-à-dire une alliance défensive. Et, une fois la Russie soviétique admise à Genève, cette alliance pourrait jouer sous le couvert de l'article 10 du pacte. Advenant un agression contre l'une des deux parties contractantes, l'autre aurait toute liberté pour lui prêter immédiatement son aide. Etant donné le degré de puissance militaire des deux pays, ce traité d'assistance mutuelle constituerait un nouveau et puissant facteur pour le maintien de l'ordre existant.

Par voie d'accords particuliers avec la Pologne, avec la Petite-Entente et avec la Russie soviétique, la France serait donc parvenue à boucher, de façon convenable, la fameuse fissure affectée par les non moins fameux amendements de 1932. L'Allemagne, en ce qui concerne l'Europe, serait soigneusement entourée de pays puissamment opposés aux aventures. Il en résulterait un sentiment de sécurité qui, dans l'état actuel des choses, serait certainement favorable à une plus heureuse évolution de la politique de paix.

"Gaspé depuis Cartier"

Intéressante contribution aux fêtes de Cartier que cette histoire de Gaspé que nous présentent M. l'abbé C.-E. Roy, curé d'office de cette paroisse, et M. Lucien Brault, des Archives fédérales. "Gaspé depuis Cartier", c'est, à vrai dire, plus que de l'histoire, puisqu'on y trouve, outre les poésies patriotiques, plusieurs cartes géographiques, des reproductions paléographiques, des photographies multiples, voire même de la réclame. C'est bien plutôt un livre-souvenir; et, à ce titre, il vaudra d'être lu, non seulement par les nôtres, mais par tous les Français qui, au cours de l'été qui s'approche, viendront se joindre à nous pour célébrer le quatrième centenaire de l'arrivée au Canada du grand Malouin.

Dans la préface qu'il consacre à cet ouvrage, l'honorable Thomas Chapais en apprécie hautement les trois parties. A propos de la première, "Gaspé sous la croix de Cartier", M. Chapais se plaît à indiquer que, pour Cartier, l'érection de croix à Gaspé, à Stadacona et à Hochelaga n'était pas un geste banal, une manière quelconque d'affirmer l'emprise de la France sur ces terres nouvelles. C'était, dit-il, un symbole et une affirmation: le symbole de l'Evangile apporté à ces peuples barbares, l'affirmation du désir de conquérir à la religion du Christ ces âmes perdues dans les ténèbres du paganisme. La noble figure de Cartier, ne craint-il pas d'affirmer, reçoit de ces pages un accroissement d'honneur.

Brefs Commentaires

Les cinq jumelles nées lundi à Corbeil, Ontario, font l'émerveillement du pays tout entier. Que sera-ce lorsqu'elles auront dix-huit ans ?

Soupçonnant qu'il est mort, les policiers américains vont chercher la tombe de Dillinger. Ce sera en tout cas moins périlleux que de pourchasser le bandit vivant.

Certains de nos parlementaires, qui prévoient que les actions de la Banque du Canada se négocieront éventuellement à forte prime, semblent bien connaître la nature humaine.

La Russie, qui visait à ruiner les producteurs des pays capitalistes en vendant ses blés à vil prix, n'en possède pas pour sa propre subsistance et est réduite à importer le froment de l'Australie et de l'Argentine. Nous devrions maintenant rougir d'avoir eu peur.

M. CORTLAND STARNES MEURT A ST-HILAIRE

Il fut commissaire en chef de la gendarmerie royale du Canada.

SAINT-HILAIRE, 31. — L'ancien commissaire en chef de la gendarmerie royale du Canada, M. Cortland Starnes, est décédé ici, lundi, à l'âge de 70 ans.

Le commissaire Starnes naquit à Montréal le 31 janvier 1864, et était le fils de M. George-E. Starnes et de Malvina Beaudry, fille de l'honorable M. J.-L. Beaudry. Il était connu par tout le Dominion et jouissait d'une réputation des plus enviées.

Le défunt fit ses études à l'école commerciale de Montréal et suivit ensuite le cours d'infanterie à l'école militaire de Saint-Jean. Il prit part à la rébellion de Riel, en 1885, avec le 65ème régiment de Montréal. Il agissait alors comme adjudant. Il fut nommé inspecteur de la police fédérale en 1886, surintendant en 1909, assistant commissaire en 1919 et devint commissaire en 1922.

Le 10 février 1891 il épousait Mlle Mina Sicotte, (décédée), fille de l'honorable juge L.-W. Sicotte.

Il faisait partie du club Rideau, du Country Club et du Royal Ottawa Golf Club. Le défunt était catholique romain.

Il avait fait ses études à l'académie commerciale du Plateau et avait suivi un cours d'instruction militaire à l'école d'infanterie de Saint-Jean, P.Q. Il participa comme lieutenant dans le 65ème à la campagne du Nord-Ouest. III



M. CORTLAND STARNES

Fut plus tard adjudant du même régiment.

Le major-général Starnes s'engagea en 1886 dans la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest en qualité d'inspecteur. Il fut promu surintendant en 1909, puis assistant commissaire en 1919. Il agit comme commissaire en 1922 et prit le commandement de ce corps en 1923. Il occupa ce poste jusqu'en 1931, alors qu'il fut mis à la retraite après 45 ans de service avec le rang de major-général.

Il laisse pour pleurer sa perte: sa veuve, née Mina Sicotte, fille de feu le juge L.-W. Sicotte, de la Cour des Sessions de la Paix; deux soeurs, Mmes Armand Larocque (Eugénie Starnes) de Beaugé (France) et Mlle Elvin Starnes, de Montréal et plusieurs neveux et nièces: Mmes Stanislas d'Halewin, Basil Hingston, Henri Beaudry et Andrew McLean, Mlles Berthe, Louise, Lucille et Gabrielle Labelle, MM. Alfred Labelle, avocat, Henri Labelle, architecte, Paul, René et Jean Labelle, et M. Edgar Armstrong.

MELBOURNE, Australie, 28. — Le gouvernement australien prendra les mesures nécessaires afin de prévenir une sécession du Commonwealth de l'Australie.

Mgr Martin Lajeunesse bénit la basilique de Ste-Anne de Beaugé

QUEBEC, 31. (P.C.) — Au début de 3.000 personnes ont assisté 27 aux grandes cérémonies qui ont marqué la bénédiction de la nouvelle basilique par Monseigneur Martin Lajeunesse, vicaire apostolique du Keewatin, lequel a aussi prononcé le sermon de circonstance, rappelant aux pèlerins que le nouveau temple dédié à sainte-Anne était prêt à les recevoir.

Monseigneur Lajeunesse officia aussi à la messe pontificale, durant laquelle le sermon fut prononcé par le R. P. L.-P. Léves-

que, rédemptoriste. Dans l'après-midi il y eut procession, puis concert sacré.

Il faudra encore plusieurs années avant d'avoir terminé la construction de la nouvelle basilique. Mais dès maintenant on peut avoir une idée de l'aspect qu'aura l'imposante structure quand les travaux seront complétés. La nef est maintenant libre des échafaudages et on a installé des bancs, ainsi qu'un orgue temporaire. La nouvelle basilique compte un maître-autel et 80 autels latéraux.

UN CRIME HORRIBLE CHEZ LES INDIENS

MERRITT, (C. A.) — 31. — Maintenant que le corps de Frank Gisborne, constable du Département Indien, a été découvert, les agents de police de la Colombie Anglaise ont fait un pas de plus dans la capture d'un meurtrier qui a perpétré l'un des crimes les plus insensés "jamais commis dans cette province."

Le corps de la victime fut trouvé horriblement mutilé dans les remous de la Rivière Nicola, à quelque cinq milles d'ici.

Gisborne était parti mercredi dernier, accompagné du gendarme Percy Carr, vers la Réserve Indienne Canford, afin d'enquêter sur une plainte de voies de fait sur une femme indienne, portée par cette dernière. Les deux gendarmes étaient disparus depuis ce jour. Le corps de Carr n'a pas encore été retrouvé.

Quatre indiens sont détenus dans cette affaire. Trois de ces derniers seront accusés de meurtre. Quant au quatrième, il est actuellement à l'hôpital, des suites d'une bataille avec deux agents de police, que l'on croit Gisborne et Carr.

Lorsqu'il fut retiré de l'eau le corps de Gisborne était complètement vêtu. Il ne lui manquait qu'un soulier retrouvé dans son automobile. Le malheureux avait été roué d'un si grand nombre de coups que sa tête n'était plus qu'une masse informe.

L'on croit que ce double meurtre a été commis à la suite d'une partie indienne qui eut lieu mercredi soir, alors que Mme Enos George, femme de l'un des détenus, fut poignardée et transportée à l'hôpital.

MORT DE MGR L.-N. CAMPEAU DOYEN DU DIOCESE D'OTTAWA

Le vénérable prélat était âgé de 86 ans. — Il avait célébré ses 50 ans de prêtrise en 1921.

OTTAWA, 31. — (Presse canadienne). — Mgr Léon-Napoléon Campeau, ancien vicaire général du diocèse d'Ottawa, est décédé le 27 à l'âge de 86 ans. Il était le doyen du diocèse. Vicaire général honoraire d'Ottawa et ancien curé de la Basilique d'Ottawa, Mgr Léon-Napoléon Campeau était né à Rigaud le 27 août 1848.

Ce prêtre distingué a passé plus d'un demi-siècle à Ottawa après avoir fait du ministère à Montréal pendant dix ans. Durant 35 ans, il avait organisé chaque année des pèlerinages à Ste-Anne de Beaupré. Son père, Joseph-A. Campeau, était un cultivateur bien connu de la région de Rigaud et sa mère, née Sophie-Marie-Louise Leclair, était une femme remarquable par sa piété.

Tout sa vie, Mgr Campeau fut un exemple de modestie et de dévotion.

Après avoir fait ses études au Collège de Rigaud, Mgr Campeau fit un stage au séminaire de Saint-Sulpice à Montréal, et fut ordonné prêtre le 3 septembre 1871. Pendant deux ans, il fut professeur à Rigaud, puis il devint curé de Saint-Janvier.

A la demande spéciale de feu Mgr Guigues, d'Ottawa, en 1876, l'évêque de Montréal consentit au départ de son diocèse du jeune abbé Campeau, qui dès lors demeura à l'archevêché d'Ottawa. Douze ans plus tard, il accompagna à Rome feu Mgr Duhamel. En 1890, il devenait archidiacre, puis chanoine du diocèse d'Ottawa.

Sous feu Mgr Gauthier, il devint vicaire général du diocèse d'Ottawa, et plus tard protonotaire apostolique. En 1921, on fêta avec éclat ses 50 ans de prêtrise. Lors de l'accession de Mgr Forbes en 1929, Mgr Campeau devint vicaire général honoraire.

Ajoutons que ce prêtre éminent était aumônier de plusieurs groupements, et que, toute sa vie, il s'occupa de fonder des bibliothèques paroissiales.

WASHINGTON, 28. — La rédaction du bill sur le contrôle du marché spéculatif entrera dans sa dernière phase cette semaine.



MGR L.-N. CAMPEAU

NOUVEAU POSTE DE RADIO, A QUEBEC

QUEBEC, 28. — On doit commencer incessamment la construction des tours et de l'immeuble qui abritera le nouveau poste radio-phonique de la Radio-Etat. Ce poste sera situé sur les hauteurs de Charlesbourg à quelques milles de Québec même. Le studio sera logé dans un hôtel, où la Radio-Etat a loué 12 chambres sur deux étages. Les tours auront 200 pieds de hauteur. Le nouveau poste sera de 1.000 watts et aura une longueur d'onde de 1030 mètres. Il sera prêt à fonctionner vers le milieu de juillet.

DEUX ANS DE PENITENCIER

TROIS-RIVIERES, 31. Le magistrat J.-A. Marchildon a condamné, samedi, Conrad Cloutier, Paul Gaudette et Gerald Birmingham, de Shawinigan, à deux ans de pénitencier, pour vol avec effraction.

Ces trois jeunes hommes s'étaient avoués coupables de l'accu-

LA TAXE SPECIALE DE GUERRE PAYABLE

Un jugement récent de la Cour d'appel aux fins d'établir qu'un marchand, même s'il fabrique des uniformes pour des constables ou des employés de l'industrie, doit payer la taxe spéciale de guerre, a été utilisé par l'hon. juge Demers, dans son jugement pour ordonner le paiement par la Christie Clothing Company, d'une somme de \$5.042.

Le ministre du Revenu avait intenté procès aux exécuteurs testamentaires de feu Alexander Christie en recouvrement de cette somme.

La députation aux Communes

OTTAWA, 29. — (P.C.) — Trois sièges sont actuellement vacants aux Communes, par suite de la mort du docteur Spankie survenue hier à Kingston. Les deux autres sièges vacants sont ceux de York-Nord, par suite du décès du colonel Lennox, et de Toronto-Est, vacant depuis la mort de l'hon. E. B. Ryckman, qui était ministre du Revenu National.

La députation actuelle se divise comme suit:

Conservateurs	134
Libéraux	88
Libéraux-Progressistes	3
Progressistes	1
Fermiers-Unis	10
Ouvriers	3
Ouvrier-Indépendant	1
Indépendants	2
Sièges vacants	3

Total 245

13 touristes tués

MONT DE MARSAN, France, 31. Treize touristes espagnols ont été tués le 27 à Lipostey près de Mont de Marsan, à la suite d'une explosion survenue au bidon d'essence de l'autobus dans lequel ils voyageaient.

FEUILLETON DE LA "PATRIE"

LES TROIS DÉS

Grand roman d'aventures et d'amour
par LOUIS D'ARVERS

Reproduction et adaptation autorisées par la Société des Gens de Lettres.

I. — La dame blanche

— Un verre d'eau fraîche, Annette ! vite, et frictionnez-moi le front avec de l'eau de Cologne... J'espère qu'ils ne se sont aperçus de rien en bas...

La voix de Suzy Vinter était mal assurée, et ses dents tremblaient pendant qu'elle dégrafait son corsage.

Sans paroles inutiles, la femme de chambre s'empresait autour d'elle.

Suzy s'était jetée sur le lit Louis XVI recouvert de satin cerise et fermait les yeux à demi évanouie.

Elle resta ainsi quelques minutes, jusqu'à ce que les battements de son cœur fussent un peu calmés. Alors elle se redressa et regarda autour d'elle avec un mélange de mépris et de colère.

— Enfin nous sommes dans la place, Annette... Je suis l'invitée honorée du Prieuré, logée dans la plus belle chambre. N'est-ce pas une ironie des choses !

— Que Mademoiselle se repose encore un peu, conseilla la fidèle camériste, il va bientôt être l'heure de descendre...

— C'est fini, maintenant, ma bonne Annette, je suis tout à fait bien... Dire qu'il y a deux ans j'en étais réduite à chanter dans les rues pour acheter du pain, et que maintenant...

— Maintenant, Mademoiselle est une grande artiste, mais tout de même, être venue ici...

Visiblement, Annette avait moins de cran que sa maîtresse et son regard trahissait une inquiétude qu'elle s'efforçait vainement de dissimuler.

— C'est risquer trop vraiment... Si quelqu'un reconnaissait Mademoiselle...

— A la grâce de Dieu ! Annette, je devais venir, vous le savez bien. L'inaction m'aurait rendue folle. Or, le secret de sa justification est ici dans cette maison... si mes déductions sont justes.

Suzy Vinter, artiste déjà célèbre sous le pseudonyme de Myrris, s'était redressée galvanisée par la nécessité d'agir.

— Je dois réussir, Annette, il faut que je réussisse.

La fidèle servante sourit malgré ses angoisses.

— Si "Mademoiselle Sherlock", comme dit Mademoiselle, s'est mis dans la tête de réussir, elle réussira.

La jeune fille unissait en effet à une volonté de fer une perspicacité et une subtilité d'intelligence étonnante pour son âge.

Obligée très jeune de lutter pour gagner son pain quotidien, elle avait dû fréquenter parfois de fâcheux milieux, mais elle avait toujours su s'y faire respecter.

Elle restait simple et sans pose devant les plus humbles de ses compagnons de misère, mais elle n'oubliait jamais qu'elle était fille de soldat et de gentilhomme.

Elle commençait pourtant à se sentir à bout de résistance quand elle fut retrouvée par un ami d'enfance, Régis des Orthes, qui avait été son compagnon de jeux dans cette maison habitée maintenant par de nouveaux propriétaires, et où elle était entrée par ruse. Le hasard avait mis les deux jeunes gens en présence et Suzy avait dû lui avouer sa détresse, trop apparente du reste pour être niée.

En bon camarade il s'était offert loyalement de l'aider à refaire sa vie ; il lui avait avancé tout d'abord les subsides nécessaires pour qu'elle pût réaliser son rêve d'aller à Paris perfectionner ses études de violon.

Elle était merveilleusement douée au point de vue musical ; elle pouvait vraiment trouver dans son talent un moyen de gagner honorablement sa vie, et de reprendre peu à peu sa place dans la Société.

Un voyage de Régis à Paris, un an plus tard, avait entraîné leurs fiançailles et Myrris commençait de reprendre goût à la vie, quand elle fut de nouveau terrassée par une catastrophe. Régis injustement accusé de vol, était menacé d'une arrestation.

Il lui avait envoyé à Paris certains journaux relatant l'affaire, la priant de le lire, de les étudier, et d'éclaircir l'affreux mystère si elle le pouvait.

Tout d'abord elle n'avait rien compris à cet imbroglio de mensonges et de faux témoignages, mais peu à peu elle était venue à bout de comprendre l'affaire en ses grandes lignes, et un plan se formait peu à peu dans son cerveau, mais il lui manquait l'argent et l'influence qui lui eussent permis d'agir rapidement.

Elle n'avait plus d'espoir qu'en son violon. Si elle arrivait à forcer la renommée, elle aurait très vite des amis influents et, peut-être, réussirait-elle à les intéresser à cette affaire et à établir l'innocence de son fiancé.

Mais hélas le succès n'est pas facile à atteindre et Myrris désespérait d'y arriver quand un impresario italien vint habiter sa maison. Il l'entendit travailler et fut frappé de la personnalité de son talent et de sa rare compréhension musicale. Il lui offrit de la faire connaître au public et lui assura, dès les premiers concerts, un cachet honorable. Dès lors les propositions affluèrent. Le succès vint à la jeune artiste avec une rapidité dont elle s'étonnait encore.

Maintenant elle était l'idole des salons ; les grands concerts se la disputaient à prix d'or et les reporters luttaient à qui aurait une interview d'elle à propos des incidents les plus insignifiants de sa vie.

C'était cette période étonnante de gloire qu'elle se remémorait à cette minute où elle venait audacieusement tenter de découvrir au Prieuré les preuves de l'innocence de Régis.

Tout à fait calmée, maintenant elle ne se ressentait plus de son malaise passager.

En réalité elle avait eu un trac épouvantable en entrant en scène pour jouer une élégie de Fauré. Non qu'elle fût impressionnée de jouer, pour la première fois devant un très restreint public mondain, le plus intimidant des publics, mais bien parce qu'elle avait une peur angoissante d'être reconnue par l'un des assistants et de ne pouvoir accomplir ce pourquoi elle est venue.

Elle avait pourtant réussi à se dominer aussi longtemps qu'elle avait fait face à ses auditeurs. Mais aussitôt le rideau baissé, elle s'était dérobée aux félicitations prétendant un malaise, du reste réel, et s'était réfugiée dans sa chambre. Sa force de résistance était à bout.

— J'étais vraiment tout près de m'évanouir, dit-elle en sautant à terre pour passer un costume du soir, mais je me sens tout à fait bien maintenant. "Je tiendrai le coup" pendant le dîner et ensuite je jouerai comme je n'ai jamais joué car le désir de leur plaire me galvanisera.

Mais nous ne coucherons pas ici ce soir, demanda la craintive Annette.

— Non, il est convenu qu'on me fera reconduire à la première station pour le dernier train de nuit.

— Maintenant habillez-moi vite, faites-moi belle, donnez-moi ma plus élégante robe noire, celle qui me vieillit, vous savez ?

Annette savait. Mais elle se demandait s'il était vraiment possible que, malgré la robe noire quel qu'un ne reconnût pas sa jeune maîtresse, ne fût-ce que par ses beaux cheveux aux reflets bleus et à ses yeux si étonnamment expressifs ?

Myrris devina sa pensée et la rassura.

— Les gens qui sont là n'ont connu Suzy Vinter qu'au temps de son enfance, et elle a changé depuis ! C'est là ma chance. Seuls pourraient me reconnaître les braves gens qui m'accablèrent à la porte des grands restaurants. Mais ceux-là ne sont pas de ceux qui ont accès au Prieuré ! Assurez-vous seulement de l'heure exacte du dîner : Je ne veux pas me faire attendre.

Deux minutes plus tard, Annette rentrait dans la chambre les traits décomposés et fermait vivement la porte derrière elle.

— J'ai vu un fantôme... Qui croyez-vous qui est là parmi les domestiques ? Lucy Ganton !

— Elle ne vous a pas reconnu au moins ? s'enquit l'artiste, la voix frémissante.

Mais tout aussitôt elle se calma.

— Non, elle ne peut vous avoir reconnue. Vous n'étiez qu'une en-

fant quand elle a été accusée d'avoir empoisonné son mari et acquittée sans que rien ait prouvé clairement son innocence.

— Mais elle peut reconnaître Mademoiselle...

I. — La dame blanche

— Evidemment dit Myrris troublée, mais j'en courrai le risque.

— Elle est restée longtemps au service de la mère de Mademoiselle, je crois ?

— Oui, et son complice John Leman était le valet de chambre de mon père.

La jeune artiste réfléchit quelques minutes et une ombre passa sur son visage.

— C'est curieux, dit-elle enfin, pensant tout haut, ce John était entré au service de Régis très peu de temps avant qu'il soit si fausement inculpé...

— Mademoiselle supposerait-elle ?

— Non, pas exactement, mais il y a cependant une curieuse coïncidence... et qui confirme de plus en plus mes premiers soupçons : le secret des malheurs de Régis est dans cette maison.

Et pensivement, en attachant ses bracelets, elle répéta les deux noms qui l'obsédaient maintenant : Lucy Ganton et John Leman... ici tous les deux...

Quelques minutes plus tard, Myrris errait dans le hall qui datait de la reine Elisabeth, quand Lucy Ganton surgit inopinément devant elle.

— Mademoiselle cherche le salon ? Il est tout au bout de la galerie.

— Merci, je le sais... Mais pourquoi me regardez-vous ainsi ?

— Parce que Mademoiselle me fait souvenir du château de Coland...

Connaissant la présence de cette femme au Prieuré, la jeune émule de Sherlock Holmes put garder un visage impassible qui déconcerta son interlocutrice.

— Coland est tout près d'ici, j'en suis sûr, demanda-t-elle avec calme. J'y ai passé quelques heures, l'an dernier, pour un concert. Vous avez pu m'y rencontrer, en effet.

La femme murmura quelques mots incompréhensibles et s'éloigna.

Elle était un peu déconcertée par le calme de Myrris, pourtant elle gardait aux lèvres un vilain sourire.

— Est-ce elle ? N'est-ce pas elle ? Elle lui ressemble, mais elle est célèbre, tandis que l'autre ? Enfin John trouvera...

En fait Myrris, pas plus que sa femme de chambre n'était sûre de son terrain, après cette première rencontre.

Le salon était brillamment animé quand elle y entra et on lui fit un chaleureux accueil.

Le maître de maison, sir Edouard Langogne, était le type accompli du grand seigneur sportif. Cela ne l'empêchait pas d'adorer la musique et d'avoir un talent de violoniste qui dépassait celui d'un simple amateur.

— Ma femme m'a chargé de ses excuses auprès de vous, Mademoiselle, elle est retenue près de l'une de ses amies, actuellement notre hôte, qui est un peu souffrante.

Et tout aussitôt, il se retourna vers un personnage de grande taille que l'artiste avait remarqué pendant le concert, comme étant particulièrement attentif à son jeu.

— Permettez-moi de vous présenter M. Gordon Talmer qui aura l'honneur de vous conduire à table. C'est un musicien érudit et il est passionné de musique.

Le grand homme s'inclina sur la main de l'artiste. Il y avait lui une force et une autorité impressionnantes. Myrris n'alma pas l'expression de son visage et moins encore son sourire.

Elle regretta qu'il fût précisément désigné pour être son voisin de table et, instinctivement, se félicita de n'être connue ici que comme une artiste française ayant pour nom Myrris, sans plus.

Talmer se mettait en frais de galanterie pour elle et s'informait s'il aurait encore la joie de l'entendre après le dîner.

— Mlle Myrris a bien voulu déjà me donner sa promesse, intervint sir Edouard. Mais voici ma femme, ajouta-t-il aussitôt, avec un sourire.

Les élégantes jeunes femmes assises auprès de la monumentale cheminée se levèrent pour aller saluer la maîtresse de maison et Myrris se trouva bientôt face à face avec une femme grande et mince, toute vêtue de blanc.

Elle pensa que le peintre qui ferait d'elle une miniature réussie ferait très vite un pas dans la célébrité.

— Charmée de vous rencontrer, dit-elle en souriant à l'artiste, mais désolée d'apprendre que vous teniez à repartir ce soir... Est-il vraiment indispensable que vous preniez le train de nuit ?

Malgré son apparente froideur, il y avait de la cordialité, et même de la chaleur dans son accueil.

Elle avait eu pour son mari un sourire franchement affectueux, et cependant Myrris fut frappée de ce fait qu'elle regardait furtivement, à chaque instant, le fameux Gordon Talmer.

Celui-ci, sans paraître s'inquiéter d'elle allait d'un groupe à l'autre, tandis qu'elle le suivait des yeux.

Chose singulière, après quelques minutes d'observation, Myrris eut l'impression que la jeune femme agissait ainsi "contre sa volonté". Il y avait là un petit mystère qui valait d'être approfondi. Là était peut-être l'un des fils conducteurs qu'elle cherchait.

— Hélas, oui, madame, dit-elle tout haut, il est indispensable que je reparte ce soir, devant me trouver à Londres demain matin. Mais, si vous êtes assez bonne pour m'y autoriser, je reviendrai avec grand plaisir vous faire une visite un peu plus longue.

Un rire sec éclata à l'autre bout du salon et ce fut comme si une main invisible avait frappé la maîtresse de céans.

Instantanément, elle se fit plus froide et plus distante.

— Je serai très heureuse de vous recevoir, dit-elle, changeant subitement de ton, malheureusement, je m'absente très souvent... Mais nous serons toujours charmés de vous accueillir quand nous serons au Prieuré, ajouta-t-elle strictement polie. On dit que votre talent est vraiment merveilleux.

Myrris rit.

— J'aime mon art, tout simplement, et si je donne du plaisir à mes auditeurs, je m'en donne en même temps à moi-même.

— C'est pourquoi je vous jouerai ce soir tout ce que vous me demanderez et aussi longtemps que vos hôtes ne seront pas fatigués de m'entendre, ajouta-t-elle aimablement.

Les grandes portes s'ouvraient à deux battants sur la salle à manger où l'argenterie luttait avec les lustres en une féerie de lumière et d'élégance.

Myrris, qui ne quittait plus des yeux sa belle hôtesse, la vit soudain pâlir, puis devenir impassible et comme raidie... Elle devina, avant de l'avoir vu, que Gordon Talmer s'approchait.

Il souriait en lui parlant, mais la jeune artiste avait eu le temps de remarquer une inquiétante lueur dans son regard.

II. — La tempête

Sous la lueur atténuée des ampoules voilées de rose, le dîner suivait agréablement son cours.

Myrris jouissait intérieurement de ce luxe, de ce raffinement dans le service, qui lui rappelait son enfance ; elle sentait s'apaiser en elle la rancune attachée aux souvenirs de ses années de misère. Elle reprenait sa personnalité avec une sorte d'avidité, mais une même pensée la dominait par-dessus toutes les autres : sauver Régis.

Elle parlait peu, observait beaucoup et sa vigilance pour être discrète n'en était pas moins profonde.

Le fameux Gordon Talmer l'intéressait plus qu'aucun autre. Qui était-il ? Et quel rôle jouait-il dans cette maison ?

En face de lui, elle pouvait observer également la blanche énigme qu'était pour elle la maîtresse de céans. Celle-ci souriait, et même parfois riait galement... Quand ses yeux rencontraient ceux de son mari, ils s'éclaircissaient d'une lueur de tendresse. Une femme ne regarde ainsi que l'homme qu'elle aime.

Donc, Lady Langogne aimait son mari... et cependant, Gordon Talmer jouait un rôle dans sa vie, lequel ?

Myrris sentait d'instinct qu'entre ces deux êtres résidait le secret de la destinée de son fiancé.

Pour confirmer ce premier soupçon, le visage de Lady Langogne s'altéra de nouveau, comme une heure plus tôt dans le salon et l'artiste eut, cette fois encore, l'impression très nette que c'était Talmer qui provoquait en elle cette émotion en apparence injustifiée.

Le singulier personnage s'adressait à elle, Myrris, d'un ton si voilé qu'elle avait peine à l'entendre, mais, chose curieuse, la-

dy Langogne, séparée d'eux par toute la largeur de la table, l'entendait parfaitement et lui répondait ; il en fut ainsi plusieurs fois au cours du repas.

La chaleur devenait suffocante sous une menace d'orage, les portes-fenêtres furent ouvertes en grand sur la terrasse illuminée. Myrris aperçut alors la silhouette de Lucy Ganton qui n'avait pu disparaître assez rapidement.

Evidemment, cette femme était là depuis le commencement du dîner et n'avait cessé de l'écouter.

La jeune artiste frissonna d'angoisse, mais, très vite, cette sorte de provocation agit sur elle comme un tonique, et elle sentit son énergie renouvelée.

La maîtresse de maison se levait et, suivie de ses hôtes, se dirigeait vers le salon, quand un formidable coup de tonnerre retentit.

Les lampes électriques palissaient sous l'aveuglante lueur des éclairs, l'orage s'annonçait sérieux.

— J'ai grand-peur que vous ne puissiez partir cette nuit, Mademoiselle, dit sir Langogne s'avançant vers Myrris, nous allons avoir une vraie tempête.

— Et cependant, je dois partir, affirma Myrris souriante, mais fermement résolue. Je n'oserais vous demander de risquer vos cheveux par un temps pareil, mais vous avez bien voulu m'offrir une auto...

Une nouvelle détonation lui coupa la parole, et une série d'éclairs se succédèrent sans arrêt comme un feu d'artifice somptueux. Quelques gouttes tombèrent en résonnant sur la terrasse de pierre, mais la pluie restait prisonnière là-haut dans les nuages sombres.

Quelqu'un tira les rideaux sur les fenêtres ouvertes et un domestique entra portant avec précaution la boîte de violon de Myrris qu'il déposa sur le piano.

— Puis-je vous demander de nous faire oublier l'orage par la magie de votre talent ? demanda Talmer à Myrris en fixant sur elle ses yeux sombres à demi-voilés sous d'épais sourcils.

Assez curieusement la jeune artiste eut l'impression que ce regard la dominait à tel point qu'elle n'aurait osé se refuser à jouer, même si elle avait fermement résolu de rien rien faire.

— Je suis très indiscret s'excusait le singulier personnage, mais vous avez dit vous-même avant le repas...

— Que je jouerais tant qu'on me le demanderait ! approuva-t-elle en riant.

Elle se détournait pour échapper à cette bizarre impression de domination et se dirigea vers le piano.

L'accompagnateur était déjà là, attendant son bon plaisir.

Elle prit son violon avec une sorte de tendresse et, quelques secondes plus tard, ses auditeurs étaient sous le charme de son prestigieux talent. Une heure durant, elle joua de toute son âme d'artiste, en communion avec les maîtres qu'elle interprétait.

On eût entendu le vol d'une mouche dans l'immense salon, tant son auditoire était attentif. C'était la sorte de tribut payé à son talent qu'elle appréciait le plus.

Quand la dernière vibration mourut sous ses doigts, le silence se prolongea quelques instants, avant que ceux qu'elle venait de charmer songeassent à l'applaudir ; l'émotion se prolongeait, tant elle avait été profonde.

— Les critiques ont raison pour une fois, remarqua Talmer, parlant le premier ; technique, expression, style, tout est parfait. Et, si vous n'êtes pas fatiguée...

— Je ne suis pas fatiguée de jouer, si vous n'êtes pas fatigués de m'entendre, riposta gentiment Myrris, que faut-il jouer ?

— Chopin, ou tout autre musicien de sentiment et de mélodie, demanda sir Edouard.

La jeune artiste se recueillit un instant, et commença une rhapsodie douce et nostalgique coupée d'un chant étrangement mélancolique.

En face d'elle, au fond du salon, elle pouvait apercevoir par les portes ouvertes les domestiques qui s'occupaient à l'écouter et, bien qu'elle se donnât, comme toujours, toute à son jeu, elle put voir Lucy Ganton au premier rang. Le visage de cette femme était tout d'abord impénétrable, puis témoigna d'une demi-satisfaction, et enfin, Myrris y vit comme une lueur de triomphe.

Et ce fut si caractérisé, que la jeune artiste eut un frémissement qui faillit lui faire lâcher l'archet. Elle comprit qu'elle était reconnue.

(À suivre)

L'hôtel de ville de Trois-Rivières est ravagé par un incendie



L'hôtel de ville de Trois-Rivières, qui a été ravagé par un incendie.

Incendie provoqué par une explosion

Tout l'intérieur a été endommagé par les flammes ou la fumée, sauf l'extrémité sud de la bâtisse.

TRIOIS-RIVIERES, 31. — L'explosion d'une fournaise dans le soubassement, a provoqué un incendie qui a fortement ravagé l'hôtel de ville, de bonne heure, mardi matin, causant pour environ \$30,000 de dommages.

Tout l'intérieur, moins l'extrémité sud de l'édifice, a été endommagé ou par les flammes ou par la fumée.

Les deux planchers ont été traversés par le feu, qui suivit les colonnes, alors précisément qu'on le croyait sous contrôle, monta entre les murs et pénétra partout.

DEUX HEURES

La brigade des deux postes dut travailler pendant deux heures avant de maîtriser le foyer ardent. Le chef Jules Vachon commandait ses hommes.

Le gardien de l'hôtel de ville, M. Joseph Racette, entendit l'explosion vers 3.30 heures. Le constable Martin qui était à parcourir sa randonnée nocturne sur la rue des Forges l'entendit aussi.

C'est le constable Charest qui aperçut le premier les flammes, par les vitres d'une fenêtre. L'appel fut donné, et le poste No 2 accourut en même temps.

COLONNE DE FEU

Quand on ouvrit la porte donnant sur la ruelle, une colonne de feu en sortit avec violence, forçant les pompiers à reculer précipitamment. Comme il y avait beaucoup de matières inflammables, le foyer s'agrandit en un rien de temps. On vit que l'intérieur

avait été tout rénové ce printemps, cette toilette n'était même pas terminée. Il s'y trouvait plusieurs chaudières de peinture fraîche.

L'hôtel de ville a été reconstruit en 1910 après sa destruction par le feu.



M. JULES VACHON

a été tout rénové ce printemps, cette toilette n'était même pas terminée. Il s'y trouvait plusieurs chaudières de peinture fraîche.

L'hôtel de ville a été reconstruit en 1910 après sa destruction par le feu.

Hold-up commis à Shawville

Talent précoce pour le dessin

OTTAWA, 31. Joan Valteau, âgée de huit ans, enfant de M. et Mme Carl Valteau, ci-devant d'Ottawa, a remporté un premier prix dans un concours de dessin organisé dans toutes les écoles de New-York et la banlieue. La jeune lauréate est la petite-fille du magistrat-adjoint M. J. O'Connor, c.r., et de Mme O'Connor, et de M. et Mme Georges-E. Valteau, aussi d'Ottawa.

Joan Valteau était la benjamine des lauréats du concours et son succès a été commenté élogieusement dans les journaux de New-York. Quelque 10,000 élèves de 487 écoles ont participé au concours. Un total de 1,300 prix ont été décernés, dont 36 premiers prix. C'était le 22e concours annuel de dessin Wannamaker pour les écoles de New-York et la banlieue.

Pratiques condamnées par les Chevaliers de Colomb

OTTAWA, 31. P.C.) — Le congrès des Chevaliers de Colomb d'Ontario s'est terminé le 28, par l'adoption de résolutions condamnant la propagande faite actuellement en faveur de la légalisation de l'eugénisme, de la stérilisation ou de la facilitation d'obtention des divorces.

Une copie de la résolution sera envoyée au conseil suprême et aux premiers ministres Bennett et Henry.

Fête de Sainte-Anne à Sainte-Marie-de-Beauce

BEAUCHEVILLE, 31. — Sainte-Marie de Beauce se propose de célébrer la fête de sainte Anne avec grande pompe, cette année. Son Eminence le cardinal Villeneuve, assistera à la cérémonie et, comme l'an dernier, sera au nombre des pèlerins qui feront la descente sur l'eau. Cette année, les organisateurs ont l'intention de se surpasser et de donner encore un plus grand éclat à leur fête. Il y aura promenade sur la rivière, procession aux flambeaux, illumination, grand'messe solennelle et un superbe programme de chant sera exécuté à cette occasion. C'est le maire du village, M. Eugène Rhéaume, qui a le soin de préparer la barque dans laquelle prendra place Son Eminence.

Un citoyen prétend avoir été attaqué. — Un agent de la police provinciale.

SHAWVILLE Qué. 31. P.C.) — Un hold-up vient d'être commis près de Shawville par un bandit de grand chemin qui ne manque pas d'audace. Dimanche soir, Mazelwood Elliott, 23 ans, s'en revenait en automobile chez lui. Sur la route, il rencontra une autre voiture qui lui barra la route. Un homme, portant l'uniforme d'un agent de la Sûreté provinciale, lui fit signe d'arrêter pour l'informer qu'il excédait la limite de la vitesse permise. Et, en même temps, le soi-disant agent de police pointa un revolver dans sa direction, tandis que deux autres hommes lui ligotèrent les pieds et les mains et lui mirent un bâillon sur la bouche. Ils le transportèrent ensuite dans un buisson, au bord de la route, lui disant de ne pas remuer durant au moins une heure, car on le tuerait. Les bandits s'enfuirent ensuite avec l'automobile de la victime.

Un officier de la Sûreté provinciale, Harry Quinn, est actuellement à la recherche des coupables.

La famille Nicolet

TRIOIS-RIVIERES, 31. — Raymond Douville, rédacteur du "Bien Public" rappelle que le dernier numéro du "Bulletin des Recherches Historiques", consacre trois pages à la famille Nicolet, dont le premier du nom, Jean, arriva de Cherbourg au Canada en mars 1617 et que Trois-Rivières peut réclamer comme un de ses plus illustres fils. Tour à tour interprète, agent de liaison entre les Français et les Sauvages, explorateur, Jean Nicolet se noya dans le port de Québec, le 27 octobre 1742, par un soir de tempête.

Martyr de la Nîle-France

TRIOIS-RIVIERES, 31. — Dans un article qu'il publiait la semaine dernière en marge de notre troisième centenaire, "L'Echo du St-Maurice" suggérait à la ville de Shawinigan d'élever un monument au Père Buteux, ce premier missionnaire de la région du St-Maurice, martyrisé par les Iroquois, probablement à l'endroit où se trouve le pont actuel de Shawinigan.

Comparution de Mme Thiffault

TRIOIS-RIVIERES, 31. — (Du corr. de la "Patrie.") — Mme veuve J.-E. Baril, de Sainte-Thérèse, devenue Mme Donat Thiffault, a comparu devant le magistrat F. X. Lacoursière pour plaider non coupable à une accusation de vol tandis que sa belle sœur Hilda Baril et les deux fils de Donat Thiffault, Raymond et Florent plaident eux aussi non coupables à une accusation d'infraction à l'article 191 de la loi des faillites. Leur enquête a été fixée à mardi prochain le 5 juin.

Mme Donat Thiffault a été remise en liberté provisoire sous un cautionnement de \$1,500 et Hilda Baril sous un cautionnement de \$1,000. La même somme est demandée pour chacun des deux fils de Thiffault et l'on cherchait des cautionnements pour eux hier après-midi.

ELECTIONS MUNICIPALES DE LA VILLE DE HULL

HULL, 31. P.C.) — Dans une élection fort contestée cinq nouveaux échevins ont été élus lundi au conseil de ville, tandis que deux autres ont été réélus. N'y a une semaine, le maire Lambert et sept échevins avaient été élus par acclamation.

La lutte la plus chaude fut dans le quartier 3-A et donna le résultat suivant: Dagenais, 207; Thivierge, 206; Roy, 175; ce qui donne une majorité d'une voix à Dagenais sur Thivierge qui se trouvait échevin l'an dernier. Les autres élus sont: Joseph Baker, Rodolphe Gratton, H. Gauthier et Maurice Galipeau.

Les deux échevins réélus sont Edmond Laramée et Zénon Boucher.

"L'Illustration" de Paris aux fêtes de Trois-Rivières

TRIOIS-RIVIERES, 31. — "L'Illustration", de Paris, désireuse de donner aux fêtes des Trois-Rivières, tout le relief qu'elles méritent en France et dans le monde entier, a décidé de déléguer à nos fêtes un photographe-reporter. "L'Illustration", qui entre dans 325 pays, atteint environ deux millions de lecteurs.

Incident protocolaire qui scandalise Toronto

Le gouverneur général aurait vertement tancé le maire de la Ville-Reine pour avoir attendu plusieurs minutes à la porte de l'hôtel de ville lors des fêtes du centenaire.

In incident qui amuse et scandalise à la fois nos bons amis de la très loyale ville de Toronto s'est déroulé mardi dernier lors de la grande procession du centenaire de la Ville-Reine. L'incident menace de créer un refroidissement des relations diplomatiques entre Toronto et le représentant de Sa Majesté le Roi Georges V au pays. Il est même question que le maire de la métropole ontarienne en dresse un procès verbal au premier ministre, le très honorable M. R. B. Bennett.

Voici de quoi il s'agit, en quelques mots. Tout se résumerait (on se croirait à un vaudeville) à une question de portes. Le gouverneur général avait été invité à passer la procession en revue en compagnie du maire Stewart. Or, il appert que Lord Bessborough arriva à l'hôtel de ville avant l'heure fixée et au lieu d'entrer par la porte de côté, rue James, se dirigea vers la porte principale, décorée à profusion de drapeaux, et où les invités d'honneur devaient assister à la procession.

A l'arrivée du gouverneur, il n'y avait personne pour le recevoir. Celui-ci manifesta son impatience et lorsque le maire Stewart se présenta quelques minutes plus tard, tout essouffé, Lord Bessborough lui aurait dit assez cavalièrement sa façon de penser.

"Dépêchez-vous avec votre cirque à la Mary Pickford. Retournez à votre Mary Pickford", aurait dit le gouverneur général au maire faisant ainsi allusion à la manifestation monstre qui avait lieu la veille en l'honneur de

la vedette canadienne du cinéma. "Très bien", répondit le maire quelque peu estomaqué. "La procession ne tardera pas maintenant", ajouta-t-il.

"Eh bien, amenez-la. Faites vite et finissons-en", aurait retorqué Son Excellence.

A qui la faute? C'est ce qu'il est difficile d'établir vu les versions contradictoires. D'après le maire, le gouverneur général devait entrer par la porte de la rue James. Des dignitaires avaient reçu instruction de le conduire aussitôt au bureau du premier magistrat de la ville et tous les invités devaient se rendre ensemble sur le perron du palais municipal pour passer la procession en revue.

M. F.-A. Lascelles, secrétaire du gouverneur général, dit que l'escorte des agents-cyclistes a conduit Lord Bessborough à la mauvaise porte et de là l'incident.

Les commentateurs vont aussi leur train à Ottawa. Le docteur Luke Teskey, candidat de la C.C.F. dans le comté de York-Sud, a déclaré qu'un homme qui ne sait pas se contrôler ne devrait pas être gouverneur général, "si les faits sont tels que rapportés". "Le gouverneur général, ajouta-t-il, a oublié qu'il était un homme comme les autres et tout Canadien qui se respecte doit sûrement être offensé d'une telle attitude impérialiste."

PARIS, 29. — La police a tenté en vain de servir un mandat d'arrestation à Francis Norris, colonel réserviste anglais, accusé de fraudes au moyen des marks allemands sans valeur.

LE ROYAUME des femmes

Causerie

OÙ SE TROUVE LE BON SENS ?...

Je lisais un jour dans une publication d'outremer, que dans une maison de santé avait eu lieu une représentation théâtrale d'une pièce écrite par un aliéné. Les décors même avaient été dressés par un artiste dément.

Et, paraît-il, tous les spectateurs s'amusaient follement. Ils comprenaient. Qu'y a-t-il d'étonnant à cela ?

Cette expérience permise par le directeur d'un asile d'aliénés, ne la faisons-nous pas un peu tous les jours, sans bien nous en rendre compte ?

Nous sommes, en même temps que les acteurs, les spectateurs, devant la scène des actualités, d'actes plus ou moins au-delà ou en-deça du bon sens.

Les déséquilibrés courent le monde, ils foisonnent. Tous les jours les journaux rapportent leurs faits et méfaits. Et les journaux ne disent pas tout.

Il est des fous instruits, des cultivés, des raffinés, et il s'en trouve une quantité d'ignares. Les uns sont enclins à la fureur, au bruit, et se font enfermer. Les autres ont la folie plus tranquille, peut-être plus diplomate, si l'on peut dire, et parmi ces deux catégories, un grand nombre circulent dans les coulisses, et parmi les auditeurs qu'il est convenu d'appeler des êtres raisonnables.

Où se trouve le bon sens ?... On taxe souvent d'idiotie, de démente ceux que l'on ne comprend pas, ceux dont la pensée nous est obscure, et c'est sans doute vice versa. Que pensent les incompris de ceux qui ne saisissent pas leur idée ?...

Sur l'immense scène de la vie quels sont ceux qui ne sont pas plus ou moins, un jour ou l'autre, au-delà ou en-deça du bon sens ?

Le juste milieu est aussi difficile à conserver qu'à définir: et qui peut se vanter d'un équilibre parfait ?

Les figurants les plus paisibles dans la grande tragédie humaine sont cotés parmi les sages; et les autres, les adeptes du suicide, les cruels, les malheureux envieux tout désignés aux grands drames du désespoir, les tyrans de l'ambition, les hallucinés de l'avarice, les étreints d'idées fixes et tous les maniaques persécuteurs qui font souffrir femmes, enfants, subalternes, animaux... où faut-il les caser ?...

La vie a une sorte de pouvoir ironique qui lui permet de donner souvent une réponse cruelle et narquoise aux problèmes que nous lui soumettons.

En effet, et sérieusement, à une époque où l'existence est si fiévreusement agitée; devant certaines permissions, certains actes étonnamment contradictoires accomplis par des êtres présumés en possession de leurs facultés, pourrait-on se demander, des deux côtés du bon sens: « Qui donc est fol ici ? »

LOUISE

Fruits et rêves

J'étais en proie à la fièvre. J'avais un bien mauvais rhume et ma gorge semblait en feu. Le médecin m'ordonna de ne boire que du jus d'oranges, et du jus d'oranges. Je bus ad infinitum.

On avait mis sur ma table de nuit, à titre de curiosité, une orange grosse comme une pampelousse. J'étais à regarder ce fruit géant quand, tout-à-coup, mon lit se mit à descendre, descendre et la table de nuit aussi. En même temps, l'orange grossissait à vue d'œil. Bientôt, elle absorba mon lit, la chambre entière et je fus tout à coup transportée dans un verger Chinois où des centaines d'orangers, chargés, à la fois, de fruits et de fleurs, embaumaient l'air délicieusement. Seulement, tous ces orangers n'avaient que trois pieds de haut et les fruits étaient tellement gros — ils avaient de trente à trente-six pouces de circonférence — qu'ils entraînaient les branches sur le sol où les fruits eux-mêmes reposaient.

Dans un angle du jardin, il y avait un kiosque à toit retroussé aux quatre coins. De beaux meubles noirs sculptés et incrustés d'écaïlle ornaient ce kiosque et, assis à une table de travail un mandarin écrivait. Son pinceau traçait des signes incompréhensibles pour moi.

Tout à coup, le mandarin leva la tête, me regarda avec bienveillance, se leva et m'offrit un siège dont la tapisserie représentait le dragon national. Je lui tire une révérence de cour et lui dis: — Je ne sais, Excellence, comment, il se fait que je sois ici, mais l'endroit est idéal et votre hospitalité me touche profondément.

Il frappa des deux mains. Un domestique apparut.

— Qu'on apporte à Madame un verre de jus d'orange.

Oh! miracle des miracles, je comprends la langue du Mandarin. Sur un plateau laqué et orné de dessins Chinois, un goblet de cristal rempli du breuvage doré m'est offert. Je le porte à mes lèvres, mais ce jus d'orange n'a pas le sucré de chez nous. Il est amer comme la pampelousse. Le mandarin de me dire: — Nos fruits ne sont pas doux comme les vôtres.

— Mais où suis-je? lui demandai-je.

— Vous êtes à Cathay, qu'il me dit. Vous visitez en ce moment Han Yen Chih.

— Cela est impossible. Han Yen Chih vivait au douzième siècle. Il a même écrit le premier traité connu sur les oranges.

— Votre philosophie Einstein ne vous a-t-il pas dit qu'il n'y a ni temps ni espace. Vous en avez la preuve en ce moment, puisque vous me faites l'honneur d'une visite au moment même où je mets les dernières notes à mon traité. A travers les âges, l'immensité, l'éternité, j'écris toujours sur les oranges tout en su-

SORTIES ELEGANTES



Robe-manteau de tissu fin bleu-marine remonté d'épaulettes plissées; manches trois-quarts, et fermé au cou.

vant leurs migrations et leurs progrès. J'ai vu ces fruits Chinois transportés au Portugal à l'Espagne, de l'Espagne à l'Amérique où les Franciscaïns les cultivèrent sous la direction du Père Thomas Sanchez. J'ai suivi toutes les expériences de votre génial Luther Burbank sur nos oranges. J'ai vu mon concitoyen Yat-Sen, fondateur de la République Chinoise s'émerveiller sur le sucré de l'orange américaine et ordonner à une commission Chinoise d'étudier la cause de cette différence de goût entre l'orange Chinoise ancestrale et sa descendante américaine.

Il frappa des mains de nouveau et le résultat de son ordre fut qu'on me mit avec soin dans un palanquin aux tentures de soie. Je m'endormis au rythme que les porteurs imprimaient à la litière. Je me réveillai en sursaut. Mon mari me regardait avec sollicitude.

— J'arrive de la Chine, Joseph, et ce qui est encore bien plus épatant, c'est que j'ai conversé avec un mandarin du 12^{ème} siècle.

— Il n'y a rien d'épatant à cela. La Chine dort depuis des milliers d'années. C'est même celle qui l'a conservée. Les autres nations contemporaines qui se

sont tenues en éveil sont toutes mortes. Tu as rencontré ton mandarin au pays des rêves. Était-il jeune et joli ?

— Non, il avait l'air de Mathusalem. C'est égal même les avions ne valent pas la fièvre quand il s'agit de faire des voyages rares.

Mme Blanche-Yvonne KELLY
Brentwood, Md.,
ce 15 mai, 1934.

Conseils Pratiques

Lotion pour les mains. — Faites macérer 1-3 once de gomme adragante dans 400 grammes d'eau de roses, jusqu'à ce que le produit puisse traverser une muosceline, vous ajoutez alors 1 once de glycérine et autant d'alcool à 90°. Vous vous passez cet enduit sur les mains après vous les être lavées.

Pommade pour les lèvres. — Elle est composée uniquement de matières grasses: cire vierge, 1-2 once; huile d'olive, 2 onces. Faites fondre la cire sur un feu doux; ajoutez-y l'huile; mélangez bien et laissez refroidir.

Pour avoir de l'aluminium éclatant. — On imbibé un tampon de liquide suivant: borax pulvérisé, 2 onces; ammoniac, 3-4 onces; eau, 1 pinte. On frotte énergiquement le métal, puis on lave et essuie avec le chiffon.

Contre les mains rouges. — Se les laver éte comme hiver à l'eau chaude additionnée d'alcool camphré et de benjoin.

Sirop d'oranges. — Mettez dans une terrine 1 pinte et demi d'eau et 1 once d'acide citrique. Frottez 5 lbs de sucre en morceaux sur la pelure de huit oranges, puis faites-le fondre dans l'eau acidulée. Laissez reposer vingt-quatre heures à la cave, puis filtrez et mettez en bouteilles.

Ciment à porcelaine. — Une demi-once de gomme arabique dissoute dans un verre à vin d'eau bouillante, puis mêlée avec assez de plâtre de Paris pour faire une pâte épaisse, fait un splendide ciment à porcelaine. Appliquez aux cassures avec un pinceau, serrez fort et attachez si possible. Laissez sécher à fond.

Choucroute à la Russe

Laver à plusieurs eaux de la choucroute, en dernier lieu la mettre sur une passoire et faire couler de l'eau très chaude dessus. Egoutter à fond. Assaisonner avec un petit verre de vodka, puis avec vinaigre, huile, sel et poivre.

L'ART CULINAIRE

Purée de céleri

Pour obtenir une bonne purée de céleri, écrasez autant de pommes de terre cuites à l'eau salée que de céleri-rave cuit également à l'eau salée, après avoir été coupé en dés. Mêler bien les deux légumes, les lier avec du lait et du beurre fin, puis assaisonner.

Rôti de porc Boulangerie

Déossier, parer, dégraisser un peu, s'il y a lieu, un beau morceau de filet de porc, puis le ficeler. Peler et couper, en tranches très fines, des pommes de terre de Hollande. Graisser un plat allant au four; recouvrir le fond d'une bonne couche de pommes de terre; saler et poivrer; poser, au centre, une demi-feuille de laurier et une brindille de thym; poser, là-dessus, le morceau de porc. Mouiller d'une cuillerée d'eau; mettre au four modéré et laisser cuire.

Haddock Singapour

Passez les filets de haddock au beurre. Retirez-les et, dans ce même beurre, faites revenir du riz d'Indochine, de façon à bien l'imprégner de la saveur du haddock. Opérez ensuite comme pour le riz pilaf en ayant soin de laisser cuire le tout ensemble.

Cardons andalous

Enlever la peau et les filaments des beaux cardons blancs et les couper en morceaux de 4 centimètres environ, les laver à l'eau vinaigrée, puis les faire blanchir dans l'eau bouillante salée pen-

dant un quart d'heure à couvert; égoutter et essorer entre deux linges; les dresser dans un grand ravier et un plat. Faire chauffer, dans une casserole, de l'huile d'olive, puis ajouter du vinaigre, faire jeter deux bouillons et enlever du feu. Disperser quelques lamelles de piment rouge sur les cardons et arroser avec l'assaisonnement chaud.

ROBES ET CHAPEAUX SPORT



Quelques suggestions printanières pour sorties du matin et de sport

COURRIER de Louise

LISEUSE: — Je n'ai pu vous répondre au dernier courrier, et voilà pourquoi vous vous plaignez d'un retard. Puisque j'avais inséré vous étiez assurée que j'avais reçu et que j'allais vous dire le mot de bienvenu. Je comprends parfaitement bien ce que vous me racontez, ma chère petite. Rien de grand ne s'est accompli sans quelque souffrance; ne vous découragez pas, mais continuez d'être énergique. Nous vivons d'ailleurs de la souffrance de ceux qui nous ont précédés, de leurs larmes le plus souvent versées, sur leurs œuvres. Nous sommes nous-mêmes nos efforts, nos labeurs, nos souffrances un peu partout, sans savoir comment ils seront accueillis, s'ils porteront des fruits pour la somme de ce que nous donnons. Lorsque nous ne serons plus, nous connaîtrons sans doute tout ce que vaut la moindre souffrance, et alors espérons que nous ne regretterons rien.

ANACHORETE: — J'ai beaucoup réfléchi en lisant votre billet. Vous raisonnez comme un ami que j'ai perdu. Nul n'est seul qui fait un aussi bon emploi de sa vie. Le travail est un compagnon qui supplée à beaucoup de choses. Êtes-vous aussi solitaire que vous semblez le croire? Lorsque l'on possède une famille, une mère qui vous aime peut-on se sentir seul. Et puis, une femme intelligente comme l'atteste votre billet n'est jamais seule et ne peut s'ennuyer. Je crois aussi que notre premier magistrat a eu la main heureuse dans le choix de ses conseillers; il a surtout fait preuve de beaucoup d'habileté, afin d'améliorer une situation qui n'est pas sans être très embarrassante.

CONSTANCE: — Pour vous marquer tout de suite ma bienvenue, j'ai publié sans tarder. Pourquoi ne venez-vous pas me dire cette parole puisque vous m'avez reconnue. Je ne demande pas mieux que de serrer la main de ceux et de celles qui sont ici mes lecteurs et lectrices. Une autre fois, n'y manquez pas, si vous désirez me faire plaisir.

FRANCISCA: — Et pourquoi ne lutteriez-vous pas pour effacer

de votre vie ce souvenir qui est malsain puisqu'il vous déprime et vous empêche d'agir. Riez, taquez, soyez gaie, mais ne vous repiez pas en vous-même. Il est toujours l'âge d'être heureuse, Francisca, et vous verrez que votre cœur fleurira de nouveau. Voyez les arbres au printemps; les plus beaux sont ceux qui ont lutté contre tous les orages, et dont le feuillage s'élève depuis des ans, bien haut vers l'azur. Votre cœur, votre âme trempée par plus d'expérience ne se laissera pas alourdir par quelques exemples d'égoïsme dont elle aura peut-être trop souffert, mais elle en sera rassérénée et devenue plus indulgente. L'indulgence, voyez-vous, est une espèce de détachement; et il faut en arriver là pour être vraiment heureuse.

LUCIE DEMECK: — Oui, je crois en l'amitié entre femmes. Je ne me sens pas portée à tirer des conclusions du particulier au général, et il me semble que l'indulgence que l'on offre à autrui ne peut que nous être favorable, quand ce ne serait que par le plaisir de ne pas se tromper en des jugements trop hâtifs ou trop arbitraires.

LAURE DE PETRARQUE: — Si vous répondez aux qualités attribuées à l'héroïne de votre pseudonyme, vous avez une personnalité bien attachante. C'est ce que j'ai deviné dans votre lettre si simple. Mais oui, il faut écrire, vous y réussirez parfaitement, car vous y apportez des détails intéressants et une simplicité qui est une rare qualité dans la narration. Mme de Sévigné, qui n'a vraisemblablement pas eu l'intention de publier un livre, a cependant, par ses lettres, été l'un des auteurs les plus célèbres du XVII^e siècle. Elle racontait à sa fille tout ce qu'elle voyait autour d'elle, et le recueil si intéressant de ses lettres, si simple aussi, n'a d'équivalent dans aucune littérature.

MICHELLE: — J'estime qu'une lectrice aussi charmante a bien droit de céans. Je désire que vous vous sachiez en sympathique

L'ELEGANTE MARIEE



Cette très jolie robe de mariée se fera en crêpe satin; elle est garnie d'une double basque formant traine dans le dos; un bouquet termine l'encolure.

compagnie et que vous vous sentiez attendue. Je publie avec plaisir.

LULU: — Je regrette que pour votre retour, je n'aie pu hospitaliser votre réponse à l'autre question. Mais vous êtes venue après que ce concours d'opinions fut fermé. Reprenez-vous et je serai heureuse alors de vous être agréable. Il me fait toujours plaisir de retrouver des anciennes.

MARIE-MARTHE D.: — Je passe votre poème à un poète qui décidera s'il doit ou non être publié. Je pense toutefois que s'il ne s'y trouve aucune grande envolée, ou même d'originalité, il n'y a pas de grandes fautes de versification. Appliquez-vous à harmoniser et à faire éclore des images neuves. Les sentiers battus, en poésie comme en prose sont monotones.

EVARISTE: — Je ne vous croyais pas rendu "chez M. le bon Dieu". Vous êtes bien chanceux d'avoir à vous occuper de "vos locataires". S'ils vous paient bien. Par le temps qui court être proprio n'est pas toujours une sinécure. Le "sacrement de multiplication" a bien tous ses attrait, je vous l'avoue; mais je confesse mon peu d'aptitudes pour les mathématiques.

BLANCHE YVONNE KELLY: — Que de perturbations aura apporté dans le monde tout court et dans celui de nos amis, cette "dépression" économique. Que de remue-ménage. Enfin, comme nous allons trouver la vie bonne à vivre, après son départ. Ce sont les pauvres chômeurs, je veux dire ceux qui avaient l'habitude du labeur, qui vont se trouver heureux, une fois qu'ils auront retrouvé ce grand ami de l'homme qu'est le travail. La description de votre nid m'enchantait, et je voudrais m'en aller au cours de l'été, vers votre coin des Etats-Unis, pour quelques jours. Je publie.

TATO: — Lorsque l'idée d'une randonnée vous prendra de nouveau, je vous défends d'oublier l'endroit familier que vous connaissez et où la porte s'ouvre pour vous toujours avec infiniment de plaisir.

MYRTHEE: — Comme c'est gentil de penser à moi de façon aussi délicate. Merci pour tout. Il me semble que je ne puis que devenir ou demeurer, sait-on jamais, la plus heureuse qu'il soit possible. Merci pour tout le bien que vous pensez de notre journal et de notre page en particulier. Elle est votre, par conséquent, un peu votre œuvre à toutes.

DONA DEL CARPIO: — Lorsque vous me parlez de vous, rien ne peut m'intéresser davantage. Il ne faut donc plus hésiter et vous raconter à votre aise, sans chercher avec moi les termes pour exprimer votre pensée. Je comprends facilement même ce que l'on m'apprend à demi-mots, et lorsque j'apprends que la réponse a fait quelque bien à celle qui l'espérait, je suis ravie de ma profession. Je serai ravie de faire votre connaissance, lorsque vous viendrez à

Opinions

EXISTE-T-IL DE VRAIES AMIES DESINTERESSEES ENTRE FEMMES?

Donnez votre opinion et votre expérience sur ce sujet.

Est-ce qu'il existe des amitiés désintéressées entre femmes.

— "Elle" et moi sommes amies depuis toujours... des amies vraies, sincères sans aucune jalousie pour la situation bien différente de l'une ou de l'autre. Nous supportons mutuellement nos petits travers, nous aidant réciproquement en maintes occasions de bonnes paroles encourageantes devant l'épreuve et partageant avec une joie égale, sans envie ni arrière-pensée, la nouvelle qui fait, au lieu d'une, deux heureuses. Et pourtant... à notre point de vue, nous avons tout de même un "intérêt" quelconque à notre belle amitié. Que ferons-nous l'une sans l'autre? Ce n'est pas un intérêt bien grave, comparé à tant d'autres qui cherchent dans une supposée amitié le moyen d'entrer dans une société choisie, tirer un parti de cette bonne relation, exciter l'envie d'une telle... et bien souvent enlever à l'amie ce qu'elle a de plus cher "son ami". Le fil de l'amitié est vite brisé, on pleure à la trahison... elle n'était donc pas désintéressée?

Malheureusement elles sont légion de cette catégorie, mais quoique rare, donc plus précieuse, l'amitié, réelle existe entre femmes. Il s'agit de faire les concessions nécessaires à la bonne entente. Avec un peu d'esprit, beaucoup de cœur, on conserve ce trésor inestimable, indispensable dans la vie, qu'est une bonne, solide, sincère amitié.

"MYONNE".

Montréal,
Mai 1934.

L'amitié entre femme est une fleur rare, qu'on ne peut cueillir dans tous les parterres, mais, si son parfum se fait discret, il n'en est que plus odorifiant.

L'amitié, quand elle mérite vraiment ce nom, est belle et forte, elle résiste aux haines, aux jalousies, elle est susceptible de sacrifices, de renoncements, dont

Montréal. Pour éviter une démarche inutile, vous feriez bien, cependant de me téléphoner, afin que nous convenions d'une heure. Voilà de beaux voyages en perspective et qui vous reposeront en ensolillant votre vie des distractions qui vous ont peut-être un peu manqué jusqu'ici.

MYONNE: — Bravo... Voilà qui est une bonne nouvelle et je vous en félicite. C'est le début, ma chère petite; puissiez-vous connaître uniquement les joies attachées à la carrière où vous entrez. Rien de ce que vous m'annoncez ne me semble puéril, et n'hésitez pas à dire ce qui vous trotte en tête. Les billets que m'adressent mes correspondantes ne sont jamais trop longs, et je ne me lasse jamais de votre conversation, petite fille courageuse.

BERTHE: — Seulement un bonjour, parce que vous m'avez dit que vous l'espérez parfois. Je n'oublie jamais mes amies.

LOUISE.

J'ai eu des exemples sous les yeux. L'histoire que je vais vous dire est courte, quoique touchante.

La voici telle j'ai eu l'heur d'y assister. Deux jeunes filles: Jeanne et Marie. Toutes deux avaient vingt ans!

Jeanne était petite, blonde, douce violette au cœur sensible. Marie, grande, jolte, brune au caractère décidé, âme fortement trempée, cœur d'or. Depuis l'enfance leur amitié avait grandi avec les années.

Entre elles, jamais n'avaient existé, les petites jalousies mesquines.

Vint un jour, où dans leur vie, un jeune homme passa. Il était très bien, de bonne famille, désirant installer, à son foyer une gentille petite femme.

Les deux amies lui plurent et souvent il les revit. Mais, Marie semblait devoir devenir l'éluie de son cœur. La joie, dans l'âme elle voyait venir vers elle le grand bonheur d'aimer avec retour, quand un jour, elle eut la révélation que Jeanne aimait aussi. Nalvement elle lui en fit la confidence.

Et alors pour que le cœur de sa petite amie ne fut pas brisé, pour que les pleurs n'emplissent ses yeux sacrifiant tous ses beaux rêves. Marie dirigea le choix du jeune homme vers la douce Jeanne.

Stoïquement, quelques mois plus tard, le sourire aux lèvres, elle figurait comme demoiselle d'honneur, à un mariage, où souvent elle avait rêvé, de jouer le premier rôle.

"MICHELLE".

14 mai 1934.

Parfum à la lavande. — Dans 2 pintes d'alcool, vous versez 1½ once d'essence de lavande, autant d'essence de bergamote et d'essence de citron, puis ½ once de teinture de benjoin et enfin 6 onces d'eau de roses.

PRINTANIER



Petit canotier breton de pédales noires, s'associant harmonieusement à la blouse jaune avec ajoutés sur le devant et manches longues.

PYJAMAS DE STUDIO



Vêtement d'intérieur en crêpe satin réversible.

Le Bonheur: Partout

Le bonheur est partout; il faut bien qu'on le sache.
Mais il ne suffit pas de lire et de rêver;
Il faut, pour l'obtenir, travailler sans relâche;
Et quand on l'a conquis, il faut le conserver.

Car l'homme, quel qu'il soit, doit accomplir sa tâche;
C'est par le travail seul qu'il peut se préserver
De la douleur qui rôde ou du mal qui se cache;
Et le bonheur, alors, il sait où le trouver.

Le bonheur est partout; il faut savoir le prendre.
Il est dans la tendresse et dans l'étreinte tendre
De l'épouse qui veille au repos du foyer.

Il est dans la douceur de l'espérance brève,
Et quelquefois aussi, dans la splendeur du rêve
Qu'on fait la nuit, les yeux mi-clos, sur l'oreiller.

Edouard SYLVA.

La campagne de l'Université

Les premiers rapports reçus au sujet de la campagne commencée au début de cette semaine, en faveur du Fonds de dotation de l'Université de Montréal, semblent être des plus encourageants. On reconnaît toutefois, aux quartiers-généraux de l'organisation, qu'il faudra quelques jours avant que le détail des montants souscrits dans toutes les parties de la Province, puisse atteindre le siège social de la campagne.

Plusieurs centaines de représentants des trois compagnies qui participent à ce mouvement ont commencé leur travail dès lundi matin. Cependant, à date, quelques rapports seulement ont été envoyés. On s'accorde à dire toutefois que l'accueil fait par le grand public à la proposition qui lui est maintenant offerte est des plus favorables.

Donnant l'exemple à la province entière, l'un des professeurs de l'Université a été le premier à s'inscrire.

On sait que, sur chaque police vendue, l'Université recevra un montant stipulé d'avance, après le paiement de chaque prime. Cela

pendant dix ans. On calcule que, quand l'objectif sera atteint, l'Université sera en mesure de com-



Le juge AMÉDÉE MONNET, membre du Fonds de dotation de l'Université de Montréal.

bler tous les ans, pendant une década, l'écart qui existe entre ses revenus et ses dépenses.

La motion du sénateur McRea encore débattue par le Sénat

OTTAWA, 30. — (Du correspondant de la "Patrie"). — Le Sénat a continué hier à discuter la motion du sénateur McRea demandant que le Canada se retire de la Société des Nations.

C'est l'hon. Arthur Meighen, leader du gouvernement à la Chambre Haute, qui a repris le débat et qui s'est déclaré un grand admirateur de l'œuvre accomplie par la Société des Nations. Il admet cependant qu'il y a des motifs de critiquer la Société mais il considère que les conséquences du retrait du Canada de cette organisation seraient des plus sérieuses. Le Canada a pris des engagements envers les autres nations en entrant dans la Société et il ne serait pas juste qu'il donne maintenant le mauvais exemple aux autres pays de l'empire.

Il dit que le but principal de la Société est de dresser une barrière pour empêcher de nouvelles guerres. De plus c'est la seule institution à laquelle on puisse s'adresser pour restreindre le trafic des drogues, contrôler les épidémies et éliminer la traite des blanches.

Parlant principalement des efforts faits par la Société des Nations pour empêcher des conflits à main armée, le sénateur A. Meighen dit que la Société est intervenue avec succès en cinq ou six occasions, minimes à l'origine mais qui auraient pu causer des conflagrations presque générales. Il rappelle que la dernière guerre a causé 10,000,000 de morts, 25,000,000 de blessés et qu'il est impossible de prévoir ce que seront les conséquences d'une autre guerre mondiale avec ses améliorations apportées dans les instruments de destruction.

Il dit que le retrait de certain-

nes grandes nations a porté un rude coup à la Société.

Faisant allusion au cri de "ready, aye, ready" que ses adversaires politiques lui reprochent, le sénateur Meighen dit qu'il l'a emprunté à une déclaration similaire faite à la Chambre des Communes par Sir Wilfrid Laurier.

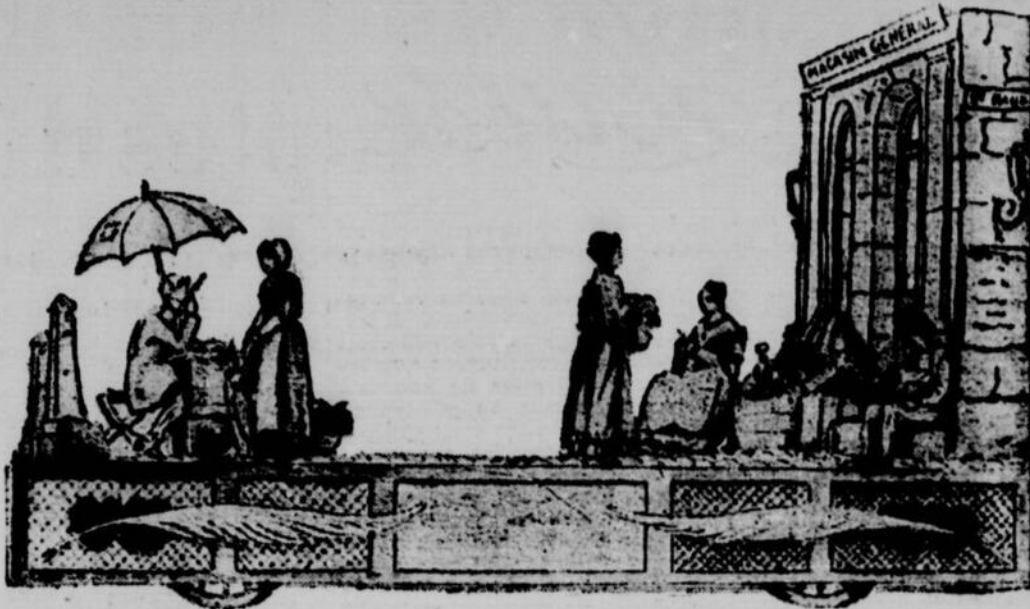
Le sénateur Meighen dit qu'il a ajouté à cette phrase une explication pour montrer que le Canada avait signé un traité et qu'il devait contribuer à la maintenir en vigueur au lieu de compter uniquement pour cela sur la Grande Bretagne.

L'honorable J.-P.-B. Casgrain, contrairement à M. Meighen, s'élève contre le travail accompli par la Société et déclare que celle-ci a été une faillite complète. Il dit que malgré toutes les conférences et tous les accords, la question du désarmement n'a fait aucun progrès. Au contraire toutes les nations du monde s'armement et l'Allemagne ne s'est pas gênée pour violer le traité de Versailles, pas plus d'ailleurs que tous les autres membres de la Société. La seule nation qui n'a pas augmenté ses armements est la Grande-Bretagne, mais elle renforce actuellement sa défense aérienne. De leur côté, les Etats-Unis dépensent des millions en nouveaux armements. Quant au Japon, s'il veut encore s'emparer d'un autre morceau de la Chine, il ne fera en cela que suivre l'exemple de la Grande-Bretagne aux Indes. Il croit qu'un jour viendra où l'Angleterre érigera à côté de celle de Lord Clive, une statue à Lord Willingdon pour l'œuvre qu'il a accomplie aux Indes.

Le débat fut ajourné par le sénateur Tanner.

Les rapports des comités char-

Pour la procession de la St-Jean-Baptiste: l'écrivain publi-



L'écrivain public existait longtemps et il avait des clients sérieux: des parents qui voulaient donner de leurs nouvelles aux enfants éloignés d'eux, des cultivateurs qui avaient à informer leur seigneur lointain de quelque événement inattendu et important qui s'était produit, des gens quelconques ayant à s'expliquer avec l'administration, des amoureux que l'absence séparait sans les réunir.

L'écrivain public écrivait tout ce qu'on lui demandait sans sourcilier. Il n'avait pas à savoir si ce qu'on le chargeait d'ex-

primer était sincère: on le considérait comme une simple machine à écrire, par conséquent, sans aucune responsabilité.

Pour satisfaire sa clientèle, il devait se placer bien en vue, près d'un marché, d'un square ou d'un carrefour, d'une grande rue commerciale.

Ce char est gracieusement offert à la Société Saint-Jean-Baptiste par la maison Laporte, Hudon, Hébert, Limitée, 640, ouest rue St-Paul.



GLORIEUX ANNIVERSAIRE. — Sa Sainteté le Pape Pie XI, dont le 77e anniversaire de naissance tombe aujourd'hui, était Son Eminence le cardinal Ratti quand cette photographie fut prise il y a quinze ans.

gés d'étudier le bill de la marine marchande et celui de la cour de l'amirauté sont ensuite déposés puis le Sénat s'ajourne à cet après-midi.

L'état de Mgr Gauthier

L'on nous apprend ce midi, que Son Excellence Monseigneur Georges Gauthier, archevêque-coadjuteur de Montréal, qui depuis plusieurs semaines est à l'Hôtel-Dieu souffrant d'une grave affection cardiaque, prend tous les jours un léger mieux.

L'hon. Raoul Grothé est élu président des anciens du collège de St-Laurent

La réunion annuelle de l'Association des anciens du collège de Saint-Laurent, qui a eu lieu hier soir à l'Alma Mater, réunissait un groupe nombreux d'anciens, qui voulaient se retremper dans l'atmosphère hospitalière de la maison dirigée par les Clercs de Sainte-Croix.

Les anciens confrères réunis de nouveaux causèrent jusqu'à l'heure du souper, rappelant des souvenirs heureux.

LE R.P. ALBERT COUSINEAU

A l'issue du repas, le Révérend Père Albert Cousineau, supérieur du collège de Saint-Laurent adressa la parole. Après avoir souhaité la bienvenue aux anciens et remercié le président général, M. l'abbé Georges-Henri Chartier, curé de St-Edouard, avec M. J.-D. Camirand, industriel de Montréal, président du comité exécutif des anciens élèves, l'orateur définit devant l'assemblée l'œuvre de l'éducation dans nos collèges. "L'orientation de notre œuvre d'éducateurs", dit-il, "c'est avant tout une œuvre de bâtisseurs et de constructeurs: nous élevons nos enfants, au sens le plus sublime du mot. Nous les élevons à travers l'espace, pour le temps et l'éternité."

En effet, connaître la vie, — physique, intellectuelle et morale surtout — avec tout ce qu'elle comporte de notions lumineuses, ce n'est qu'une faible partie du programme qui doit présider à l'éducation de l'homme. A lui s'impose en plus, le divin, l'immuable, l'infini. Puis après avoir exposé les difficultés que comporte la tâche d'éducateur, il dit en terminant: "Toujours plus et toujours mieux! C'est le souffle

éternel qui nous soutient et qui nous pousse en avant."

M. l'abbé Georges-Henri Chartier, curé de St-Edouard et président de l'amicale, se retirant de charge, remercia ensuite tous ses collaborateurs et il proposa M. l'honorable Raoul Grothé, comme son successeur au siège présidentiel. L'abbé Champagne fut nommé 1er vice-président et M. Georges Laurin, 2ème vice-président. Voici les noms des directeurs formant le nouveau conseil: MM. Edouard Gohier et Henri Gohier; Eugène Guay, J. Brossard, l'abbé A. Rivet, Benoit Laberge, Lucien Parent, Gaston Bernard, Emile Corbell, J.-D. Camirand, Albert Gratton et J.-L. Bigras.

L'HON. M. GROTHÉ

L'hon. M. Raoul Grothé, le nouveau président, prit ensuite la parole. Il remercia ses collègues du grand honneur qu'ils lui faisaient en lui octroyant une si haute fonction. "J'éprouve, de dire en substance l'orateur, un sentiment bien neuf. De tous les honneurs que la vie publique m'a apportés il n'en fut pas un seul qui m'allât plus à l'intime de l'âme. C'est que l'association des Anciens de Saint-Laurent n'est pas une agglomération d'intérêts matériels; elle est avant tout une fusion des âmes, une société de qualité spirituelle."

M. J.-D. Camirand suivit comme orateur. Président du comité exécutif, il donna un compte rendu du budget de l'année. Après avoir accusé un surplus de \$881, il déclara ce montant satisfaisant pour les temps que nous traversons.

Les discours terminés on se rendit à la chapelle pour y faire une prière et le reste de la soirée s'écoula en conversations intimes.



Photo prise hier soir au Collège de Saint-Laurent, à la réunion annuelle de l'Association des anciens. Première rangée, assis de gauche à droite: MM. L.-E. Grothé, A.-E. Prud'homme, J.-D. Camirand, l'honorable Raoul Grothé, le nouveau président, M. l'abbé G. Chartier, le R. P. Albert Cousineau, C.S.C., supérieur du collège de Saint-Laurent, MM. Napoléon Garceau, H. Gohier, le R. P. A. Clément. On remarque à l'arrière MM. G. Benoit, C. Mayer, L.-P. Mézière, A. Zappa, M. Bigras, E. Grothé, le docteur Abde Pilon, le docteur A. Bédoux, MM. Benoit Laberge, Ernest Gohier, le docteur A. Gratton, MM. Eugène Guay, Eugène Larose, et autres.

Déclaration de l'honorable M. Gordon au sujet des comptes dûs à la métropole

Les retards apportés au paiement des secours directs ne sont pas imputables à Ottawa, selon le ministre. — On ne prévoit pas encore quand la session finira. — Diminution considérable de la taxe d'accise sur le houblon entrant dans la fabrication de la bière.

OTTAWA, 30. — La Chambre des Communes a abattu plus d'ouvrage hier que durant toute autre journée depuis le commencement de la session et si elle continuait du train où elle a marché pendant ces six heures de séance, il est certain que la prorogation ne serait pas très éloignée. Mais il y a encore plusieurs mesures législatives à présenter et comme celles-ci sont assurées de soulever une assez longue discussion, on ne peut pas dire que la fin de la session est en vue.

Hier, la loi des compagnies, qui contient pas moins de 208 articles, a fait beaucoup de progrès et seules quelques clauses que le secrétaire d'Etat veut modifier sont restées en suspens.

Le projet de loi de l'honorable M. Guthrie au sujet de modifications à apporter à la loi des enquêtes a franchi le stage du comité et il est maintenant prêt pour sa troisième lecture.

Nous avons eu aussi une importante déclaration de l'honorable M. Gordon au sujet du paiement des comptes de la cité de Montréal. Répondant à un article publié dans un journal de la métropole, le ministre du travail a déclaré que le gouvernement fédéral n'était nullement à blâmer pour le retard apporté dans le paiement de ces comptes. Les vérificateurs n'ayant pas terminé leur travail, la province n'a pas pu les envoyer au ministère et c'est la raison pour laquelle ils n'ont pas été payés.

Enfin pour clore la journée, le ministre des finances a fait adopter bon nombre de ses résolutions budgétaires et il a de plus annoncé quelques changements dont l'un ne va certainement pas manquer de réjouir les amateurs de bière. Dorénavant en effet, la taxe d'accise sur le houblon entrant dans la fabrication de la bière ne sera plus que de 6 cents la livre au lieu de 7 cents 1-2 qu'elle était autrefois et le ministre a ajouté qu'il avait décrété cette réduction parce qu'il avait reçu des brasseurs l'assurance que cela permettrait de revenir au verre de bière à cinq cents.

Un autre changement annoncé par le ministre a trait à l'impôt sur le revenu. Désormais, les ouvriers pourront déduire de leur impôt sur le revenu le montant des contributions qu'ils versent à leurs unions pour venir en aide à leurs camarades qui chôment. De plus, le ministre a promis d'étudier une suggestion à l'effet de faire bénéficier de la même exemption toutes les contributions aux églises et aux œuvres de charité.

Aujourd'hui, la Chambre continuera l'étude de la loi des compagnies et celle des résolutions budgétaires puis elle discutera si elle en a le temps les quelques autres mesures ministérielles qui restent encore au feuillet.

Le projet de loi modifiant la loi des compagnies

Lorsque la Chambre reprend l'étude du bill modifiant la loi des compagnies à charte fédérale, M. G.-G. Coote, progressiste de MacLeod, demande qui s'occupe de la question du capital pour les compagnies qui demandent une



L'honorable M. GORDON

charte fédérale et il cite à ce sujet le cas d'une compagnie qui, au cours de sa réorganisation, a porté son capital à \$7,000,000 et est maintenant sur le point de faire perdre à ses actionnaires l'argent qu'ils ont placé.

Le secrétaire d'Etat répond qu'il est impossible de faire une juste évaluation du capital qui sera requis par une compagnie pour faire des affaires qu'elle a en vue. Il a ajouté que dorénavant toute compagnie qui se réorganise devra mentionner dans son prospectus tous les détails concernant le côté financier et les promoteurs seront tenus responsables des fausses déclarations qui

pourront y être insérées.

L'honorable Charles Stewart est d'avis que le gouvernement devrait exercer une surveillance plus active sur la capitalisation des compagnies.

M. R.-B. Hanson, conservateur de York-Sunbury, estime de son côté que l'on devrait surveiller d'une façon uniforme dans tout le pays les émissions d'actions.

Plusieurs articles du bill sont ensuite adoptés sans autre discussion mais celui qui a trait à la responsabilité des administrateurs relativement aux gages impayés soulève de nombreuses critiques. Cet article se lit comme suit:

"Les administrateurs de la compagnie sont conjointement et solidairement responsables envers les commis, ouvriers, serviteurs et apprentis de la compagnie de toutes dettes n'excédant pas deux mois de gages en rémunération des services exécutés pour la compagnie pendant la gestion de ces administrateurs respectivement, mais nul administrateur ne peut être poursuivi en justice pour une dette de cette nature, à moins que la compagnie n'ait été poursuivie dans l'année du jour où la dette est devenue exigible, ni à moins que cet administrateur ne soit poursuivi à ce sujet dans l'année du jour où il a cessé d'être administrateur, ni à moins qu'une exécution exercée contre la compagnie à l'instance du commis, de l'ouvrier, du serviteur ou de l'apprenti n'ait rien ou insuffisamment produit."

M. E.-J. Garland, député progressiste de Bow River, est d'opinion que les administrateurs devraient être responsables pour toutes dettes n'excédant pas douze mois au lieu de deux comme le veut l'article mais le secrétaire d'Etat répond que ce serait une trop grosse responsabilité à faire porter aux directeurs de compagnies, sans bénéfice équivalent pour les ouvriers.

M. Pierre-F. Casgrain fait remarquer que dans la loi des banques, cette protection est de trois mois. Finalement le secrétaire d'Etat accepte un amendement de M. Paul Mercier, député libéral de St-Henri, fixant cette responsabilité à six mois.

A la demande de l'honorable M. Caban, les quelques articles du bill qui restent à étudier sont remis à une autre séance pour lui permettre de voir quelles modifications il peut y apporter.

La Chambre adopte ensuite en comité un projet de loi du ministre de la Justice modifiant la loi

des enquêtes. Ce bill a pour objet de permettre aux commissions ou tribunaux internationaux d'entendre, au Canada, les dépositions de témoins assermentés, d'exiger la production de documents et d'assigner des témoins. A l'heure actuelle, rien dans les lois statutaires du Canada ne donne aux tribunaux internationaux les pouvoirs appropriés. Il est nécessaire d'accorder au gouverneur en son conseil l'autorisation de conférer ou de suspendre ces pouvoirs, à sa discrétion, ou de spécifier ceux qu'il accorde au tribunal, et d'imposer des limitations et restrictions. Les deux pays peuvent ainsi investir le tribunal de la même autorité.

La troisième lecture de ce projet de loi est remise à une autre séance et la Chambre se forme en comité des subides pour étudier des crédits du ministère de l'agriculture.

Traitement de faveur pour la Saskatchewan

L'honorable W.-R. Motherwell, député de Melville, s'est de nouveau plaint des ravages que causent les sauterelles dans les provinces de l'Ouest et il reproche au gouvernement de n'accorder qu'à la Saskatchewan les crédits suffisants pour combattre ce fléau. Il croit que cette générosité en faveur de cette province est due au fait qu'il va y avoir une élection cet été dans cette partie du pays.

Il dit que le gouvernement paraît plus intéressé à voir disparaître les libéraux qu'à détruire les sauterelles.

L'honorable Robert Weir, ministre de l'agriculture, répond que si la somme accordée à la Saskatchewan pour combattre les sauterelles est plus élevée que dans les autres provinces, c'est que le territoire infesté est plus considérable. De plus, il ne faut pas oublier que cette province a énormément souffert de la sécheresse.

M. C.-R. McIntosh, député li-



M. PIERRE-F. CASGRAIN

béral de Battleford, reproche lui aussi au gouvernement sa générosité envers la Saskatchewan et il dit qu'un tel exemple n'a pas de précédent.

Finalement devant les critiques de l'opposition, le ministre de l'agriculture décide de laisser cet item en suspens et la Chambre passe à l'étude des résolutions budgétaires qui n'ont pas encore été prises en considération. Bon nombre d'entre elles sont adoptées sans grande discussion avant l'ajournement, mais quelques-unes sont laissées de côté pour permettre aux députés de les étudier plus attentivement au cours d'une séance subséquente. Quelques changements ont aussi été annoncés par le ministre des finances, un des plus importants ayant trait à la taxe d'accise sur le houblon

servant à la fabrication de la bière. En annonçant une réduction de 7 cents 1-2 à 6 cents la livre dans les droits sur le houblon, soit une réduction d'environ 3 1-2 cents le gallon, le ministre a déclaré qu'il avait pris cette décision parce qu'on l'avait informé qu'une telle diminution permettrait de revenir au verre de bière à cinq cents. De plus une semblable réduction a été décrétée pour le sirop de malt employé dans la fabrication de la bière à domicile. Enfin la taxe et le droit d'accise sur le gallonage, qui se montaient autrefois à 17.75, vont être avec la nouvelle méthode réduits à environ 14 cents.

En réponse à une question de l'honorable M. Euler, le ministre des finances a déclaré que la consommation de la bière au Canada s'élevait à environ 40,000,000 de gallons par année. Lorsque la Chambre a étudié les résolutions concernant l'impôt sur le revenu, l'honorable M. Rhodes a informé M. Heaps, député travailliste de Winnipeg, que les membres des unions ouvrières pouvaient déduire de leur impôt sur le revenu le montant des contributions qu'ils versent à ces unions pour venir en aide à leurs collègues sans travail.

M. Heaps ayant réclamé la même exemption pour les contributions aux églises et aux œuvres de charité, le ministre des finances a promis d'étudier la question.

Echos du Parlement D'OTTAWA

OTTAWA, 30. (Du correspondant de la "Patrie"). — A l'ouverture de la séance, M. Onésime Gagnon, député conservateur de Dorchester, a attiré l'attention du ministre du travail sur une dépêche publiée par un journal de Montréal, au sujet des comptes dûs à la cité de Montréal. "L'article est intitulé, dit-il, 'Ottawa est responsable' et il y est dit que si les comptes de la cité de Montréal ne sont pas payés la cause en est que le gouvernement fédéral a retardé de le faire. J'aimerais savoir du ministre si cette déclaration est vraie".

L'honorable W. A. Gordon, ministre du travail, a répondu ce qui suit: "Lorsque la province de Québec nous envoie les comptes de la cité de Montréal nous les traitons de la même façon que les comptes de toute autre province. Il faut de trois à dix jours pour que ces comptes après leur réception, soient vérifiés par les fonctionnaires de mon ministère et l'auditeur général et que les chèques soient émis. Le gouvernement a agi avec toute la promptitude voulue pour tous les comptes de la cité de Montréal envoyés par le gouvernement provincial. Parmi les comptes de la province le Québec qui sont encore au ministère, et ils sont bien peu nombreux, il n'y en a pas qui émanent de la cité de Montréal; nous nous occupons en ce moment de tous les comptes que nous avons en mains. Le retard concernant les

comptes de Montréal provient des difficultés qu'ont les vérificateurs provinciaux à vérifier les comptes de Montréal. C'est du moins ce que j'ai appris. Il est regrettable que ce retard se soit produit mais avant que les comptes soient envoyés au gouvernement fédéral par la province il est bon qu'ils soient proprement vérifiés. A mesure que nous recevons des comptes de la province de Québec dans la forme où ils doivent être, nous nous empressons de les payer comme nous l'avons toujours fait dans le passé".

En réponse à une question de M. C. Howard, député libéral de Sherbrooke, l'honorable R. C. Matthews, ministre du revenu national, a déclaré qu'il n'avait pas entendu dire que les officiers du service préventif arrêtaient les automobiles des particuliers pour les examiner comme la chose a été faite il y a quelques jours dans les Cantons de l'Est. Cependant, il va se renseigner et il informera M. Howard du résultat de son enquête.

L'honorable H. H. Stevens, ministre du commerce, a informé M. J.-E. Michaud, député libéral de Restigouche-Madawaska, que le comité des écarts de prix et de l'achat en masse a reçu des centaines de requêtes pour que des enquêtes soient tenues sur différentes industries, mais qu'il ne sait pas ce qui sera fait à ce sujet. Il a ajouté toutefois que la résolution envoyée de Campbellton au sujet d'une enquête de l'industrie du bois de pulpe n'entre pas dans les cadres assignés au comité.

Nous n'entendons plus parler de loterie à la Chambre, cette session du moins. En effet, le dernier bill qui avait trait à cette question a été rejeté hier soir, sur division lorsqu'il a été présenté pour deuxième lecture. Il s'agit du projet de loi de M. Pierre-F. Casgrain, à l'effet de modifier le code criminel, en ajoutant à la liste d'exceptions prévues dans un des articles du code, les loteries des gouvernements provinciaux, conduites pour des objets éducationnels ou d'assistance publique, sous le régime de la loi de la province intéressée.

M. Casgrain a expliqué brièvement le but de son bill puis l'honorable Hugh Guthrie, ministre de la justice, a déclaré que le gouvernement ne pouvait pas accepter un tel amendement au code criminel. Cette opinion du ministre signifiait la mort du bill et celle-ci ne s'est pas fait attendre, aucun des députés présents à la Chambre ne se levant pour parler en faveur du projet de loi.

AU PARADIS DES ENFANTS



LES PERLES BLEUES
PAR
Yanic le Kernouy

Toute fière de ses dix printemps, Yvette, charmante petite sœur aux yeux très doux, me précédait, pieds nus, sur la falaise grise où le vent du large dispersait les parfums pénétrants de l'Océan.

Devant nous, sans arrêt, les vagues se heurtaient. Le jeu féérique et toujours nouveau de la lumière sur les flots absorbait mes regards, tandis que ma pensée ne pouvait se détacher de ce mouvant linéaire dont les plis glacés s'élevaient, hélas! deux fois ouverts pour raver à notre affection d'enfants nos bien-aimés parents. Des larmes brûlantes montaient à mes paupières au souvenir de nos deuils. Le premier, papa nous avait quittés. Vaillant lieutenant de vaisseau, il mourut pour la France avec tout son équipage, au mois de mars 1918, à bord du Z-4, ce sous-marin coulé par une mine allemande au large de Belle-Ile.

Huit années avaient fui quand notre maman fut tragiquement enlevée par une lame, un soir d'automne, à l'extrême pointe de la côte Sauvage, où elle s'était avancée seule, afin de parler de plus près au noble et cher disparu.

Immobile et rêveur, je poursuivais l'évocation de ces lugubres scènes, cependant que mon insouciance Yvette continuait sa marche joyeuse, effleurant les rochers de ses pays gracieux, telle une mouette se jouant du danger à la surface des eaux. M'empressant de la rejoindre, je la surpris bientôt près d'une grotte profonde, où la mer en furie faisait entendre les clameurs farouches de ses orgues puissantes.

— Oh! grand frère Yanic, fit-elle en souriant.

Puis, de sa voix caressante et pure comme un solo de flûte, elle ajouta:

— Tu es un méchant; je voulais me cacher pour voir toute seule les grandes et jolies vagues, pour entendre aussi leurs belles chansons.

— Te cacher par ici? Mais tu n'y songes pas! Volontiers tu jouerais avec les flots; prends garde, chère enfant, c'est un jeu dangereux. Ces vagues aux riches couleurs et dont la voix plaintive enchante ta jeunesse font trop souvent pleurer; menteuses sont leurs caresses, qui nous attirent pour nous perdre. La mer est une voleuse... Si elle allait te prendre comme elle a pris

maman, comme elle a pris... Je ne pus achever.

— Tu dis toujours cela, interrompit Yvette en me sautant au cou. Mais tu sais bien, Yanic, que si j'aime les vagues, je t'aime encore plus qu'elles. N'aie pas peur, grand frère, je t'écouterai d'abord et serai très sage.

Puis, d'un geste volontaire, indiquant un rocher sur la droite de la grotte, elle reprit:

— Permetts-moi seulement d'aller jusque là-bas, près de la Roche Rouge; j'y connais un endroit où, sur le sable fin on trouve en abondance des coquilles de nacre, des galets argentés et ces longs rubans verts que la mer abandonne pour nos amusements sur la plage. Faire son choix est facile: coquilles, galets, rubans, serviront ce soir au décor de la crèche que nous préparons tous deux en l'honneur de Noël. Il faut bien égayer notre petit Jésus; il faut qu'à son réveil il trouve ma chambrette moins pauvre et moins triste que celle de Bethléem; aussi je veux orner sa blanche couchette de tout ce que la mer laissera de plus beau... C'est entendu... Tu veux?

Me laissant attendre par le pieux désir de la mignonne enfant, j'acceptai sa demande, et nous voilà partis à travers les gros blocs de granit recouverts de limon et d'écume. Nous nous arrêtons parfois pour reprendre haleine ou contempler ensemble les formes étranges de certains rochers — rochers du Lion, des Poulains, du Chien, — spectacle imposant de masses veinées de filons marbrés et livrées sans défense au burin vigoureux des lames capricieuses.

Soudain, la Roche Rouge apparut à nos yeux comme une merveille de beauté sous les feux variés du soleil de midi, déroulant autour d'elle, avec majesté, un manteau de diamants. Yvette était ravie.

Descendons maintenant au pied de la falaise, fit-elle en se glissant dans un étroit couloir.

Je la suivais, pensif, silencieux, inquiet. Je savais cependant qu'une petite plage, assez bien abritée terminait le couloir, mais je souffrais de l'inconsciente séduction, de l'irrésistible attirance exercée par la mer sur l'âme de mon Yvette.

A peine étions-nous arrivés, que la cueillette commençait. De ses longs doigts roses et nerveux, pe-

SOLUTIONS

Concours de la semaine dernière

1. — La gravure accrochée au mur est placée à l'envers.
2. — Les rideaux de la fenêtre ne sont pas semblables.
3. — Il en est de même des stores.
4. — Les fenêtres non plus ne sont pas semblables.
5. — La chaise n'a qu'un bras.
6. — Le parapluie se tient debout sans appui.
7. — La lampe n'est pas au centre de l'abat-jour.
8. — La grille devant le calorifère est de deux dessins différents.

tite sœur fuyait le sable fin, tandis que je veillais... sur l'océan rageur qui, tout proche, grondait.

Cherchant avec soin parmi les rubans verts étalés en tous sens ceux qui pourraient le mieux plaire à l'Efant Jésus, j'eus tôt fait d'amasser une gerbe élégante, à la grande joie de sœur Yvette occupée au tri de coquillages et dédaigneuse, semblait-il, des galets trop informes. Redoutant, malgré moi, la surprise de quelque forte vague, je pressais le départ, mais l'enfant souriait, absorbée par les décors de sa crèche.

Tout à coup, avec un bruit d'enfer un remous formidable au loin vint déchaîner les flots. D'un bond, Yvette se précipitait vers moi, tremblante, prête à pleurer. Je la pris dans mes bras, la rassurant bien vite. Par bonheur, les récifs avancés avaient brisé l'assaut des lignes écumeuses, dont les derniers replis expirèrent sans force, doucement, au pied du rocher sur lequel je m'étais réfugié. Il était temps de fuir.

Remise de son émotion, sœur Yvette se jeta en arrière les boucles soyeuses de sa blonde chevelure, puis, ouvrant lestement le grand sac de cuir suspendu à mon épaule, elle glissa en hâte coquille et rubans un instant disparus, tout imprégnés encore d'écume blanche et de sable frais.

Rapide fut le retour; il faisait bon d'ailleurs hâter le pas, car, avec le soir, la brise venant du large portait moins de soleil. En haut de la falaise, notre chère maison, modeste et paisible villa entourée de sapins paraissait heureuse de nous retrouver.

De la haute fenêtre de sa cuisine — domaine réservé et quelque peu mystérieux, — tante Annette, notre bonne domestique, guettait notre arrivée.

— Seigneur Dieu! mes enfants, fit-elle en nous voyant, j'étais en peine de vous. Tout en préparant mes galettes dorées, j'entendais l'océan sonner comme des glas... et je priais tout bas... Ah! mes pauvres petits... soyez toujours prudents... la mer est si méchante...

— Oh! oui, reprit Yvette, elle a failli emporter les belles trouvailles que nous avions faites pour orner notre crèche; mais nous les tenons bien... Vous allez voir, Annie. Yanic, donne le sac, je vais l'ouvrir, veux-tu?

— Le voici, ma mignonne! Une surprise étrange nous attendait. Du sac à peine ouvert, un rayon lumineux filtrait, caressant le front d'Yvette.

— Yanic, Annie... j'aperçois des points bleus à travers les rubans... L'enfant, dont le cœur battait fort, retira délicatement de la gaine de cuir une gerbe étonnante et son geste tremblant éclaira d'une douce lumière toute la pénombre de la pièce. Enlacées dans l'émeraude du varech, des perles bleues très fines formaient une chaîne magnifique, terminée par une croix d'honneur où brillait un diamant rose.

Nous n'en pouvions croire nos yeux. Yvette retenait son souffle; Annie et moi nous pleurions, car dans ce trésor rejeté par les flots nous avions reconnu le chapelet de maman, grâce à la croix d'honneur ajustée par elle à la croix du Sauvage, en souvenir des actions d'éclat de notre vaillant père.

Prenant avec respect cet inestimable joyau, je le remis à sœur Yvette, en lui disant, ému:

— Il est à toi, petite; dès ce soir tu le placeras autour du berceau de l'Enfant Jésus, et tous trois, à genoux, nous remercierons Dieu de ce cadeau venu du ciel.

Lettre de Grande Amie

Mes chers enfants,

Janine a un petit frère qui est au berceau. Janine a onze ans, elle va à l'école des Soeurs, et elle est assez appliquée en classe. Mais lorsqu'elle revient à la maison, sa maman ne peut parvenir à lui faire prendre soin de son petit frère, pendant qu'elle-même prépare les repas ou s'occupe à d'autres besognes de la maison.

Janine n'aime qu'à jouer, en dehors de la classe. C'est bien bon de jouer, et d'être gaie et enjouée, mais il faut aussi avoir bon cœur, n'est-ce pas, et comprendre que pendant les heures de récréations à la maison, il convient d'aider sa mère en autant que l'on en est capable.

Cela n'est guère fatigant d'aider sa maman à essuyer la vaisselle, à prendre parfois le bébé qui pleure ou à l'amuser dans son berceau pendant quelques minutes, afin de soulager la maman qui en a pardessus la tête de toute la besogne.

Les enfants qui ont un cœur grand et généreux comprennent d'eux-mêmes qu'ils doivent se montrer empressés auprès de leur mère. Les autres qui sont plus égoïstes ne songent nullement à procurer leurs soins aux frères et sœurs plus jeunes et à aider leur maman.

Dans quelle catégorie vous trouvez-vous, mes chères fillettes et vous, mes bons petits amis? Réfléchissez un peu, et j'espère que vous ne ressemblez pas trop à Janine qui, en lisant ceci se reconnaîtra, car il se trouve quelques « Janine » parmi vous, sans doute, et se corrigera de son égoïsme naissant.

Votre

Grande AMIE

JEU DE LETTRES

Faire suivre la syllabe CA d'une ou de plusieurs syllabes, selon le cas, pour obtenir des mots significatifs: vase sacré, sorte de chou, gros cétacé, remplace une serrure, un palimpseste, contient une infusion tonique, préparé avec du sucre, à la pendule et à la montre, sous la maison, contient de l'eau potable, une chaude coiffure pour l'hiver, un don toujours bien reçu, cloches en mouvement, grosse corde de marine.

Rép. — Calice, cabus, cachalot, cadenas, canard, cafetière, caramél, carcan, cave, carafe, capeline, cadeau, carillon, câble.

LOGIQUE

Lucien, d'un air important. — Moi, je suis un cours par correspondance et j'envoie tous mes devoirs par la poste aérienne.

Marcel. — Ah! c'est pour cela que tu les fais sur des feuilles volantes.

CHEZ LE MARBRIER

— Je voudrais que vous me fassiez un tombeau pour moi! Quand pourriez-vous l'exécuter?

— C'est que, voyez-vous, nous avons beaucoup de travail... Est-ce que c'est pressé?

Le Concours des Enfants

TROUVEZ LES ERREURS DANS CE DESSIN



Il y a plusieurs choses qui cloquent dans ce dessin. Il y a d'abord la santé du garçonnet, mais il y a aussi autre chose. Pouvez-vous trouver les erreurs?

Le concours des enfants

Le concours des enfants que nous donnons tous les samedis dans nos pages illustrées en couleurs attire l'attention de nos jeunes lecteurs et lectrices. A partir de cette semaine, il a été décidé de attribuer le plus grand nombre possible de nos petits amis. Nous allons donc à l'avenir donner cinq prix d'un dollar chacun à ceux qui nous enverront les cinq meilleures réponses. Il y aura ensuite 10 prix de 50c.

Nous espérons que ce nouveau mode de distribution sera de nature à encourager tous nos petits amis qui suivent si attentivement les concours que nous donnons chaque semaine.

- 1—Mlle Liliane Labelle, 623 rue Atwater, Montréal.
- 2—Mlle Fleurette Langevin, 6653 Bordeaux, Montréal.
- 3—Mlle Thérèse Dufault, 45 A. Birch, Sherbrooke, Qué.
- 4—A. Maurice Prairie, 68 rue St-Pierre, Chambly Bassin.
- 5—M. Roger Dubois, 4273 Châteauguay, Pte. St-Charles.
- 6—Mlle Eliane Gauvreau, 1900 Frontenac, Montréal.
- 7—M. Guy Lacouture, 6345 Drolet, Montréal.
- 8—Mlle Pauline Dion, 2531 Orléans, Montréal.
- 9—Mlle Jeannine Désautels, 5182 rue Chabot, Montréal.
- 10—Mlle Monique Garon, 5 rue Larouche, Chicoutimi, Qué.
- 11—Mlle Germaine Peladeau, 417 Sherbrooke Est, Montréal.
- 12—Mlle Hélène Auclair, St-Jude, Co. St-Hyacinthe, P.Q.
- 13—M. Gaston Nicole, 1606 Cartier, Montréal.
- 14—M. Fernand Gendron, East Angus, P.Q.
- 15—M. Roger Poirier, 160 rue Mercier, St-Jean, P.Q.

CONCOURS DES ENFANTS

Voici la liste des erreurs qu'il fallait découvrir dans le dessin de samedi dernier:

.....

Nom Age

Adresse

NOTE.—N'oubliez pas de mettre votre nom au long sur le coupon avec votre âge et votre adresse.

La pensée canadienne à travers les journaux du Dominion

SUR QUOI REPOSE LA GRANDEUR DE L'EMPIRE

Parlant devant un groupe d'étudiants du High School de Westmount, Mlle Idola Saint-Jean déclara que la grandeur de



MLLE IDOLA SAINT-JEAN

L'Empire britannique reposait sur son proverbe "fair play". L'Empire, dit-elle, est appelé à jouer un rôle prépondérant dans l'établissement de la paix internationale, ce qui constitue le problème le plus épineux de l'ère contemporaine.

Des médailles aux brigadiers

La dernière assemblée de la Fédération des brigades scolaires de sécurité aura lieu, le samedi 2 juin, à l'hôtel Mont-Royal. Des médailles dites d'appréciation seront présentées par la Ligue de sécurité aux brigadiers qui se sont le plus distingués au cours du mois de mai. Les officiers de la Ligue songent à élargir le champ d'activité des brigades scolaires en formant deux nouvelles associations, l'une, des gradués, et, l'autre, des élèves non brigadiers et qui veulent participer à la campagne de sécurité comme volontaires.

20 p. c. de français

Quatre-vingt pour cent des programmes de la Commission Canadienne de la Radiodiffusion — il faut bien appeler cet organisme fédéral par son nom officiel — irradiés dans la province de Québec sont des programmes totalement anglais. Telle est l'admission faite ces jours-ci, à Ottawa, par M. Ernest Bushnell, directeur des programmes de la Commission.



M. E. Bushnell

Et sans doute, si le journaliste canadien du "Telegram" était à la place de M. Bushnell, du fran-

Le plus beau parc d'Amérique

Même si le projet d'une commission municipale telle que la suggère l'échevin McKenna n'a pas de suite — n'avons-nous pas d'ailleurs un assez grand nombre de commissions municipales ? — rien n'empêche assurément les administrateurs de la métropole de prendre eux-mêmes les mesures nécessaires pour mettre en vedette les beautés naturelles du parc Mont-Royal. Au milieu des multiples et graves questions où ils se débattent actuellement, s'y décideront-ils ?

Il ne faudrait pourtant pas trop attendre. Au moment où l'on s'occupe de susciter un fort mouvement d'intérêt autour de l'industrie du tourisme, l'occasion semble propice d'élaborer un

programme d'améliorations graduelles qui finiront par faire du parc Mont-Royal l'un des plus beaux, sinon le plus beau du continent américain, comme le veut M. McKenna, ses amis et toute notre population.

La ville de Montréal renferme de nombreuses attractions et maints sites intéressants, mais le parc de la Montagne reste parmi les endroits les plus populaires, un de ceux que les citoyens et les touristes aiment le plus à fréquenter. En aménageant ce parc de façon convenable et d'après un plan bien conçu, on servirait donc en même temps les intérêts de la population locale et les intérêts du tourisme. Et cela ne

coûterait pas une somme exorbitante.

Que l'on commence, par exemple, en attendant de disposer de ressources plus abondantes, par nettoyer le sous-bois des amas de branches qui l'embarrassent et donnent une impression de négligence; que l'on ratisse avec soin les allées et les sentiers; que l'on assure un service de surveillance qui ne laisse rien à désirer; que l'on tire parti du chalet construit il y a quelques années et qui a nécessité une forte dépense, et l'on aura accompli plusieurs pas dans la bonne direction. Les autres améliorations pourront s'effectuer au fur et à mesure.

"La Presse".

Élection fort contestée

La base

De tous nos problèmes d'ordre économique, la grande misère de la classe rurale n'est pas, comme certains hommes d'Etat semblent le croire, le moins important. On a l'habitude de dire: quand le bâtiment va, tout va. Ne serait-il pas plus sage de dire: quand l'agriculture va, tout va? N'est-ce pas, en effet, lorsque les produits de la terre se vendent bien que la prospérité règne dans tous les milieux?

L'Etat, trop souvent, ne semble porter attention qu'à la haute finance, à la grande industrie, au commerce monopolisé. Dans un travail de restauration économique comme celui que l'on tente d'effectuer présentement, pour quoi ne commencerait-on pas plutôt par le commencement, c'est-à-dire par l'agriculture qui est la base de tout, l'industrie basique, comme disent les "lettrés"?

La "Parole".

Les commentaires des journaux d'Ontario laissent entendre que la campagne électorale sera l'une des plus chaudes de toutes celles qu'aient vues la province depuis une génération.

Sous le régime Ferguson, les résultats des appels au peuple étaient en somme prévus et avant d'aller prendre le haut commissariat à Londres, M. Ferguson légua à son successeur, M. Henry, une solide majorité à la législature.

Des indices portent à croire que M. Henry manque de l'habileté et de la sagacité de son ancien chef. Sa participation à la transaction d'Abitibi Power est exploitée avec effet contre lui mais le sentiment de l'électorat a une influence défavorable plus grande, opinion constamment partagée en temps de crise qu'un changement de gouvernement n'est pas de nature à empirer les choses. Le gouvernement Henry s'apercevra probablement que cette opinion constitue la carte la plus forte dans la main de son adversaire. De ces temps-ci c'est un désavantage que d'être au pouvoir. Les partis oppositionnistes peuvent promettre n'importe quoi jusqu'à ce que l'élection soit terminée et les balayages des gouvernements conservateurs en Nouvelle-Ecosse et en Colombie anglaise, au cours de l'année écoulée, indiquent que les dépressions inspirent un désir de changement.

Une administration soigneuse, une énergie politique à l'endroit de la bière et du vin et un parti uni sont des éléments qui militent en faveur du gouvernement. Il pourra aussi bénéficier de la division de ses adversaires. Le parti libéral est divisé et le groupe C.C.F. est privé, temporairement du moins, de sa puissance à cause de la scission entre les éléments agraire et travailliste. L'alliance libérale progressiste est handicapée par la division entre les chefs.

A propos de cette situation le "St. Catharines Standard" s'exprime de la sorte: Le chef parlementaire ne peut s'entendre par le raisonnement ou autrement sur la question de la bière et du vin. Il y a en outre M. W.-E.-N. Sinclair, qui fut éconduit sans cérémonie à la grande surprise d'un grand nombre de bons libéraux, sur l'ordre de M. Hepburn. Il vaudrait bien mieux pour les libéraux que M. Hepburn ait suffisamment de prestige pour imposer une discipline. Au lieu de cela, son parti s'oriente en deux sens sur la question capitale de la bière et du vin.

"The Calgary Herald".

"Les provinces maritimes et les ports canadiens de l'Atlantique ont grandement profité des accords impériaux".
Mail and Empire.



M. HENRY

Equité

Le règlement XVII a vécu, mais la question scolaire est encore d'actualité, en Ontario. Le règlement XVII, qui ne permettait guère l'enseignement du français à l'école, lésait les droits de nos compatriotes. La question débattue actuellement lèse les droits de tous les catholiques. Il s'agit d'une mauvaise répartition des impôts scolaires. Une loi, qui remonte à 1863, exemptait les catholiques de payer impôt aux écoles publiques. Et en 1886, la législature permettait aux directeurs de sociétés anonymes de distribuer leurs taxes en tenant compte de la religion pratiquée par les actionnaires. Mais, aujourd'hui, comment connaître la religion des actionnaires des grandes compagnies dont les actions changent si souvent de main? La chose est pratiquement impossible.

"L'Action Populaire"

Le patron des scouts

"Tous les corps de métiers ont leurs saints protecteurs, toutes les confréries leurs patrons et chacun dans son état s'honore d'avoir au ciel de tels gardiens, intercesseurs et guides tout à la fois."

Mouvement à base essentiellement religieuse, le scoutisme a reçu de son fondateur, Baden-Powell, comme modèle et patron: saint Georges, chevalier de Cappadoce et martyr du Christ. Chose remarquable, par la grande fraternité qui nous groupe et nous



Baden-Powell

unit, quelle que soit la race ou la dénomination religieuse, tous communient universellement, internationalement puis-je dire, le 23 avril, jour où l'Eglise catholique célèbre la naissance au ciel de ce valeureux chevalier.

Comme pour Joseph, époux de Notre-Dame, les archives anciennes sont d'un laconisme déroutant sur Georges. L'on sait qu'il a vécu, et qu'il est mort martyr vers 303. La légende se base certes sur des faits suffisamment prodigieux et dignes de la postérité, à tisser ses broderies argentées sur cette existence glorieuse. Il n'en reste pas moins vraisemblable pour ne certifier plus catégoriquement, qu'il eut une vie tourmentée; l'époque et sa condition l'ont

Le "Progrès du Golfe".

Ratés

Les rues de nos grandes villes sont remplies de fils de cultivateurs et d'anciens "habitués" qui errent lamentablement en quête de travail.

Fascinés par l'existence facile qu'ils espéraient trouver dans les grands centres, trompés par l'apparente abondance d'emplois ne nécessitant aucune préparation particulière qu'ils y croyaient disponibles, ils ont abandonné la terre qui leur garantissait pourtant le pain quotidien, pour l'usine, la misère et la pauvreté.

Quand est arrivée la crise, le travail a diminué brusquement et ils se sont trouvés non moins brusquement dans la rue.

Ils n'avaient pas compris ni apprécié leur position première de maîtres de la terre et c'est avec désespoir quelquefois qu'ils se réalisent aujourd'hui.

Il faut donc de toute nécessité les aider à retourner à la ferme et de tous côtés s'organisent des mouvements en ce sens, sous la direction des autorités religieuses et laïques.

"Echo de la Vallée du St-Maurice"

Prévoir

Nous croyons qu'à l'approche des beaux jours il serait bon de rappeler à ceux pour qui l'hiver fut particulièrement difficile et même à ceux qui ont eu à se plaindre de la longueur des jours froids, qu'ils ne doivent escompter sur les gains, toujours plus faciles en été, pour dépenser follement et s'amuser à leur gré, au moment où ils doivent économiser pour prévenir les jours de misère.

L'état de chose qui existe aujourd'hui au pays devra nécessairement cesser et les secours directs, comme les supports venant de différentes sources, devront inévitablement être suspendus, si

l'on veut conserver un équilibre qui s'harmonise, un peu du moins, entre les revenus et les dépenses. Nous avons trop de gens, aujourd'hui, qui, forts des secours gracieux qu'ils reçoivent, ne songent pas qu'ils devront un jour se supporter eux-mêmes et que les bons samaritains ne pourront pas toujours les faire vivre dans la paresse et le plaisir. Oui, le plaisir, car nous connaissons certaines personnes, sous les secours directs, qui profitent de la belle saison pour faire des voyages de plaisir et des courses dispendieuses inutiles, et cela au dépend de leur gouvernement ou de leur municipalité.

Quand on a pas les moyens de voyager, on reste chez soi.
Le "Peuple".

J. Alizero tenu responsable du meurtre Viens

Le jury du coroner donne son verdict en quelques instants après avoir entendu les témoins. — Armand Depelteau dépose.

UN AUTRE ITALIEN MYSTERIEUX

Cet homme aurait, d'après la défense, donné un manteau de fourrure à la victime, l'hiver dernier. — Le frère de la victime.

VOYAGE DANS LE NORD POUR \$20

Le jury du coroner a tenu Joseph Alizero criminellement responsable de la mort violente de Graziella Viens. Aux Cours supérieures à sa juridiction, il a laissé le soin de délimiter les responsabilités du jeune homme dans le meurtre de la femme Rondeau et la part qu'a pu jouer dans le drame, un second Italien dont la cour pour la victime alla si loin qu'il lui offrit, l'hiver dernier, un manteau de fourrures. La défense, représentée par Me Proulx, a dessiné sa manœuvre future en faisant intervenir dans l'affaire, cet individu mystérieux auquel dès le début de l'enquête policière, sur des informations de première source, la "Patrie" faisait allusion à maintes reprises.

ATMOSPHERE CONFINEE

Maïodorante et surchauffée, une atmosphère dégagée par une assistance trop nombreuse pour la petite salle du Coroner, a plané toute la matinée sur l'instruction. Dès neuf heures, une foule dont la majeure partie n'avait d'autre mobile à être là qu'à satisfaire une curiosité morbide, au spectacle de la procédure judiciaire et des traits du témoin Joseph Alizero, s'est pressée autour du tribunal. La porte unique de la salle était si congestionnée qu'il a fallu faire un jeu de coudes pour s'y ouvrir un passage vers la sortie.

ON POTINE

Le retard apporté à commencer n'a pas peu contribué à rendre cette ambiance encore plus lourde. De dix heures à dix heures et demie, un verbiage continu a rempli les lieux, qui n'avaient pas fait place à un silence inquiet qu'à l'entrée d'abord de Me Prince, ensuite des jurés et enfin de Joseph Alizero. Celui-ci a paru petit et frêle entre deux détectives. Un sourire nerveux lui chatouillait les commissures.

Il a chevelure abondante et noire, un nez aquilin aux narines pinçées, un front tombé, des sourcils arqués et touffus, une bouche large et aux lèvres exsangues et minces. Deux rides profondes ravinent la partie inférieure de sa figure. Il écoute les témoignages sans marquer d'émotion, si ce n'est par ce perpétuel crispement de la bouche, qu'on a remarqué dès son entrée.

Le premier témoin à prêter serment est Armand Depelteau. Locataire de Graziella Viens, il a été détenu par la Sûreté pendant quelques jours. Au contraire du premier, il est haut et râblé. Ses cheveux lisses sont rejetés en arrière et emplissent sur les joues par des favoris minces et taillés au jeune premier de cinéma. Pendant son témoignage, la sueur dégouline sur sa figure. Il ne l'essuie point et s'agit dans la boîte, quand à malutes occasions, il implique Alizero. Voici d'ailleurs le témoignage qu'il a rendu.

ARMAND DEPELTEAU

Le premier témoin entendu ce matin, fut M. Armand Depelteau, 2379 rue Joachim, qui, lors du meurtre de Mme Viens-Rondeau, habitait chez cette dernière. Il connaissait la victime depuis septembre 1933.

Le témoin déclare qu'il connaissait l'automobile d'Alizero dans laquelle fut trouvée la victime et identifia une photographie du véhicule.

Depelteau déclare que Mme Viens ne savait pas conduire une automobile. Elle pouvait bien guider le volant sur la grande route, mais elle ne pouvait faire fonctionner le moteur ni changer les vitesses de l'auto. Il fallait aussi se tenir près d'elle et prendre le volant quand on arrivait à une courbe ou quand on rencontrait un autre véhicule.

Il ne paraît pas possible que la

victime ait pu emprunter l'auto de qui que ce soit pour la conduire elle-même.

A une question de Me Proulx, représentant le détenu Alizero, le témoin déclare qu'il est sorti souvent avec la victime.

SAMEDI SOIR

La dernière fois que le témoin vit la victime fut le samedi soir, entre 6 heures 45 et 7 h. 30, alors qu'ils soupèrent tous deux ensemble. Ils mangèrent de la saucisse, des cornichons sucrés et des tomates. Il partit ensuite immédiatement après le souper.

AVEC ALIZERO

Le témoin savait cependant que la jeune femme devait aller en automobile avec Alizero dans la soirée. Elle devait se rendre à Saint-Jérôme, avec le détenu pour ne revenir que le dimanche matin vers 7 heures. Elle lui avait dit cela le mercredi soir et en avait reparlé le même soir au souper. La jeune femme devait recevoir \$20 d'Alizero pour le voyage.

Le témoin connaissait parfaitement Alizero et avait vu son automobile à maintes reprises. (Il identifie ensuite l'auto sur une photographie produite par la police).

Le voyage avec Alizero devait se faire dans l'automobile de ce dernier. Il partit avant qu'Alizero vint chercher la victime.

Depelteau ne revit Mme Rondeau qu'une fois morte, lundi soir, quand le sergent-détective Francoeur vint le chercher et il se rendit à la morgue afin de l'identifier.

DANS LES CAFES

Quand il quitta Mme Rondeau samedi soir, Depelteau se rendit dans plusieurs cafés où il passa la plus grande partie de la nuit à boire. Il ne sortit pas de Montréal.

INQUIETUDE

Le dimanche matin, il se leva vers 9 h. 30 et constatant que Mme Rondeau qu'il revenait d'habitude avant l'heure qu'elle avait fixée, n'était pas de retour, il fut inquiet et alla prévenir la mère de la jeune femme. Il se servit alors de son automobile Dodge.

Il se tint ensuite en communication avec la mère de la victime, et passa les journées de dimanche et de lundi à s'inquiéter.

Lundi soir, avec le détective Francoeur, à la suite de la découverte du cadavre dans l'automobile d'Alizero, il se rendit au café fonctionnel et chez une des amies de Mme Rondeau, afin de s'enquérir de celle-ci.

M. HECTOR VIENS

Le témoin suivant fut M. Hector Viens, frère de la victime. Il déclare que sa sœur ne pouvait pas conduire une automobile seule. Il la voyait très souvent. Elle passa l'après-midi de samedi, le 12 mai, jour de sa disparition, avec lui et

AUCUNE CONFIDENCE

Sa sœur ne lui fit aucune confiance au sujet de ses relations et ne lui raconta jamais qu'elle eût reçu des menaces de qui que ce soit en février dernier. Il savait cependant qu'elle sortait assez souvent avec Alizero.

M. TREFFLE PIQUETTE

Le troisième témoin entendu est M. Treffle Piquette, 2379 rue Joachim, chez qui chambaïait autrefois Mme Rondeau. Il connaissait cette dernière depuis sept ans et elle allait souvent le visiter, en compagnie d'amis, sur une ferme qu'il possède à Saint-Bruno et où il habite tous les étés.

Il vit la victime pour la dernière fois vivante jeudi le 10 mai, à Saint-Bruno, où elle alla le voir en compagnie d'Armand Depelteau. Elle n'avait jamais, à sa connaissance, conduit une automobile et lui avait dit souvent qu'elle aimerait bien apprendre quand elle le voyait conduire son camion. Depelteau ne prêta jamais son automobile à la jeune femme.

De nombreuses questions furent posées au témoin par Me Lorenzo Prince, afin de bien établir que la victime ne pouvait conduire seule une automobile et n'avait pu emprunter le véhicule de personne. "Je tiens à bien établir que la victime ne pouvait conduire une automobile", déclara Me Prince.

DES MENACES

Le témoin Piquette raconte que la jeune femme lui parla déjà de menaces qu'elle avait reçues. Il entendit lui-même Alizero faire des menaces à la victime en certaines occasions, alors que tous deux étaient chez lui et se querelaient.

ELLE NE L'AIMAIT PAS

Un soir, à la demeure du témoin Piquette, Alizero et Mme Rondeau avaient eu une querelle, parce que la jeune femme disait qu'elle n'aimait pas l'Italien. Elle lui dit ensuite de s'en aller et de la laisser. Ce dernier lui demanda alors si cela était sérieux. Il partit alors sur sa réponse affirmative et revint cependant peu après.

Un soir de l'hiver 1933, après le jour de l'an, elle lui dit de nouveau de s'en aller et la réponse d'Alizero aurait alors été: "Jamais un autre que moi t'aura".

UN REVOLVER

Le témoin sait qu'Alizero possédait un revolver, car un soir, alors que tout était calme et que l'Italien revenait d'un voyage, il lui montra son arme. C'était un revolver de calibre 32.

La victime quitta sa demeure l'automne dernier pour aller habiter dans son propre logement. Elle passa cinq ans chez lui.

Sur une question de Me Gerald Fauteux, représentant de la Couronne, le témoin Piquette déclare que la phrase textuelle d'Alizero quand il menaçait la jeune femme, fut celle-ci:

"Jamais un autre ne t'aura. Un Italien ne parle pas, ça agit!"

Parlant de son impression sur Alizero, le témoin déclare n'avoir pas pris ces menaces au sérieux, car l'homme ne semblait nullement mauvais et était en apparence très doux. Quand elle le renvoyait un soir, le lendemain il revenait comme si de rien n'était.

Quinze jours avant le meurtre, la jeune femme se rendit chez le témoin en compagnie d'Alizero. Tout se passa alors fort bien. La jeune femme lui dit qu'elle devait recevoir de l'argent, le 12 mai.

UN MANTEAU DE FOURRURE

A une question de Me Proulx le témoin Piquette déclare qu'il était à sa connaissance que la jeune femme avait, l'hiver dernier, sorti plusieurs fois avec un autre Italien qu'Alizero.

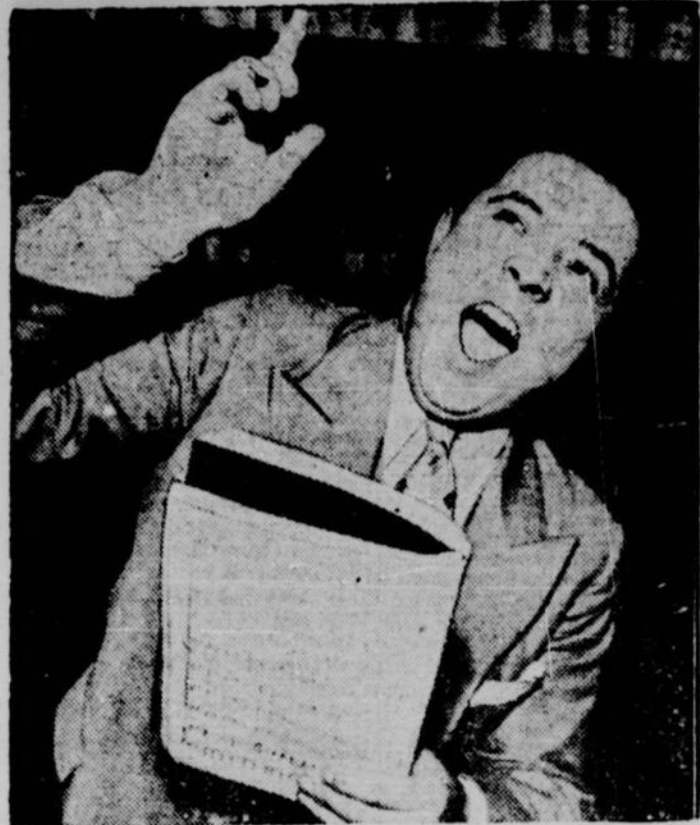
A ce sujet une longue discussion s'est élevée entre Me Proulx et le Coroner. Ce dernier s'objectant à ce que le nom de cet Italien soit donné publiquement en Cour. Le coroner demandant pourquoi l'on croyait nécessaire de jeter le soupçon sur des inconnus.

Finalement on décide que le nom de cet Italien ne sera pas dit, mais le témoin déclare qu'il est à sa connaissance que la victime reçut un manteau de fourrure de lui au cours de l'hiver.

Le témoin termine en déclarant que le 10 mai la victime lui avait dit qu'elle devait rencontrer Alizero samedi.

M. EUGENE LAFLAMME

M. Eugène Laflamme, en charge du service anthropométrique de la Sûreté, est ensuite entendu. Il fut prévenu du meurtre le 14 mai à 4 heures de l'après-mi-



UN AUTRE CARUSO.—Nick Caruso, cousin germain du fameux ténor décédé il y a quelques années, étudie le chant et il doit commencer à chanter en public à Chicago sous peu. Le jeune Caruso est avocat et il a étudié le chant pour se distraire depuis plusieurs années. Quelques critiques disent que la voix du jeune Nick possède les mêmes qualités que celle de son cousin décédé.

di et se rendit immédiatement rue Saint-Dominique, à environ 20 pieds au nord du numéro 8521 où se trouvait l'auto dans laquelle on venait de découvrir le cadavre de la victime.

DES PHOTOS

M. Laflamme produisit ensuite plusieurs photographies prises sur les lieux. Une photo de l'automobile telle qu'elle apparaissait tout d'abord; ensuite une photographie indiquant exactement comment fut trouvée la victime dans la partie arrière de l'auto, on peut y voir que le soulier gauche manque; puis finalement une photographie de l'arrière de l'automobile, indiquant des traces de sang sur la carrosserie.

Le témoin identifie ensuite le soulier de la victime que l'on a retrouvé plusieurs jours plus tard.

Le témoin déclare n'avoir fait que photographier le jour de la découverte du cadavre et n'avoir rien étudié de plus, si ce n'est qu'il prit de nombreuses empreintes digitales sur le véhicule. Il se remarqua pas alors si le soulier de la victime manquait.

BERNARD GAUTHIER

Bernard Gauthier, épicier du nord vient ensuite rendre témoignage en compagnie de M. Emile Chèvrefils, 1650, rue Darling, le laitier qui a soulevé le couvercle du "rumble-seat" et découvert le cadavre.

"Vous êtes les messieurs, qui avez remarqué des traces de sang sur l'automobile Pontiac et subsequmment avez averti la police?" demanda le coroner.

Gauthier explique que vers 3 h. 15 de l'après-midi de lundi, le 14, un homme de sa connaissance est venu lui dire qu'il avait vu des taches de sang sur l'automobile. Il a dit à Chèvrefils, le laitier: "Si je n'avais pas peur, j'ouvrais". Le laitier répondit: "Je n'ai pas peur et ouvre le couvercle. Enervé, Gauthier dit à l'autre: "Ferme, ferme, il y a quelqu'un là-dedans".

Les deux hommes avertirent la police et les constatations d'usage furent faites, au dire de deux constables et du capitaine Joseph Tremblay, qui au moyen de la carte d'enregistrement attribua la propriété de l'automobile à M. Joseph Alizero, 6721, rue Clarke.

LE SERGENT FRANCOEUR

Le sergent-détective Francoeur, de la Sûreté, vint ensuite expliquer la trouvaille du second soulier de la victime. Il dit l'avoir trouvé à 400 pieds du boulevard Gouin sur la montée, telle que le disait la "Patrie" et non à 11250, boulevard Gouin tel que dit. Les deux fillettes Bérichon, Yvette et Florence, furent les premières à le voir sur la route en se rendant à la messe le 13 au matin.

Les Bérichon demeurèrent dans une maison peu isolée du chemin tout près de l'endroit de la découverte. Le soulier, d'après le témoignage du l'Amier ne leur a été remis que le 20 par un M. Aré, qui le remassa le long du fossé.

On établit ensuite la découvr-

te du porte-feuille de la victime dans le siège arrière ainsi que de la carte d'enregistrement de l'automobile comme appartenant Alizero.

LE CORONER

Le coroner adressa ensuite la parole aux jurés établissant les faits de la preuve. "L'auto appartient à Alizero", dit-il. Une femme a été trouvée morte dans ce véhicule. Il s'agit d'établir sur qui portent les soupçons. Je suis satisfait pour ma part qu'ils se portent sur Alizero." Il continua de faire la preuve.

Le jury se leva pour délibérer dans la chambre et revint. Le silence se fit dans l'auditoire. Le chef des jurés se leva et dit: "Nous sommes satisfaits de savoir qu'il (Alizero) est parti avec la victime et nous le tenons criminellement responsable de la mort de mademoiselle Viens."

Le coroner fit ensuite rédiger l'acte. Alizero ne sembla pas affecté par cette accusation. La foule se dispersa.

M. P. DOLBEC DECEDE AUX TROIS-RIVIERES

TROIS-RIVIERES, 31. — Le gérant local de la compagnie Bell Telephone Co., à Shawinigan Falls, M. Philémon Dolbec, est mort subitement le 28 à son bureau. M. Dolbec, se sentant indisposé, s'était jeté sur un sofa, où on le trouva vers 5 heures, agonisant; il expira au bout de quelques minutes.

Le défunt était âgé de 43 ans. Il laisse son épouse née Alice Grenier, deux filles, Sabienne et Doris et deux fils, René et Gilles.

Le corps sera transporté à Sainte-Anne de la Pêraude pour inhumation.

L'explorateur Bedaux arrive à Québec

QUÉBEC, 31. (P. C.) — M. Charles Bedaux, de New-York, qui doit aller faire une grande exploration dans le nord de la Colombie Anglaise, est arrivé à Québec hier avec plusieurs personnes qui doivent l'accompagner.

On remarquait avec l'explorateur Mme Bedaux et Mme Chiesa, fille du comte Gauthier-Vignal, de Paris.

M. Bedaux, qui a déjà parcouru en automobile 9,000 milles en Afrique, doit arriver à Edmonton le 10 juillet avec un groupe de 30 personnes. Il se prépare à parcourir des régions encore inconnues du nord de la Colombie. Il emploiera 100 chevaux pour transporter ses bagages et cinq tracteurs à chenille. Ces tracteurs ont été construits spécialement pour cette expédition et pourront circuler dans des sentiers de six pieds de largeur.

Leçon d'Horticulture

Comment procéder dans la plantation d'un verger pour en tirer le maximum de bénéfices au coût de revient le plus modique et protéger les pommiers contre les rigueurs de l'hiver.

TAILLE ET ENTRETIEN

Le fraisier réussit très bien dans la plupart des sols, planté en rang ou en plein champ. Plusieurs variétés viennent facilement dans presque tous les sols, excepté peut-être le sol argileux, trop compact. Le plus grand nombre de variétés préfèrent un sol moyen, plutôt léger.

Dans la leçon présente, nous nous guiderons sur l'enseignement donné par le R. P. Honoré, o.c., professeur à l'Institut Agricole d'Oka.

Tout d'abord, quelques mots sur le sol. Un sol léger ou friable tend à hâter le développement du plant et la maturité du fruit; c'est aussi le sol qu'il faut là où la production du fruit à bonne heure est spéciale. D'un autre côté, les sols légers souffrent plus des sécheresses qui surviennent plus ou moins à chaque saison; de plus, les terrains trop légers ne produisent généralement pas de fruits de première qualité.

Le sol compact et dur est plus difficile à cultiver, à préparer d'une façon satisfaisante et à se maintenir en bonne condition. Ce type de sol souffre parfois de la sécheresse parce qu'il n'a pas été bien préparé et n'est pas en état de garder l'humidité nécessaire, ou encore parce que durant la récolte il a été piétiné, durci par les cueilleurs de fruits.

LE MEILLEUR SOL

Tout bien considéré, les sols sablo-argileux sont probablement ceux qui donneront le plus de satisfaction au producteur. Si ce dernier est lancé dans la grande production, il aura avantage à choisir un sol léger, d'abord, dans lequel il plantera les variétés hâtives, puis un autre plus compact, plus dense pour la dernière récolte ou celle des fruits de qualité inférieure.

PENTE OU EXPOSITION

Le cultivateur de fraises ne tient généralement pas bien compte de ce détail. Cependant, le terrain devrait toujours avoir une pente ou inclinaison assez prononcée pour que l'eau ne séjourne pas à la surface; la stagnation de l'eau sur le champ, si elle est prolongée, causera des dommages. Même les sols bien drainés, s'ils sont absolument de niveau, sont exposés à souffrir d'un long séjour de l'eau à la surface, soit en hiver ou au printemps.

Outre cette question du drainage, il est rare que l'on songe à l'inclinaison dans l'établissement d'une fraisière. Il importe pourtant de se demander si ce détail ne serait pas profitable, du moins dans quelques cas particuliers. Par exemple, lorsqu'on veut avoir des primeurs ou des fruits de première saison, si l'on donne une pente vers le sud, il y aura certainement une différence de plusieurs jours dans la maturité du fruit. Si, au contraire, on veut des fruits tardifs, de fin de saison, on donnera préférablement une pente vers le nord. La plus légère inclinaison, d'un côté ou de l'autre, accuse une différence surprenante, tant dans la chaleur du sol que dans la maturité du fruit. Une pente vers l'ouest ou vers le sud-ouest est très désirable surtout si elle est un peu raide, elle expose le terrain au fort soleil de l'après-midi qui absorbe la fraîcheur du feuillage et cause un excès d'évaporation du sol.

CONTRE LES GELEES

Dans les endroits où les gelées causeront probablement des dommages à l'époque de la floraison du fraisier, cette question de pente du terrain et d'élevation, en vue d'éviter l'effet des gelées, est à considérer sérieusement. Quelquefois, ce qu'il y a de mieux à faire est de laisser faire les avantages que donnent des terrains bas et plats au point de vue de la fertilité et de la texture du sol compensent largement les dangers

des gelées. Mais, le fraisier est particulièrement exposé à souffrir des gelées à l'époque de la floraison, étant presque au ras du sol et ses fleurs très tendres alors, autant que possible, il faut que le producteur choisisse un terrain le moins exposé à ce danger.

PREPARATION DU SOL

La première opération est de labourer profondément le terrain, de sept à dix pouces. Autant que faire se peut, le labour doit être pratiqué à l'automne. Quand le terrain est tellement incliné que le sol est exposé à être lavé, ou encore que, pour des raisons particulières, il est préférable de le laisser couvert durant l'hiver, le labour doit être fait de très bonne heure le printemps, dès que la terre peut être convenablement travaillée. On passe ensuite la herse à disque plusieurs fois. Le nombre des hersages dépend entièrement de la qualité du sol, des conditions de la température, et aussi des récoltes de l'année précédente. Si on laisse s'écouler quelques jours entre chaque hersage, le travail sera plus effectif. La "dernière main" peut être donnée au terrain en y passant la herse à brosse ou encore la herse plane. Ces deux sortes d'instruments aratoires peuvent se fabriquer à la maison, et l'une ou l'autre devrait se trouver chez tous les cultivateurs.

Pour les sols très légers ou de texture plutôt libre, on recommande le rouleau. Cependant, il est douteux qu'un sol qui requiert le rouleau pour faciliter l'adhésion des éléments de sa texture soit un terrain propice pour le fraisier; on n'a pas à attendre de fortes récoltes. Si l'on se sert d'un rouleau-tambour, on doit faire suivre l'opération par celle d'une herse à brosse afin de rétablir la croûte à la surface. On obtient toutefois un assez bon résultat d'un rouleau ordinaire.

VARIETES

Le choix des variétés est d'une importance majeure, mais il est assez difficile de les déterminer d'une façon spécifique. Telle variété réussit à merveille sur une ferme et faillit sur une autre, distante de quelques milles seulement. Cependant, certaines variétés à développement stable, telles la Sample, la Klondyke, la Sénateur Dunlop, viennent bien un peu partout, mieux que d'autres, comme la Marshall.

De tous les moyens propres à faire un choix judicieux des variétés à cultiver, le plus satisfaisant est d'avoir un champ d'expérience. Les fraisiers durent si peu longtemps, coûtent si peu cher, et de plus occupent si peu d'espace que, à vrai dire, chaque producteur devrait faire lui-même l'essai des variétés qui conviennent le mieux à son sol.

Après son expérience personnelle, vient celle que l'on peut obtenir de ses voisins. Grâce à leurs renseignements, on peut même se dispenser d'expérimenter soi-même.

PROPAGATION

Le fraisier se propage principalement par les stolons — tiges rampantes, grêles, qui ressemblent à des cordes, produites par le pied-mère et qui, à chaque noeud, forment une petite touffe de feuilles s'enracinant et donnant un plant nouveau. Chaque stolon peut donner trois ou quatre plants. Dans les sols bien conditionnés, ils prennent vite racine, sans recours humain. Cependant, si l'on a besoin de plants précoces, forts et bien pourvus de racines, on peut forcer le développement en plaçant soit une motte de terre ou une petite pierre juste en arrière du noeud, afin de tenir le stolon en place et mieux faire prendre les racines. Si les feuilles poussent déjà avec vigueur, on couvrira le nouveau plant d'un peu de terre, encore dans le but de favoriser le prompt développement des racines. Cette méthode de propagation par les stolons assure la reproduction de la variété, c'est-à-dire que si le stolon vient

d'un pied-mère de la variété Glen Mary, par exemple, le nouveau plant sera un pur Glen Mary. Lorsqu'on veut des variétés nouvelles, en créer, on sème les graines de fraises, et comme pour les autres fruits, les plants provenant de ces graines seront tout différents de la variété mère. Cette méthode de propagation ne se pratique généralement que sur les Fermes expérimentales ou que chez les spécialistes. Mais quels que soient les plants que l'on emploie, il importe qu'ils soient vigoureux et aient de bonnes et abondantes racines. C'est une mauvaise pratique de prendre le plant sur un vieux champ, car il est généralement plus faible et sujet à la maladie, si le champ d'où il provient était infecté. Il est donc plus avantageux de le prendre sur un champ neuf, en provenance de pieds-mères qui n'ont pas encore donné de fruits.

PLANTATION EN AOUT

Si l'on veut faire une plantation d'automne, préférablement en août ou au commencement de septembre, même plus tard, afin d'avoir du fruit le printemps suivant, il faut choisir un plant très vigoureux. Certains mettent le plant en pot, mais ce sont ceux qui n'ont besoin que d'une petite quantité, sur un champ de faible superficie. Dans ce cas, des pots de 2 1/2 à 3 pouces de diamètre font l'affaire. On les enfouit dans le sol jusqu'à la surface. Si les stolons commencent à se produire, on les fixe dans le pot, comme un autre plant. Si ces nouvelles pousses n'ont pas encore fait de racines, on peut les laisser courir à la surface du sol dans le pot où on les retient en mettant dessus soit une petite pierre, soit une motte de terre afin de faire développer les racines.

SOINS A DONNER AUX PLANTS

Quand les plants arrivent d'une longue distance, on doit en prendre un soin particulier. Le déballage doit être fait avec beaucoup de précaution, car le plant se détériore vite. A moins qu'ils ne soient plantés immédiatement à demeure, on les place en jauge en terre fraîche et légère, à l'abri du soleil et du vent. Chaque paquet doit être ouvert et assez étendu pour que les racines viennent en contact avec le sol que l'on presse solidement sur les racines. On arrose ensuite copieusement pour entretenir la fraîcheur. Il faut avoir soin aussi que la terre ne couvre pas la couronne, surtout si les plants doivent rester en jauge une journée ou deux.

SYSTEMES DE PLANTATION

Il y en a trois principaux: le système Hill ou touffe, le système à plate-bande, la plantation en rang.

Avec le système en plate-bande complètement les coullants. Aussitôt que ceux-ci apparaissent et commencent à se développer, on les arrache ou on les coupe, afin de conserver au plant toute sa force et former par là une forte couronne à la première saison, ce qui veut dire une abondante récolte pour l'année suivante. On peut disposer le fraisier, d'après ce système, soit en plate-bande, soit en rang seulement.

Avec le système en plante-bande, si le travail doit être fait à la main, on place le plant sur des plates-bandes, de quatre ou cinq rangs, séparées de dix-huit pouces entre elles. Les plants sont disposés à égale distance en tous sens sur la plate-bande, la distance variant entre dix et vingt pouces; quinze pouces est la distance ordinaire. Dans cette disposition, pour l'entretien de la plate-bande, les sarclages, etc., c'est la houe à main ou à roulettes dont il faut se servir. Le travail est plus dispendieux.

Dans la plantation en rang, lorsqu'on veut employer le cheval pour les sarclages, les binages et les autres opérations, chaque rang doit être espacé de vingt-cinq à trente pouces, et on laisse entre chaque plant un espace de douze à dix-huit pouces. Tous les coullants sont supprimés afin de renforcer la couronne.

PLANTATION

Le plant doit être mis en terre à une juste profondeur, ni trop haut ni trop bas. Il faut éviter que la couronne soit couverte de terre, car alors il serait destiné à périr. D'autre part, si le plant est fixé trop haut, la partie supérieure des racines sera exposée à l'air et celles-ci se dessècheront. La couronne ou bourgeon central doit être juste à fleur de terre et libre.

Les racines doivent être étendues en autant que possible sous forme d'éventail et adhérer fermement au sol qui les entoure. Après

LES POMMIERS POLLINISATEURS

Importance des dates de floraison dans les plantations croisées.

On n'est pas tout à fait d'accord sur le nombre de pommiers pollinisateurs qu'il est nécessaire de planter pour obtenir une bonne fécondation des arbres des verges. Certains experts, dit M. H. Hill, de la Ferme expérimentale fédérale, Ottawa, recommandent que chaque quatrième arbre dans chaque quatrième rangée, soit un pommier pollinisateur; d'autres prétendent qu'il vaut mieux avoir une rangée complète d'arbres pollinisateurs. Nous croyons qu'une rangée complète de pommiers pollinisateurs toutes les cinq rangées devrait donner des résultats satisfaisants. Il peut être nécessaire dans certains cas de planter trois variétés, parce que deux variétés plantées peuvent ne pas entrer en rapport au même âge, ou parce que l'une d'elles peut ne rapporter que tous les deux ans. Lorsque, par exemple, on compte sur le Wealthy pour polliniser le McIntosh, on peut être désappointé en certaines années parce que le Wealthy ne rapporte que tous les deux ans. De même, lorsque l'on plante le Melba pour polliniser le McIntosh, le premier peut en souffrir pendant les deux premières années parce qu'il rapporte plus tôt.

Quand on fait des plantations croisées de variétés, il faut que les conditions suivantes soient remplies: (1) que les dates de floraison empiètent suffisamment l'une sur l'autre. Il est préférable que la variété introduite comme pollinisateur soit un peu plus hâtive que la variété que l'on désire polliniser. La variété employée comme pollinisateur doit elle aussi être pourvue d'un pollinisateur. C'est-à-dire que les variétés interplantées doivent être réciproques en ce qui concerne leur faculté de pollinisation. (2) Les variétés plantées doivent avoir une bonne provision de pollen d'une haute faculté germinative, et enfin (3) les variétés ne doivent pas rapporter aux mêmes années.

Des observations ont été faites à Abbotsford, sur les dates de floraison des variétés suivantes: Duchesse, Fameuse, Wealthy, Melba, Golden Russet, McIntosh, et Lobo. Ces observations ont

que le plant a été fixé en terre, on ajoute un peu de terre meuble à la surface du sol environnant pour empêcher la trop rapide évaporation de l'humidité. Pour les plants cultivés en pots ou avec motte de terre, les trous sont faits avec la main, quand le terrain s'y prête, ou avec la houe ou une truelle, si le terrain est compact.

SOINS D'ENTRETIEN

Les soins d'entretien consistent ensuite à tenir le terrain meuble et à combattre les mauvaises herbes. Si la plantation a été faite au printemps, il faut supprimer les fleurs qui épuiseront les fraisiers et nuiront à la récolte de l'année suivante. A l'automne, on protège la plantation par un bon paillis. Outre qu'il met le plant à l'abri des gelées, le paillis conserve l'humidité et contrôle les mauvaises herbes au début du printemps; il tient aussi les fraises nettes et rend la cueillette plus facile.



LES ORGANISATEURS DU COUP D'ETAT FASCISTE. — Le roi Boris, de la Bulgarie, qui approuva le récent coup d'état qui transforma la Bulgarie en un état fasciste, est ici photographié pendant que des officiers le promènent sur leurs épaules durant une revue militaire à Sofia.

fait voir que le pommier McIntosh seul n'est pas un bon pollinisateur pour le pommier Fameuse, car une partie considérable des fleurs aurait dépassé la phase de réception avant que le pollen du McIntosh soit mis en liberté. Par contre, puisque le pollen du Fameuse est formé lorsque le McIntosh commence à fleurir, le pommier Fameuse est un bon pollinisateur pour le McIntosh. Les Duchesse et Lobo ont commencé à fleurir à peu près en même temps que le Fameuse et devraient être de bons pollinisateurs pour les Fameuse et McIntosh. Les Wealthy et Russet se sont montrés bons pollinisateurs pour le McIntosh. Les observations qui ont été faites dans une localité ont fait voir que le Lobo a commencé à fleurir deux ou trois jours plus tard que le McIntosh, et pour cette raison il ne convient pas pour la pollinisation.

Pois de senteur qui fleurissent en été

Les pois de senteur n'ont pas toujours eu les formes superbes que nous leur connaissons aujourd'hui. Le commerce de la graine des pois de senteur se fait depuis l'année 1724, mais la plupart des améliorations dont cette fleur a été l'objet ont eu lieu en des années relativement récentes. Le type Spencer, créé en 1904, a marqué probablement le commencement des superbes variétés modernes, ondulées et frangées. L'introduction récente de nouveaux types frangés est encore un autre progrès, qui mérite d'être noté.

Le nombre de variétés de pois de senteur, déjà considérable, s'accroît encore tous les ans. En 1933 la Société nationale des pois de senteur d'Angleterre a fait l'essai de cent trente-trois nouvelles variétés et a cultivé également quelque quatre-vingt-dix autres variétés pour la comparaison.

Ce n'est pas tâche facile pour l'amateur qui de choisir une douzaine de bonnes variétés dans ce nombre. Pour venir en aide à ces producteurs, la Station expérimentale de Charlottetown a entrepris une étude spéciale des variétés de pois de senteur. Les parcelles d'essai sur cette station sont admirablement situées pour ce travail, car le climat convient tout spécialement pour la culture de cette fleur. Feu le Dr Macoun, qui a parcouru le pays d'un océan à l'autre au cours de ses fonctions, était d'avis que l'on ne pouvait trouver nulle part de meilleures conditions pour la culture du pois de senteur que dans l'île du Prince-Edouard.

Un grand nombre des variétés les plus remarquables ont été mises à l'essai ici, mais il est très possible qu'il y en ait d'autres espèces excellentes dont il n'a pas été tenu compte. Il y a aussi un certain nombre de variétés nouvelles qui n'ont pas été soumises à un essai assez long pour que l'on puisse se prononcer à leur sujet.

Voici la liste des variétés recommandées pour la plantation dans le jardin:

Blancs: Model; Crèmes: Matchless; Rose pâle: Suprême; Rose foncé: Pinkie; Rose crème: Magnet, Idyl; Cerise clair: Beattall; Cerise foncé: Mrs. A. Searles; Cerise écarlate: Flamingo, Fire; Ecarlate: Captain Blood; Cramoisie: Crimson King; Rose: Brilliant Rose, Damask Rose, Ruffled Rose; Bleu clair: Gleneagles; Bleu: Reflection; Violet: Olympia; Mauve: Chieftain; Marron: The Sultan; Picotée: Sunkist.

LE CARNET d'un CURIEUX

COLLABORATION SPÉCIALE À "LA PATRIE"



A Leblanc de Marconnay qui venait de donner avec véhémence dans le Populaire ses menées révolutionnaires, le Suisse Amury Girard répliquait le 25 novembre 1837 par une maligne riposte dont voici la conclusion:

"Quant au plan de campagne des agitateurs, vous êtes à même de le soumettre au gouvernement. C'est absolument le même que vous avez tracé chez moi, dans l'île de Sainte-Thérèse quand, au mois de janvier 1835, vous et M. De Rivas me faisiez l'honneur de m'y visiter. Si par hasard, vous l'aviez perdu, veuillez en dire un mot dans votre intéressant journal et je me ferai un devoir de le remettre à Son Excellence à Québec. A propos, si vous avez besoin de l'autorisation que le même jour vous offriez à plusieurs de ces scélérats de patriotes, vous le maître au suprême degré de la franc-maçonnerie, pour créer au Canada un engin anti-religieux et anti-anglais, sous le titre de Loge de la Liberté, je vous avertis que copie exacte sera remise à Mgr de Montréal, le même jour que vous recevrez ceci. L'original sera envoyé à Québec".

En 1835, le Jupiter du gouvernement n'avait pas encore déversé sur Marconnay la pluie dorée qui devait en faire la Danaé du parti bureaucrate. L'écrivain mercenaire était alors rédacteur à la Minerve et s'y escriyait de la plume en faveur des patriotes avec la même conviction apparente qui devait marquer quelques mois seulement plus tard sa défense des chouan-yens. Homme totalement dépourvu de principes, il était cependant doué d'une intelligence assez vive et il fut un des rares à comprendre dès le début que la politique de Papineau conduirait infailliblement à une révolution. Or, il venait d'un pays qui était déjà familiarisé avec les révolutions et où on ne les concevait pas sans l'adjuvant préalable des sociétés secrètes. C'est pourquoi il préconisait dès 1835 l'établissement de loges qui, semblables à celles qui avaient précédé 1789, auraient graduellement échauffé les passions et entraîné peu à peu un plus grand nombre de volontés hésitantes dans un engrenage impossible à défaire.

Si personne ne se soucia de donner suite au projet, c'est que dans les cercles patriotes, l'on croyait déjà suffisamment atteint le but même auquel il devait servir. Complètement illusionnés par les acclamations dont ils étaient salués sur leur passage, les principaux agitateurs étaient d'avance convaincus de l'unanimité du sentiment populaire et jusqu'au dernier moment ils ne voulurent pas douter qu'ils parviendraient à imposer leurs revendications par la seule force de l'agitation politique. Il est remarquable en effet qu'il n'y eut jamais rien de secret dans la préparation de la première rébellion de 1837 dont on peut même dire qu'elle n'a pas été réellement préparée. Ce fut à ciel ouvert et dans des assemblées partout répétées que se joua tout le prologue du sinistre drame. Les patriotes n'éprouaient pas le besoin de se tenir dans l'ombre, car à la vérité ils ne tramaient pas une conspiration. Satisfait de développer leurs griefs dans des discours véhéments, ils n'avaient même pas concerté entre eux de plan d'action et ce ne fut qu'au tout dernier moment, lorsque la catastrophe qu'ils n'avaient aucunement prévue eut soudainement éclaté, qu'ils improvisèrent avec les moyens rudimentaires que l'on sait, une défense condamnée d'avance au plus pitoyable insuccès.

Les Fils de Liberté eux-mêmes ne peuvent être assimilés en aucune façon à une société secrète. Ils s'affichaient au contraire publiquement et dès le premier jour on les voyait tous apposer bravement leur signature au manifeste qui annonçait leur fondation. Ils étaient à Louis-Joseph Papineau un peu ce que sont aujourd'hui à Charles Maurras et à Léon Daudet, les Camelots du roi, des manifestants plutôt que des conspirateurs.

On n'en peut dire autant de la seconde rébellion de novembre 1838 qui a été la conséquence d'une action révolutionnaire véritablement concertée. Chacun sait que,

Les sociétés secrètes d'autrefois

-IV-

Les loges de chasseurs

dans le Haut aussi bien que dans le Bas-Canada, elle a été machinée de toutes pièces par le moyen d'une société secrète aux ramifications nombreuses, connue sous le nom de Loge de chasseurs. Peut-être parce qu'elle avait été combinée par des mains encore trop inhabiles, peut-être aussi parce qu'elle fut trop impatiente, cette société n'a pas répondu à l'attente de ses inspirateurs et n'a abouti qu'à un échec plus désastreux encore que celui de 1837.

Quelle a été au juste cette société secrète aux gestes si peu heureux, quelle a été véritablement son action, et comment même a-t-elle originé, c'est ce que je voudrais essayer de rechercher aujourd'hui à la lumière des quelques documents malheureusement trop rares qui ont été jusqu'ici découverts.

L'on a beaucoup parlé des loges des chasseurs de 1838, mais personne ne paraît renseigné d'une façon précise sur leur histoire. Et cela est assez facile à comprendre. Nous sommes en effet d'une société secrète qui, plus que d'autres encore, a réussi à cacher ses traces. Dans le court temps où elle a vécu, ses chefs, même lorsqu'ils correspondaient ensemble eurent un soin tout particulier de ne rien écrire qui y fit allusion, sinon de la manière la plus voilée, et ces chefs qui auraient pu nous en apprendre quelque chose, ou bien ils n'ont rien laissé après eux, ou bien, s'ils ont laissé des mémoires, paraissent s'être volontairement abstenus d'y entrer sur ce terrain. En vérité nous n'avons pour nous renseigner que les dénégations plus ou moins fondées adressées dans le temps au gouvernement canadien par des espions et quelques aveux extrêmement contradictoires arrachés en 1838 à un certain nombre de patriotes prisonniers qui, le plus souvent, ne se souvenaient que d'avoir prêté le serment requis des affidés et ne connaissaient rien d'autre chose. Pour ces raisons je ne prétends moi-même en aucune façon dissiper complètement l'épais mystère qui enveloppe toujours les Loges de Chasseurs. Il n'est même pas sûr que personne y arrive jamais. Tout ce que j'espère c'est d'apporter en cet article quelques indications nouvelles qui aideront à approcher la vérité d'un peu plus près.

Je me demande si dans l'étude de cette question on n'a pas trop séparé les deux révolutions concurrentes du Bas et du Haut-Canada. C'est un tort qui appartient à trop de nos historiens comme il appartient à trop des historiens d'Ontario. A cause de cela plusieurs ne savent pas encore assez chose nous que les Canadiens-français n'ont pas été les seuls à se lever en 1837 et en 1838 pour la défense de la liberté; ils ne savent pas assez ou ils ont fini par oublier que si nous avons eu nos batailles de St-Denis, de St-Charles et de St-Eustache et d'Odelltown, les rebelles du Haut-Canada ont eu celles de Montgomery, Taverner et du Moulin à vent de Prescott, que si 58 condamnés canadiens-français ont dû subir un cruel exil de cinq longues années en Australie, 83 Ontariens ont été soumis à un exil non moins long et non moins cruel dans la terre peut-être plus inhospitalière encore de Van Diemen; que si enfin, une vengeance excessive a fait périr sur l'échafaud 12 des nôtres coupables seulement d'avoir voulu la liberté, la même inexorable vengeance a fait périr pour la même cause et sur un semblable échafaud 23 des patriotes du Haut-Canada.

Il y a eu une relation certaine entre les soulèvements du Bas-Canada et ceux du Haut-Canada, tant en 1837 qu'en 1838. Ces soulèvements n'ont pas été accidentellement concomitants. S'il n'y a pas eu entre les deux groupes de rebelles et pour leur malheur, une cohésion absolument étroite, il y a eu au moins une sorte de concours, et je n'en donnerai pour le moment d'autre preuve que l'existence simultanée des Loges de Chasseurs du côté du Bas-Canada, et des Hunter's Lodges, du côté ontarien. Cette simultanéité ne s'expliquerait pas s'il n'y avait pas eu un lien, si lâche fut-il, entre les deux associations.

Il faut bien prendre garde cependant que corrélation et même coopération n'impliquent pas nécessairement l'unité. Quoi qu'on en ait dit, je crois fermement, pour ma part, que les Loges de Chasseurs et les Hunter's Lodges, quoiqu'elles aient pres-

que certainement procédé de l'une de l'autre et toujours gardé un certain contact, ont eu chacune une organisation indépendante et distincte.

L'on a prétendu que dès septembre 1838, le gouvernement anglais était déjà complètement informé de l'organisation et des plans de l'Association des Chasseurs. Sir George Arthur, le lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, n'aurait encore ignoré qu'une chose à ce moment, l'endroit précis où les rebelles se proposaient de frapper. Il est évident que le gouvernement s'illusionnait sur l'exactitude de ses renseignements. L'existence d'une société secrète plus ou moins vaste était assurément connue, mais sur tout le détail de sa constitution l'on n'avait que des informations vagues, souvent contradictoires. Cela apparaît assez dans un long article publié à la fin de 1841 dans le "London Chronicle", sur la Hunters' Association et dont l'auteur prétendait avoir puisé aux sources officielles. Cet article est le premier où il ait été publiquement question de la fameuse société. Le "Canadien" de Québec, l'a publié le 29 novembre 1841, d'après la reproduction qu'en avait faite d'abord un journal de Paris. Ce n'est qu'un fatras d'inventions parfois ridicules auxquelles se mêle ici et là tout juste un peu de vrai.

Après avoir vanté la politique conciliatrice de lord Durham, l'auteur ajoute:

"Toutefois une influence secrète, un pouvoir que l'on sentait, mais que l'on ne voyait pas, déconcertait les mesures les plus sages, les actes les plus philanthropiques."

"Cette influence, ce pouvoir caché, c'était l'Association des chasseurs."

"Cette association avait-elle pris naissance à New-York ou au Vermont? A-t-elle eu pour fondateurs Mackenzie Nelson, Côté (l'on a écrit Coat), le baron Fratellin ou le chevalier de Lorimier? On ne sait. On ignore aussi si son origine a été l'effet d'un mouvement spontané ou d'une suggestion étrangère. Ce fut en mai 1838 que se formèrent les premières loges et que Brian fut élu un des grands Aigles."

"Le serment déferé aux membres de l'association en fera mieux comprendre l'objet. En voici le texte: 'Je jure de travailler de toutes mes forces à répandre dans le monde les institutions et les idées républicaines, de les aimer, de les défendre, et spécialement de les propager dans le nord de l'Amérique. J'engage ma vie, mes biens, mon honneur dans l'association. Je me dévoue à ses intérêts et je promets d'attaquer et de combattre jusqu'à la mort et par tous les moyens en mon pouvoir l'autorité royale dans ce continent. Je promets surtout de ne point me reposer jusqu'à ce que la tyrannie anglaise ait été expulsée de toutes ses possessions de l'Amérique septentrionale. Ainsi Dieu me soit en aide.'"

"L'organisation de cette société se divise en trois branches principales embrassant la politique, la guerre et les finances. Ces trois branches se subdivisent en plusieurs sections. Les rangs sont fixés ainsi qu'il suit: un grand sasanem ou grand-maitre (président en chef); les grands aigles (présidents des divers états); les aigles (chef de comtés); les grands chefs (chefs de district); les grands chasseurs (chefs de villes); les principaux chasseurs (chefs des loges); les chasseurs."

"Nous allons passer en revue ces classifications. Une loge inférieure se forme de vingt ou trente chasseurs, sous le commandement d'un chasseur principal; vingt ou trente de ceux-ci forment la loge d'un grand chasseur, et ainsi de suite en remontant. Les grands chefs sont membres du conseil de l'aigle; deux aigles ont voix délibérative dans le conseil que préside le grand-aigle de chaque Etat."

"D'après les statuts de la société, chaque membre à quelque degré de la hiérarchie qu'il appartienne, doit se pourvoir d'un fusil ou d'une carabine, d'une épée ou d'une dague; il doit encore avoir toujours en sa possession cinquante charges de poudre. De plus, il est tenu de payer les contributions suivantes: Un chasseur, deux centimes par semaine ou un dollar par an; un chasseur principal, trois dollars par an; un grand chasseur, six dollars; un grand chef, douze dollars; un aigle, seize dollars; un grand aigle, vingt dollars; le sasanem, 50 dollars. En outre, chaque membre paie un dollar lors de son affiliation et un dollar lorsqu'il est promu à un rang quelconque. Cet argent reste entre les mains et à la disposition du Conseil suprême; on l'emploie généralement, soit à acheter des armes et des munitions pour les membres

les plus pauvres, soit à payer les journaux qui soutiennent les principes de la société, soit à en retenir des émissaires, soit enfin à faire des amas d'armes."

"Voilà quel était le nombre des loges connues à l'époque où le Maine en comptait 99, le Vermont 107, New-York 83, le Michigan 54, le Wisconsin 7, l'Illinois 21, l'Indiana 14, l'Ohio 86, la Pennsylvanie 49, le Kentucky 11, la Virginie 21, le Maryland 16, le Delaware 2, le New Jersey 17, le Missouri 39, l'Iowa 2, la Louisiane 11, le New Hampshire 78, le Massachusetts 82, le Rhode-Island 15, le Connecticut 68, et le Haut-Canada 94. Dans le Bas-Canada presque toute la population française est organisée en loges. Le chiffre des loges dans les Etats non mentionnés s'élève environ à 100. Quant à celui des membres, on peut en évaluer le total à 80,000 hommes en état de porter les armes; les fonds, les donations, les extra-contributions avaient été administrés avec une telle économie pendant les années 1839-40 et le premier trimestre de 1841 que, toutes dépenses payées, il restait en caisse une réserve de 300,000 dollars. Ce ne sont pas seulement les hommes d'une certaine classe qui composent cette association; elle renferme dans son sein des gouverneurs, des officiers, des membres du clergé, des légistes, des fermiers, des ingénieurs, des soldats, des négociants, des industriels, c'est-à-dire des hommes appartenant à toutes les classes de la société."

"On a souvent demandé qui est le grand sasanem, quels sont les grands aigles? Il est impossible de les désigner d'une manière certaine. S'il fallait hasarder une opinion là-dessus, nous invoquerions les lumières du président du Comité des affaires étrangères des Etats-Unis, M. Caleb Cushing. Nous citerons encore d'autres noms, par exemple, le gouverneur Mason, du Michigan; le général Bratish, l'honorable sénateur Williams, le lieutenant-gouverneur Bratish, de New-York; le général Clark, le colonel Thomas Walsted (sic) Nelson, J. Papineau, C.-P. Bonaparte, Mackenzie, etc."

L'écrivain parle ici avec une rare assurance. Il n'y a qu'un point sur lequel il est hésitant et c'est l'origine même de la société. Même aujourd'hui nous ne sommes guère mieux renseignés là-dessus, mais nous n'errons certainement plus au point d'inclure parmi les auteurs même possibles de la célèbre organisation, le baron Fratellin, un misérable aventurier polonais qui n'était pas seulement un faux noble, mais un vulgaire escroc et dont la qualité d'espion fut connue des leaders des rebelles canadiens longtemps avant l'institution des loges."

Sur tout le reste, le correspondant du "London Chronicle" ne saurait être plus affirmatif, mais l'extrême précision des chiffres qu'il allonge et surtout leur énormité font craindre que s'il n'a pas lui-même fabriqué tout cet échafaudage, sa naïveté a été au moins exploitée par quelque mauvais farceur. L'association des chasseurs n'a pas cessé d'inspirer une extrême frayeur aux officiels du Haut-Canada jusqu'après la rébellion, et cette frayeur même les a portés à grossir encore le danger. Mackenzie a dit lui-même quelque part que l'organisation des Loges des chasseurs était assez vaste et comprenait plus de membres que quelques-uns ne le pensaient, mais il ne parlait que par ouï-dire, n'ayant jamais fait partie de l'association et comme il y était en outre défavorable, tout ce qu'il entendait évidemment, c'était qu'elle avait pris plus d'extension que l'on était en droit de s'y attendre. De là à croire que la société avait des milliers de succursales distribuées par tous les Etats-Unis et que jusque dans le Missouri il y avait une quarantaine de loges directement intéressées à bouleverser le Canada, il y avait certainement une marge. Comment croire d'ailleurs que le correspondant du "Chronicle" a pu connaître avec une telle exactitude la distribution des loges et le montant de leur réserve; lorsqu'il s'est grossièrement trompé sur d'autres détails infiniment plus faciles à saisir, grâce à la trahison de vulgaires initiés, comme l'échelle des grades par exemple, et ainsi que nous le verrons tout à l'heure.

Après avoir dit que le nombre des chasseurs avait été diversement estimé entre 15,000 et 200,000, ce qui représente un joli écart, un historien qui s'est spécialement intéressé à l'histoire de cette association, est d'avis que, même dans le meilleur temps, il a pu tout au plus flotter entre 25,000 et 40,000. Un autre historien des Loges, M. Shortridge se contente de répéter que le nombre des membres a été évalué tantôt à 40,000 et tantôt à 200,000. Mais évidemment parce qu'il n'en savait rien, même après avoir étudié les documents, il ne s'est pas hasardé à choisir entre les deux chiffres.

Le correspondant du "Chronicle"

particulièrement donné libre cours à son imagination dans la liste des hauts personnages qu'il prétend avoir été associés activement aux Loges de chasseurs. Aucun de ceux qui savent la qualité de ses relations avec Robert Nelson et le Dr Côté dès le commencement de 1838, ne pourra admettre que Louis-Joseph Papineau par exemple, ait eu quelque chose à faire avec les Chasseurs du Bas-Canada, pas plus d'ailleurs que William Lyons Mackenzie, et pour des raisons semblables, avec ceux du Haut-Canada. Quant au colonel Thomas, il est assez plaisant de le rencontrer dans ce milieu déloyal lorsqu'on sait qu'il était un Britisher à tort et à travers et un ami personnel de Sir John Colborne. Et le reste est à l'avenant.

Là où le même informateur s'est le moins grossièrement trompé, c'est lorsqu'il reproduit la formule du serment des chasseurs, formule qui n'avait d'ailleurs pas tardé à trainer dans tous les bureaux, à mesure que les membres des abusés ou intéressés faisaient défection à la société. Dans une longue lettre adressée de Burlington à l'Aurore du Canada et publiée le 14 janvier 1842, un correspondant qui signait: Un Canadien bien informé, a vertement critiqué le roman bâti autour des Chasseurs par l'écrivain du "Chronicle" et il s'est particulièrement amusé de la formule de serment qui, prétendait-il, y était complètement inventée. Il était de bonne foi, en formulant cette critique, mais il n'en errait pas moins. Il ignorait évidemment que, si les chasseurs du Bas-Canada avaient une formule de serment, ceux du Haut-Canada en avaient une autre tout à fait différente. Peut-être même allait-il jusqu'à ignorer qu'il y avait d'autres chasseurs que ceux qui avaient préparé le soulèvement de 1838 dans Napierville. Le serment reproduit par le "Chronicle" est sensiblement le même que celui communément accepté par tous les historiens pour les chasseurs de l'ouest du Canada et des Etats-Unis. Tout au plus a-t-il été tronqué du dernier paragraphe: "Je jure de plus d'obéir à tous les ordres qui me seront donnés par mes supérieurs et de ne jamais dévoiler ces ordres à qui que ce soit, si ce n'est à un frère chasseur du même degré."

Quant à l'échelle des grades nous aurons l'occasion de voir qu'elle ne fut pas la même chez les chasseurs canadiens-français que chez les chasseurs anglophiles, mais celle que donne le "Chronicle" ne ressemble ni à l'une ni à l'autre et elle est évidemment fantaisiste. Nulle part ailleurs l'on ne rencontre ce sésame qui aurait été le grand-maitre de toute l'organisation.

Mais laissons ce fatras et venons-en enfin à la question plus délicate de l'origine des Loges des Chasseurs. L'explication la plus inattendue de cette origine nous a été donnée par M. O.-E. Tiffany dans un long mémoire qu'il a compilé sur la rébellion de 1837-1838 et qui fait partie du 8e volume des Publications de la Buffalo Historical Society. D'après M. Tiffany les Hunters' Lodges auraient pour auteur un certain Hunter, un fermier du canton de Whitby dans le Haut-Canada qui, après avoir pris une part active comme patriote à l'affaire de Montgomery Tavern se serait enfui aux Etats-Unis et s'y serait employé à former la société secrète connue depuis sous son nom. L'hypothèse est ingénieuse, — si non e vero, e bene trovato, — mais elle est en même temps malheureusement trop simpliste pour être facilement acceptée. Si ce Hunter n'est pas un mythe, et s'il a été vraiment l'âme de la vaste organisation dont on parle, comment se fait-il que son nom n'ait pas été une seule fois mentionné dans les mille et une rumeurs qui ont rempli dans le temps les journaux et les dépêches officielles. Sans être de la partie, Mackenzie n'en a pas moins été tenu jusqu'à un certain point au courant des mouvements patriotes qui se faisaient du côté de Détroit et de Cleveland, c'est-à-dire dans la partie où aurait dû surtout agir Hunter, et il nous apprend lui-même que le principal promoteur de l'association dans cette région fut un patriote ontarien qui se faisait nommer le général Handy.

Il est vrai que Mackenzie, — et je dis Mackenzie parce que je présume toujours que ça été d'après les renseignements qu'il a personnellement fournis qu'a écrit son gendre Lindsay, — il est vrai, dis-je, que Mackenzie ne veut pas affirmer que l'organisation établie par Handy soit absolument la même que celle connue sous le nom de Hunters' Lodges, mais nous pouvons l'affirmer à sa place, car il y a un nombre de documents que Mackenzie n'a pas connus et qui établissent que les suivants de Handy étaient véritablement des chasseurs. Deux choses embarrassaient Mackenzie, d'abord le fait qu'à sa connaissance, sinon personnelle, du moins suffisante, les loges de Chasseurs avaient eu leur point de départ dans l'état du Vermont en mai 1848 et ensuite un certain serment qui aurait été produit devant les Assises de Sandwich par le colonel Prince et dans lequel ceux qui y avaient apposé leur signature, se seraient intitulés Fils de la Liberté établis pour la cause de l'indépendance canadienne et auraient juré obéissance entière à leur commandant en chef, le général Handy. Ne nous occupons pour un instant que de la seconde objection. Il ne nous semble

pas qu'elle soit au fond si embarrassante. La divergence qui a jailli de Mackenzie ne s'expliquerait-elle pas tout simplement du fait que l'organisation de Handy a commencé par s'appeler les Fils de la Liberté et par avoir son serment particulier; elle peut n'avoir encore été au temps du serment que des quinze ou vingt petites associations qui germèrent un peu partout sur la frontière au milieu des premiers réfugiés et ne s'être fondue que plus tard avec les autres dans une association plus vaste, emportant son nom nouveau aux Loges de Chasseurs déjà existantes dans l'est des Etats-Unis. C'est répondre en même temps à la première objection, celle qui s'appuie précisément sur l'établissement antérieur des Loges dans le Vermont.

Est-il vraiment possible de régler cette question de priorité entre les chasseurs du Vermont, c'est-à-dire Canadiens-français en général, et ceux du Michigan ou de l'Ohio? J'avoue que le problème est extrêmement épineux et je ne prétends pas le résoudre de façon sûre, mais je crois tout de même avoir des fortes raisons de penser que la priorité de création appartient véritablement à nos chasseurs.

A la vérité nous n'avons qu'un témoignage établissant que les loges des chasseurs ont été premièrement établies dans le Vermont, celui de Mackenzie transmis par Lindsay, mais nous avons au moins ce témoignage qui a incontestablement valeur, tandis qu'il n'y a rien pour établir que les Hunters' Lodges qui ont fleuri à Détroit et à Cleveland ont été formés auparavant. Mais il y a mieux encore. Je ne sais pas si l'on a assez remarqué dans la fameuse confession du Dr Brien un passage relatif à un certain McLeod, réfugié du Haut-Canada. Ce McLeod, Donald de son prénom, après avoir été simple sergent dans l'armée britannique, avait été promu général dans l'armée républicaine des patriotes; il s'y montra particulièrement actif et joua plus tard aux Anglais en brûlant Sir Robert Peel, la même niche que son loyal homonyme, Alexander McLeod, avait jouée précédemment aux Américains en brûlant la Caroline. Mais voyons ce qu'en dit Brien:

"McLeod fut reçu dans l'Association, il n'en avait pas encore entendu parler. Il nous dit qu'il existait une association semblable au Haut-Canada et sur la frontière, mais bien inférieure à celle-ci et bien plus défectueuse; qu'à son retour parmi ses frères il la ferait accepter de préférence à toute autre."

Brien ne donne malheureusement pas la date de cette réception de McLeod, mais le contexte laisse assez voir qu'elle s'est faite de bonne heure, au plus tard, en juin, Brien lui-même, qui parle en témoin, ayant quitté les Etats-Unis pour le Canada le 5 juillet 1838.

N'est-il pas extrêmement plausible que McLeod, de retour dans le Michigan où il exerça surtout son action, ait décidé ses frères réfugiés à fonder leurs diverses sociétés imparfaites en une seule plus puissante qui imiterait les Loges de chasseurs du Vermont et qui leur emprunterait même leur nom? Son rang et ses exploits lui donnaient assurément l'autorité pour le faire. Malgré leurs nombreuses divergences de détail, Hunters' Lodges et les Loges des Chasseurs, se ressemblent par trop de traits, en dehors de la communauté du nom, pour n'avoir pas été copiées l'une sur l'autre. Ou bien l'appellation Loges des Chasseurs est une traduction de Hunters' Lodges, ou bien l'appellation Hunters' Lodges est une traduction de Loges des Chasseurs. Pourquoi ne serait-ce pas plutôt l'Ontario qui, cette fois a traduit Québec?

Mais tout cela présuppose que les deux associations étaient complètement distinctes, pas même les deux branches d'un même tronc. Il me semble qu'il n'y a guère de doute à entretenir là-dessus. Une quantité de faits concourent à prouver l'indépendance complète des deux sociétés vis à vis l'une de l'autre.

Quelque part qu'il eut dans l'invention même du plan de la société qui ne lui fut probablement que soumis, et quoiqu'il ne soit expressément nul part comme tel, Robert Nelson fut très certainement le grand chef des chasseurs leur sésame comme dirait l'écrivain du Chronicle. Depuis que Papineau s'obstinait à rester à l'écart, il était le chef incontesté des patriotes canadiens réfugiés. Or, on sait que dès la publication de sa fameuse déclaration d'indépendance, le 5 mars 1838, il s'était proclamé lui-même président de la république du Canada. Comment expliquer que les Hunters' Lodges, à une grande convention tenue à Cleveland quelques mois seulement plus tard, le 16 septembre 1838, aient choisi d'être aussi comme président de la république du Canada, un nommé Smith, si ces Hunters' Lodges n'avaient pas été une tout autre affaire que les Loges de Chasseurs vraiment trop dévouées à leur chef pour s'attacher à une pacifique substitution.

L'on voit aussi qu'un des préoccupations d'ailleurs futiles des Hunters' Lodges, fut de fonder une sorte de banque au capital de \$7,500,000, pour promouvoir les intérêts de la cause. Si les Loges des Chasseurs n'avaient été qu'une section de la vaste organisation qui préparait cette opération financière, Robert Nelson, leur chef, aurait-il songé dans le même temps à emprunter de la maison Astor de New-York, comme il tenta en effet de le faire après s'être muni de l'autorisation et de

l'endossement, non pas d'un conseil supérieur mais qui l'aurait dominé mais des Chasseurs même de Saint-Alban et de Swanton?

Les Loges de Chasseurs diffèrent encore en beaucoup de détails de leur organisation d'avec les Hunters' Lodges qui ont pu les copier au début, mais qui, précisément parce qu'elles n'avaient que des relations plutôt distantes, ne s'en sont pas nécessairement pas crues tenues à garder toujours les mêmes usages.

La meilleure description que nous ayons du fonctionnement intérieur de l'Association des Chasseurs me paraît être celle que nous a fournie le Dr J.-H. Brien. Elle a plus de chances que d'autres d'être exacte parce qu'elle vient d'un homme qui a été à un certain moment du moins, placé pour bien voir et aussi parce qu'elle fait partie d'une confession qui, je le sais, a été contredite sur quelques points mais qui, dans l'ensemble, a dû être sincère. L'infortuné docteur qui, dans la nuit du 14 au 15 février 1839, demanda à être changé de cellule afin de ne pas être le témoin des dernières heures du chevalier de Lorimier, dont il venait de sceller le triste sort par ses aveux encore inconnus, prouvait par là que s'il était le contraire d'un héros, il n'avait pas cependant le cœur méchant; déjà conscient de l'ignominie dans laquelle il tombait en trahissant, même pour sauver sa vie, il n'a très probablement pas cru nécessaire d'aller au-delà de ce qu'on lui demandait et de dire plus qu'il ne savait.

Voici le passage concernant les chasseurs:

"La manière primitive de recevoir qui fut d'abord employée et ensuite laissée comme trop singulière et rebutante, était de bander les yeux à la personne que l'on devait recevoir dans un appartement voisin. Dans celui-ci se trouvait nécessairement un "Castor". Le Castor prenait la présidence. Les deux assistants (car on devait être trois) s'armaient l'un d'un long couteau et l'autre d'un pistolet. L'aspirant se mettait à genoux; on lui faisait répéter mot pour mot la formule du serment, et, après le serment prêté, on lui rendait l'usage des yeux et l'aspirant, à sa grande surprise, se trouvait environné de gens qui étaient prêts à le détruire. Ces armes signifiaient que la moindre indiscretion découverte de sa part attirerait sur lui une mort inévitable et de grands malheurs.

"Il y avait quatre grades dans l'institution: l'Aigle, le Castor, le Raquette et le Chasseur. L'Aigle était un commandant; son grade répondait à celui d'un chef de division, tel qu'un brigadier, un colonel. Le Castor avait le grade d'un capitaine; il avait sous lui cinq raquettes qui commandaient neuf hommes chacune pour former des compagnies de cinquante, et les chasseurs étaient des soldats ou des personnes sans grade. Il y avait un aigle pour chaque section considérable d'une contrée où il y avait un assez grand nombre de chasseurs; il était le centre commun ou le chef. Les trois grades inférieurs avaient chacun leur signe distinctif.

"On reconnaît qu'un homme est "chasseur" lorsqu'on le rencontre en lui disant: "Chasseur". Si la personne répond à ce mot par le jour suivant de celui où nous sommes, nous avons un signe certain. Exemple: Je prie à mon voisin: Chasseur. Nous sommes au mardi de la semaine, eh bien! si mon voisin est de la société, il répondra: Mercredi, et ainsi de suite.

"Lorsque je donne la main à une personne que je soupçonne être de la Société, je lui prends la main et au même moment, je saisis en dessous et avec prudence le bout de la manche et la tire. Si la personne me fait la même chose, vous pouvez croire qu'elle est initiée. Si vous n'êtes pas satisfait de ces premiers signes, vous mettez l'index de la main [droite] dans la narine correspondante ou le petit doigt de la même main dans l'oreille du côté droit. On fait plusieurs ou tous ces signes lorsque vous n'êtes pas convaincu qu'on a répondu correctement aux premiers que vous avez faits.

"La formule du serment est celle-ci: "Je, A.B., de mon consentement et en présence du Dieu tout puissant, jure solennellement d'observer les secrets, signes et mystères de la Société dite des Chasseurs; de ne jamais écrire, peindre ou faire connaître d'une manière quelconque les révélations qui m'auraient été faites par une Société ou une Loge de Chasseurs; d'être obéissant aux règles et règlements que la société pourra faire, si cela se peut sans nuire grandement à mes intérêts, ma famille, ou ma propre personne; d'aider de mes avis, soins et propriétés, tout frère chasseur dans le besoin, de l'avertir à temps des malheurs qui le menacent. Tout cela, je le promets sans restrictions et consens de voir mes propriétés détruites et d'avoir moi-même le cou coupé jusqu'à l'os."

Nous savons que dans les Hunters' Lodges, il y avait aussi un rite particulier et une certaine mise en scène pour la réception des membres, mais nous en ignorons le détail. Quant au cérémonial des chasseurs canadiens-français a-t-il été réellement modifié depuis que Brien lui-même avait été reçu à genoux et les yeux bandés à St-Alban, devant Nelson, Côté et Chauvilly de Lorimier? Dans une déposition faite le 27 novembre, Joseph Arel, huissier de Christoville, raconte qu'il a été lui aussi reçu à genoux les yeux bandés, et que, lorsqu'il s'est relevé, il a égaré l'aperçu de féroces individus poin-

tant sur lui des pistolets. Mais il faut dire que le patriote qui recevait Arel était le Dr Lacroix, à qui le vin donnait de l'imagination et qui se payait volontiers la tête de ses amis les habitants. Nous ne connaissons pas d'autre récipiendaire qui ait raconté avoir été soumis dans le même temps à la même épreuve.

Au chapitre des grades, le Dr Brien n'a pas parlé des grands aigles qui étaient, comme leur nom l'indique, au-dessus des aigles et commandaient à un plus large territoire, mais ce péché d'omission n'infirme pas nécessairement son témoignage qui, pour tout le reste, s'accorde avec ce qui a été dit par ailleurs touchant la préséance chez les Chasseurs canadiens-français. Cependant, s'il faut en croire les historiens qui ont plus spécialement écrit sur les Hunters' Lodges, les grades n'y étaient pas exactement les mêmes, et c'est encore une différence appréciable à noter entre les deux associations. D'après ce que dit M. W. P. Shortridge, dans le Canadian Historical Review de Mars 1926, il y avait quatre degrés dans les Hunters' Lodges, le quatrième ou le plus élevé étant celui de "Chasseur patriote", le troisième celui de "Maitre Chasseur", le deuxième celui de "Castor" et le premier enfin qui appartenait à la pieu, celui de "Raquette".

Le point le plus inquiétant du témoignage du Dr Brien est celui où il est question des divers signes de reconnaissance. Les signes qu'il énumère ne ressemblent que de loin en effet à ceux que M. l'abbé Caron rapporte dans son intéressant mémoire sur l'Association des chasseurs, publiée par la Société Royale, après les avoir relevés dans les diverses dépositions des prisonniers arrêtés en novembre 1838. D'après la déposition de Joseph Boardon, par exemple, un premier signe aurait été de mettre le doigt du milieu de la main gauche sur le même doigt de la main droite et un second, de mettre le pouce de la main gauche sous le nez, en passant le premier doigt de la même main aussi sous le nez. Un troisième signe qui était celui de nuit aurait consisté à dire à la personne que l'on rencontrait: Il fait beau aujourd'hui (en ajoutant le quantième du mois ou le jour de la semaine) la personne interpellée devait répondre: oui, s'il peut faire aussi beau demain, (en citant le quantième du mois ou si c'était un jour de la semaine, en désignant le jour suivant.)

Mais de cette divergence, il ne faudrait pas nécessairement conclure que le Dr Brien a fait erreur. Les signes dont parle celui-ci sont ceux qu'il a connus quand il fut initié avant juillet 1838 et ceux que rappelle M. Caron étaient ceux usités un peu plus tard en octobre et en novembre. Or, le Dr Brien a écrit lui-même: "On m'a dit que les signes avaient été changés, en conséquence des révélations faites par un patriote fait prisonnier qui était devenu témoin du rite, mais je n'ai pas appris à connaître les nouveaux signes et ne puis en parler."

Tout en laissant entendre qu'il y en avait d'autres, M. Shortridge n'indique qu'un seul des signes de reconnaissance dans les Hunters' Lodges, et ce signe paraît n'avoir existé que chez elles. Lorsqu'on voulait s'assurer que quelqu'un était ou n'était pas initié, on n'avait qu'à lui demander de dessiner une raquette. S'il le faisait, c'était une preuve convaincante qu'il n'était pas initié, car, précisément à cette fin, le dessin de la raquette était expressément interdit à tous les Hunters.

Une dernière différence à noter entre les deux associations est celle des serments. Il y a plus de fantaisie dans celui des chasseurs que dans celui des Hunters où l'on parle bien de se dévouer jusqu'à la mort, mais où l'on ne va pas jusqu'à demander d'avoir le cou coupé jusqu'à l'os. Il y a aussi dans celui des chasseurs un grave défaut de logique que l'on ne rencontre pas dans celui des Hunters. Que peut valoir en effet un serment où un individu promet d'obéir aux règlements d'une société en autant que cela ne nuira ni à ses intérêts, ni à sa famille, ni à sa personne. Avec cet échappatoire, il n'y a pas grand risque d'avoir le cou coupé jusqu'à l'os pour faute de désobéissance. Le fait est que nos patriotes en général n'ont pas été aussi féroces en action qu'ils l'étaient en parole. On a pu vouloir effrayer les simples par de terribles menaces, comme l'a fait par exemple Michel Macé lorsqu'il disait à Joseph Trinquet: "Si tu ne jures pas je te passerai mon épée à travers le corps, et l'on te fera bouillir dans un grand chaudron". Mais il n'y a pas d'exemple qu'aucun Canadien-français ait été réellement mis à mort pour avoir refusé le serment ou même pour y avoir manqué. La Société des Chasseurs était après tout, une société bon enfant et n'avait rien de la Mafia. Ses membres se sont fait plus de dommage à eux-mêmes qu'ils n'en ont fait aux autres. Aussi ne fut-ce une des plus mauvaises conséquences de l'insuccès de novembre 1838 que d'y avoir mis fin pour de bon et à jamais. On peut donc, en effet, dire que les chasseurs cessèrent d'exister avant la fin de 1838, du moins en Canada. Elle a subsisté encore quelque temps chez les réfugiés de Swanton et de St-Alban, mais la plupart de ceux-là mêmes ne demandèrent pas mieux que de l'oublier lorsqu'ils rentrèrent enfin dans leur foyer grâce à l'amnistie. Quant aux Hunters' Lodges, elles eurent la vie un peu plus dure, à cause de leur appoint américain beaucoup plus considérable, mais dès 1843 elles disparaissaient à leur tour en se fondant avec les Irish Repealers, qui étaient les pionniers du féminisme.

Montréal, le 22 mai, 1934.

UN ENLEVEMENT A MONTREAL

Trois bandits dépouillent leur victime qu'ils abandonnent ensuite.

M. Ephrem Beaudoin, 21 ans, 1278b, rue Ontario Est, a été hier soir enlevé par trois bandits qui le forcèrent à monter dans une automobile où ils étaient et le dépouillèrent de son argent pour ensuite l'abandonner en dehors de la ville.

M. Beaudoin passait à l'angle de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Pie IX quand une automobile arrêta près de lui. Trois inconnus en descendirent et le forcèrent à y monter. L'auto se dirigea ensuite vers le nord et rendit en dehors des limites de la ville, à environ un mille à l'ouest du boulevard Gouin, les trois hommes dévalisèrent leur victime à qui ils enlevèrent \$5.50, pour ensuite l'abandonner sur la route.

M. Beaudoin marcha jusqu'en ville où il se rendit au plus proche poste de police et porta plainte.

MORT HORRIBLE D'UN ENFANT DE DIX ANS

Un verdict de mort accidentelle a été rendu, ce matin, à la cour du coroner, sous la présidence de Me Lorenzo Prince, dans le cas de la mort de Moïse Jeanmenne, dix ans, 2424 rue Moreau, qui a été projeté à 120 pieds plus loin par l'automobile du constable Liguori Gagnon, 2228 rue Chamblay. Le choc fut tellement violent que l'enfant perdit ses souliers. Mlle Alacien, témoin de l'accident, rendit un témoignage émouvant de la mort de son petit frère. Etouffée par les sanglots, elle quitta la boîte aux témoins, pour se remettre un peu.

M. Jeanmenne, le père de la victime, rendit témoignage. Il était ému au point d'être muet par moment, au cours de son témoignage.

Deux autres témoins oculaires le suivirent dans la boîte. Ils établirent que l'automobiliste filait à "toute vitesse".

La sœur du jeune Moïse affirma que le constable était avec deux autres personnes dans le siège avant de l'automobile et qu'il filait à une allure déréglée quand il frappa son petit frère à l'intersection des rues Hochelaga et Moreau. Le chauffeur filant rue Hochelaga avait, prétend-on d'autre part, toute liberté de passer sans arrêter.

Etatisation en cas de guerre

ROME, 30. (P.A.) — Le premier ministre Mussolini a approuvé un plan en vertu duquel l'Italie exploiterait à son profit tout le système économique et financier du pays pour commander la prochaine guerre, que le duc considère comme inévitable, selon des personnes bien informées.

Malgré les profits dont ils seraient privés pendant toute la guerre, les directeurs de la confédération des industries ont télégraphié à Mussolini pour l'informer qu'ils suivraient volontiers ses directives.

140,000 chômeurs de moins depuis un an au Canada

D'après des statistiques d'Ottawa le nombre des chômeurs a diminué de 140,000 au Canada depuis un an. Ces statistiques sont basées sur des chiffres fournis par 8,591 firmes. Les manufacturiers ayant décidé d'augmenter leur production ont dû accroître leur main-d'oeuvre.

Le trafic rapporte progrès, de même que la construction de chemin de fer, les travaux de voirie.

On rapporte plus d'activités, en général, dans les villes de Québec, Montréal, Toronto, Ottawa, Hamilton, Windsor, Border Cities, Winnipeg et Vancouver. Les gains les plus considérables ont été constatés à Montréal, Windsor et Winnipeg.

La confiance renaît d'autant.

Noyé à Batiscan

TROIS-RIVIERES, 30. — On n'a pas encore retrouvé le corps de Léon Marchand, de Batiscan, parti hier midi pour la pêche sur la batarde de Gentilly et dont le canot fut retrouvé flottant à la dérive sur le fleuve vers les trois heures et demie de l'après-midi, juste en face de ce village.

Collation des grades

Ce soir, au dîner des anciens de la faculté des sciences de l'Université de Montréal, aura lieu la collation des grades à laquelle présidera le doyen de la faculté, M. A. Léveillé, assisté du docteur G. Baril, le secrétaire. Le dîner sera présidé par M. Lortie, le président de l'Association des anciens.

La cérémonie se déroulera au Cercle Universitaire.

ENQUETE SUR LES ETRANGERS

Débat autour de la Banque centrale

OTTAWA, 30. (Presse canadienne). — Les actions de la Banque Centrale vaudront une fois et demie leur valeur initiale deux mois après leur émission, au dire de l'honorable Ian Mackenzie (Libéral), Vancouver-Centre, devant le comité des banques et du commerce.

M. Mackenzie proposa en vain un amendement qui aurait permis au ministre des finances de racheter les actions détenues par le public au prix d'émission. Le vote fut de 11 contre 7.

L'honorable M. Rhodes, ministre des finances, ne se laissa pas impressionner par l'argumentation de M. Mackenzie. Il ne croit pas que les actions recevront autant d'appréciation, vu que l'intérêt payable sera fixé à un maximum de 5 ou 6 pour cent. En tout cas, dit-il, le Parlement pourra toujours rappeler les actions, suivant son désir et les prérogatives qu'il posséderait.

Le comité a adopté une résolution de J. L. Bowman (conservateur, Dauphin), fixant la dénomination minimum des actions à \$50 au lieu de \$100, donnant ainsi au petit épargnant la chance de placer son argent de façon à le faire fructifier, tout comme un actionnaire plus puissant.

Un autre amendement qui fut accepté fut celui de G. G. Coote (fermier-uni, Macleod), exigeant une loi parlementaire si l'on veut augmenter le capital investi de la Banque au-dessus de \$5,000,000. Le projet de loi actuel laisse ce pouvoir aux mains du gouvernement.

Le père paiera \$1. par jour à son fils

Quand un père, au jour de son mariage, ordonne à son fils de traire les vaches, il semble assuré qu'un contrat tacite est intervenu entre les deux, pour que l'un travaille pour l'autre, en retour d'un paiement. C'est ce raisonnement qui a gagné l'hon. juge Forest à sanctionner la requête de William Saint-James pour obliger son père Jacob, de Saint-Constant à lui verser la somme de \$1 par jour, pour ses travaux. L'hon. juge a trouvé cette rémunération juste et a ordonné à M. Jacob Williams de verser \$365 à son fils, moins \$1 par jour de fête enoimée dans l'année.

Honoré



M. J.-P. LANCOT a été nommé conseiller du roi, par le gouvernement de la province de Québec. (International News Service).

Saint-Stanislas célébrera son 75e anniversaire de fondation

La paroisse de Saint-Stanislas de Kostka, comté de Beauharnois, a décidé de célébrer avec éclat, le 29 juillet prochain, le 75e anniversaire de sa fondation.

M. le chanoine Laframboise, curé de cette paroisse, s'intéresse activement à l'organisation de la fête, qui promet d'être mémorable dans les annales du diocèse.

Le maire, M. Loiseleur, est le président du comité d'organisation; le Dr Brosseau en est le secrétaire-trésorier et M. J.-G. Tremblay, instituteur, le secrétaire-correspondant.

Tous les enfants de la paroisse se feront, sans doute, un devoir d'assister à la célébration solennelle du 29 juillet, dont le programme détaillé sera bientôt publié dans les journaux.

Si l'on en juge par l'activité des organisateurs, la fête paroissiale projetée sera couronnée de succès.

Mme Beauparlant menaçait Joseph Langlois de mort

\$20,000 DE DEGATS DANS UN INCENDIE A SAINTE-THERESE

SAINT-THERESE, 31. — Un homme a été légèrement blessé et des dégâts évalués à environ \$20,000 causés au cours d'un violent incendie qui a détruit l'habitation, la scierie et la cour-à-bois de M. Ernest Thibault, entrepreneur en construction, dimanche matin.

Le mécanicien Duff Jones, à l'emploi du Pacifique Canadien, a découvert l'incendie. Il descendit de sa locomotive et courut avertir la famille Thibault, à 99, rue Turgeon. Tous les occupants étaient endormis. Le chef Evariste Charbonneau donna immédiatement l'alarme.

A l'arrivée des pompiers, les flammes avaient déjà dévoré trois des bâtisses et menaçaient de se propager aux édifices voisins. Le vent activait les flammes.

Roland Thibault, 22 ans, fils du propriétaire, se brûla les deux mains en voulant sauver des meubles de la maison en flammes.

Vers deux heures, le vent tomba et les pompiers maîtrisèrent la situation. Les équipes de Willis and Company, Lesage et Cie et de la Dominion Furniture se rendirent sur les lieux avec leurs appareils pour combattre le feu.

La cause de l'incendie demeure inconnue. Les dommages sont évalués à plus de \$20,000 dont une partie seulement serait couverte par des assurances.

WASHINGTON, 30. — Sur le champ de bataille de Gettysburg le président Roosevelt, à l'occasion du Memorial Day a rendu hommage au nom des Etats-Unis au soldat mort pour la patrie.

A travers toute la nation — même dans les Etats qui commémorent leurs héros le 26 avril — banques et édifices publics sont fermés.

"Je te tue! Je te tue!", se serait-elle écriée au cours d'une querelle.

"Je te tue! Je te tue!" aurait dit Mme Wilfrid Beauparlant en s'adressant à Joseph Langlois, qui fut tué le 1er juin dernier, à Herford, au cours d'une discussion enflammée.

Mme Beauparlant répond aux Assises à une accusation de complicité pour faire tuer Langlois, par Zéphir Fontaine. Ce dernier, qui était le principal témoin de la couronne, a terminé son témoignage hier après-midi, et tout le temps de son témoignage, il s'est refusé à incriminer Mme Beauparlant, déclarant qu'il avait commis ce meurtre sous la seule dictée des "esprits".

Le principal témoin entendu ce matin fut M. Alphonse Boisvert, de Sherbrooke, comptable chez Panneton & Boisvert, avocats, de Sherbrooke; il avait la direction des affaires de Langlois. Il déclara qu'un billet de \$750 avait été rédigé chez lui, à la demande de Mme Beauparlant, qui avait emporté le billet avec elle. Ce billet porte la signature d'un nommé Alphonse Gobell, qui est venu déclarer à la cour qu'il n'avait jamais fait affaire avec le défunt Langlois.

Feu M. Augustin Lacombe

LAVALTRIE, 29. (Du correspondant de la "Patrie") — Les funérailles de M. Augustin Lacombe ont eu lieu récemment à Lavaltrie, au milieu d'une nombreuse assistance. M. Augustin Lacombe, était le fils de feu M. Alexandre Lacombe et de feu Domestilde Dubois, et l'époux de feu Lia, Turgeon.

Il laisse dans le deuil trois fils: MM. Damase, Wilfrid et Louis; trois filles: Mlles Delvina, Odiana et Juliette, puis une sœur, Mme Auguste Gourd, tous de Lavaltrie.

DISTINGUES VISITEURS



Le marquis GABRIEL de la JONQUIERE, descendant d'un ancien gouverneur général français du Canada et sa cousine, Mlle de la Jonquière, sont revenus à Montréal ce matin, après avoir passé quelques jours à Toronto où ils furent durant quelques jours les hôtes de la cité de Toronto. On sait que l'ancêtre du marquis actuel construisit le fort Rouillé sur le site de la ville de Toronto. On voit dans cette vignette, Mlle Mathilde de la Jonquière, à gauche, cousine du marquis, et le marquis lui-même à droite.

LE JEUNE FAVREAU EST RETROUVE PAR LES SCAPHANDRIERS

Les scaphandriers Max Lubker, 3545, rue Hutchison, et H. Choquette, 2314 rue Sherbrooke est, ont réussi, hier après-midi, après environ quatre heures d'ouvrage, après avoir marché sous l'eau sur une distance d'un mille à trouver le corps du malheureux Jean Favreau, cinq ans, 4252, rue Saint-André, qui était tombé à l'eau, samedi après-midi à la demeure de campagne de ses parents à Saint-François de Sales.

Un verdict de mort accidentelle a été rendu dans son cas à la cour du coroner. D'après l'enquête il est avéré que l'enfant jouait sur le bord du quai et lançait des cailloux à l'eau. Il perdit l'équilibre et coula dans la rivière des Mille-Iles.

L'avenir économique du Canadien-français

M. Henry Laureys le prévoit très brillant, mais à deux conditions. — La journée canadienne-française du Rotary. — M. l'abbé Charles Beaudin.

La "journée des Canadiens-français", hier, au club Rotary, a été marquée par d'intéressants discours à l'hôtel Windsor où fut servi un déjeuner. Les orateurs soulignèrent la sympathie qui s'accroît de plus en plus tous les jours entre les deux grandes races qui ont édifié ce pays.

Pour la circonstance, le docteur Stephen Langevin présidait à la place de M. B.-W. Roberts. Il expliqua le fonctionnement de

doivent s'attacher, à l'expansion de leur domaine agricole. Et ensuite, dans la petite et la moyenne industrie, elle qui est en quelque sorte le prolongement de l'agriculture. "Je veux parler en particulier de l'habileté manuelle perfectionnée sans cesse par l'enseignement technique et sur laquelle repose l'artisanat. La petite industrie contribue au progrès de l'agriculture en lui créant sur place des marchés".

La deuxième condition pour atteindre le succès, c'est de posséder un ensemble de connaissances très étendues. En agriculture comme en d'autres domaines les méthodes routinières ont fait leur temps. Et le conférencier termine en disant que les Canadiens-français ne progresseront économiquement que s'ils s'appliquent à créer parmi eux une élite, qui donne à la fois l'orientation et l'impulsion.

NOTRE LOYAUTÉ

M. l'abbé Charles Beaudin, aumônier du Mont-Saint-Louis, a dit toute la loyauté de ses compatriotes à l'égard de l'Angleterre, ajoutant que pour rien au monde ils ne voudraient changer d'allégeance. Il a réclamé toutefois le respect des droits de la langue française au pays.

M. Laureys a été remercié par M. Olivier Lefebvre et M. l'abbé Beaudin, par M. de Gaspé Beaudin.

A la table d'honneur, on remarquait M. Fred Duckett, C. Moisan, De Gaspé Beaudin, R. G. MacDonald, Paul Bienvenu, Dr G.-H. Baril, Harold-J. Roast, Emile Chaput, Dr Stephen Langevin, président B.-W. Roberts, M. l'abbé J.-C. Beaudin, Dr Henry Laureys, Edouard Montpetit, Olivier Lefebvre, G.-H. Beaudry, J.-Arthur Laprés, Dr Eudore Dubéau, Dr Arthur Walsh, Ernest O. Freedman, Charles Nelson.

M. Georges Dufresne et Mlle Caro Lamoureux, accompagnés au piano par Mlle Mance Duplessis, ont chanté quelques mélodies.

SAISIE D'UN CHEMIN DE FER RECHERCHEE

L'hon. J.-N. Francoeur, ministre des travaux publics, donne avis qu'il fera application à la Cour supérieure, le 2 juin, pour mettre sous séquestre les biens meubles et immeubles de la Québec-Saguenay and Chibougamou Railway. Le ministre expliquant les motifs de son initiative a déclaré que la compagnie s'est montrée insolvable et que dans cette condition, elle ne peut continuer le prolongement de sa voie ferrée vers Chibougamou.

Dans de telles conditions, suivant les prévisions de la loi, le ministre est justifié de demander à la Cour de saisir les biens de la firme.

UN ACCIDENT FAIT UN MORT ET UN BLESSE

Un verdict de mort accidentelle a été rendu, hier matin, à la cour du coroner, dans la cause de Florin Dozois, trois ans, 715, rue Musset, qui a trouvé la mort, hier après-midi, sous un éboulement de gravois tombant d'un camion à Ville Saint-Michel.

Son petit compagnon, Joseph Campeol, quatre ans, 7129, rue Musset, a été assez heureux de s'en tirer avec des blessures légères.



Joseph Campeol



A L'APPROCHE DE LA REVUE PRESIDENTIELLE. — Excellente vue aérienne de la flotte américaine prise au cours de manœuvres préparatoires à la revue présidentielle dans le port de New-York. Au bas le commandant en chef de la flotte, le président Roosevelt, qui prend pour la circonstance le sourire qui lui est habituel.

LE MAIRE HOUDE INTENTERAIT S'AGIT-IL BIEN DEUX ACTIONS POUR LIBELLES D'UN SUICIDE?

L'une contre un quotidien du matin et l'autre contre un magazine de Toronto.

Son Honneur le maire Camille Houde songerait à intenter à l'heure actuelle des poursuites en libelle contre un quotidien du matin de Montréal et un magazine mensuel de Toronto.

Le Journal local aurait publié que M. Houde avait été élu moyennant une certaine caisse électorale. Le magazine de Toronto, dans un article récemment publié, aurait répété la phrase, soit textuellement ou en substance.

M. Houde ne demanderait que des dommages exemplaires.

Emprunt de \$250,000

Le conseil devra l'adopter pour la pose de conduites d'eau dans nos rues.

Suivant une clause de la charte municipale de Montréal, la ville a l'autorisation chaque année, d'emprunter un crédit qui ne doit pas excéder \$600,000 pour l'extension de son service d'aqueduc. On sait que l'an dernier ce crédit fut de \$300,000.

D'après l'information que nous avons obtenue, ce matin, à l'hôtel de ville, le crédit autorisé par le comité exécutif cette année, pour la pose de conduites d'eau est de \$250,000.

Le conseil municipal doit adopter un règlement d'emprunt à ce sujet. Probablement qu'à la prochaine séance les échevins auront à voter ce règlement d'emprunt de \$250,000.

Une procession aux flambeaux

Pour couronner l'Année Sainte et s'unir au bel acte de foi des catholiques de Montréal, la direction de l'Oratoire Saint-Joseph a décidé de célébrer cette année de façon grandiose la fête du Sacré-Cœur.

A l'heure Sainte de huit heures il y aura procession aux flambeaux à l'extérieur de la Crypte, dans les allées du parterre.

UNE SOLUTION A UN PROBLEME FINANCIER

Il y a quelques années un hôpital pour enfants infirmes, aux Etats-Unis, était doté d'un million de dollars, grâce à un système d'assurance-dotation semblable à celui que l'on prépare actuellement au bénéfice de l'Université de Montréal.

Aujourd'hui, des enfants infirmes venus de toutes les parties de la côte du Pacifique, y compris la Colombie-Anglaise et l'Alaska, sont reçus à cet hôpital.

Ce n'est là qu'un exemple entre plusieurs de la façon dont l'assurance-dotation peut aider les grandes institutions dans leurs problèmes financiers les plus troublants. L'on entrevoit l'espoir que le fonds de dotation qui se prépare pour l'Université de Montréal donnera les mêmes résultats.

Le succès du système que l'on préconise actuellement dépend cependant, dans une large mesure, de la réponse qu'y fera la population de la province de Québec. Si ceux qui seront visités se rendent bien compte que le versement de leurs primes annuelles permettra à la compagnie d'assurance, de qui ils auront acheté leurs polices, de verser un montant substantiel à l'Université, les embarras financiers de cette institution seront fortement allégés.

Dans le but de faire disparaître tout malentendu, quant à la dépense des sommes souscrites, les directeurs de la campagne soulignent que le bureau des fiduciaires est entièrement séparé de l'Administration de l'Université dans la gestion des fonds qui leur seront confiés.

Revision de salaires

QUEBEC, 30. Le comité exécutif de la ville de Québec étudiera bientôt la revision des salaires des employés élviques temporaires et permanents afin de faire disparaître certaines injustices qui existaient.

Paris. — Les royalistes espagnols disaient aujourd'hui, que l'ex-roi Alphonse, ennuyé de tout ce qui s'est dit sur ses affaires, allait quitter bientôt la France, pour aller vivre en Autriche et en Italie.

Les autorités sont convaincues que Virginia Johnson s'est donnée la mort. — Ses parents n'acceptent pas cette théorie.

SACRAMENTO, Cal., 30. — Un témoignage disant qu'elle avait entendu "les ailes d'un ange effleurant sa tête" fut l'une des preuves sur lesquelles les autorités basèrent aujourd'hui leur croyance que Virginia Johnson, jeune fille attirante de 22 ans, s'est suicidée en approchant une allumette à son vêtement imbibé de pétrole.

UN HOTEL RAVAGE PAR LE FEU DANS LE NORD

Un incendie a failli détruire en entier, lundi après-midi, l'hôtel de Montréal-Nord, situé à l'angle du boulevard Gouin et de la Montée Saint-Michel. Les dégâts sont évalués à environ \$2,500.

L'alerte a été donnée par un manoeuvre, M. Albert Nantel, qui réparait la chaussée de la montée Saint-Michel. Le feu prit dans une chambre à l'étage supérieur et se propagea rapidement à la couverture et aux murs. Deux heures de travail suffirent au chef Bonneville et à ses hommes pour maîtriser l'incendie. On n'a pu toutefois en connaître la cause.

M. F.-X. Barbeau, le propriétaire, a déclaré que les assurances couvraient en partie les pertes subies.

Personne n'a été blessé.

Course vers l'or

Piste de course, Indianapolis, 30. — (Presse associée). — La fameuse course vers la gloire, l'or et peut-être la mort a commencé avec un grondement qui a fait tressaillir la foule aujourd'hui, lorsque trente-trois jeunes chauffeurs démarrèrent à une foie allure à dix heures, au début de la vingt-deuxième course annuelle de cinq cents milles pour \$100,000 en prix.



M. HENRY LAUREYS

la campagne de souscription sous forme d'assurance-vie en faveur de l'Université de Montréal. Il ne s'agit pas dans cette campagne, ajouta-t-il, de la construction des nouveaux immeubles mais d'assurer l'enseignement à l'Université, en lui permettant d'équilibrer son budget.

M. HENRY LAUREYS

M. Henry Laureys, directeur de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales, a présenté un travail très élaboré sur l'avenir éco-



M. L'ABBE CHARLES BEAUDIN

nomique des Canadiens-français. "Je l'entrevais plein de promesses, dit-il, à deux conditions:

1) s'organiser conformément à leur génie propre, c'est-à-dire en tenant compte de leur vocation historique, de leurs aptitudes, de leurs moyens et de leur situation; 2) s'attacher à la culture intellectuelle et constituer chez eux une élite d'hommes d'affaires capables par l'ampleur et la justesse de leurs vues d'assumer la haute direction de la vie économique collective.

L'énergie que les Canadiens-français ont déployée pour préserver leur caractère ethnique, ils n'ont pu l'employer à l'acquisition de la fortune matérielle et de là vient qu'ils sont restés un peuple relativement pauvre, bien que vivant sur un continent immensément riche. L'insuffisance de capitaux leur ferme pour le moment des voies où d'autres excellent.

En tenant compte de ces considérations, dans quel sens doivent-ils porter leur effort de restauration économique?

L'AGRICULTURE

Et le conférencier répond que c'est à l'agriculture d'abord qu'ils

L'appareil de Pond a été saboté

En trois endroits

Avant le départ de New-York pour l'Europe. — Preuve indubitable.

LONDRES, 30. — Le capitaine George A. Pond a déclaré aujourd'hui que l'aéroplane dans lequel lui et le lieutenant Cesare Sabelli ont récemment franchi l'Atlantique avait été malicieusement endommagé avant leur départ de New-York.

Prétendant avoir de ce fait une preuve définitive, Pond a attribué les troubles qu'ils ont subis en route au sabotage perpétré avant leur départ. Il a ajouté qu'il se hâterait de démasquer le coupable aussitôt qu'il serait de retour à New-York.

"J'ai, dit Pond, la preuve évidente que trois parties de mon aéroplane avaient été endommagées."

SYDNEY, Australie, 30. — Jean Batten, aviatrice néo-zélandaise, qui détient le record féminin pour le trajet aérien Angleterre-Australie, est arrivée ici aujourd'hui en aéroplane et y fut l'objet d'une très belle réception.



UN MAGASIN AMERICAIN RAVAGE.—On voit ici la devanture de l'Edifice de l'Electrical Equipment Company, à la Havane, qui a été ravagé par une bombe. On n'a pu retrouver ceux qui ont opéré cette oeuvre de démolition.

1,400 ARRESTATIONS EN 3 JOURS PAR LA POLICE DES MOEURS

Continuant sa campagne contre le vice dans la métropole, la police des moeurs a hier accompli une nouvelle série de 14 raids dans des maisons de pari et de désordre qui lui permirent de conduire encore 298 prisonniers dans les cellules des quartiers-généraux.

Comme dans les raids précédents dirigés par Me Fernand Dufresne, directeur de la police, et M. E.-H. Gobeil, sous-chef en charge de la moralité, ce sont les maisons de pari sur les courses qui ont été le plus lourdement atteintes hier après-midi.

Trois escouades de moralité exécutèrent les descentes sous les ordres des lieutenants Grignon, Brouillet et L'Heureux et des sergents Lemay, Duranleau et Gagné. Une escouade sous la direction du lieutenant Grignon et du sergent Duranleau exécuta 3 raids dans des maisons de pari des rues St-Urbain, McGill et Saint-André et y arrêta 73 personnes. Dans la soirée le lieutenant Grignon et le sergent Gagné visitèrent cinq maisons de désordre du centre de la ville où 72 hommes et femmes furent appréhendés.

Dans l'ouest, le lieutenant Brouillet et le sergent Lemay opérèrent trois descentes et capturèrent 75 parieurs. Le lieutenant L'Heureux visita deux établissements de pari sur les courses où 78 personnes furent trouvées.

En fin de semaine les diverses escouades avaient capturé plus de 1,100 personnes et avec les raids d'hier le chiffre pour les trois derniers jours atteint 1,400.

Cette campagne a été entreprise et sera continuée sans merci parce que certains propriétaires de maisons s'étaient vantés que la police ne fermerait pas leurs établissements parce que ceux-ci étaient une source de revenu pour la ville.

La police provinciale coopère avec les agents municipaux.

Le procureur demande l'extradition de Carreri

QUEBEC, 30 (P.C.). — Le département du procureur général de la province demande l'extradition de Joseph Carreri, actuellement détenu à San Francisco. M. Paul Frenette, officier spécial au département du procureur général, a annoncé la nouvelle hier après-midi.

Carreri est détenu par la police de San Francisco, avisée par le chef Fernand Dufresne, de Montréal, que le prévenu est censé être au nombre des bandits qui ont été impliqués dans l'affaire de la Banque d'Hochelaga en 1924. On se rappelle qu'un message de la banque fut assassiné dans un tunnel de la métropole. C'est en rapport avec ce meurtre que le département du procureur général réclame l'extradition de Carreri, alias Ruggiero.

Générale du drame de demain

Les forces militaires de la France participent à un combat d'essai, par tout le pays.

LORIENT, 30. — Toutes les forces terrestres, maritimes et aériennes de la France participent aujourd'hui à une guerre simulée. Retranchée sur la péninsule de Rhuis, l'armée bleue défend la côte de l'Atlantique contre l'invasion de la flotte rouge. Des hydravions attaquent l'escadre. Les aviateurs de l'armée appuient celle-ci.

Pendant les manoeuvres, le service d'espionnage est aux aguets, pour voir de ce côté, car on appréhende que des agents étrangers prennent des notes concernant les manoeuvres.

Suggestion étrange de Litvinoff

GENEVE, 30. — La proposition de la Russie de convertir la conférence du désarmement en une conférence permanente de la paix a créé parmi les délégués une grande surprise.

Elle faisait aux tables d'hôtes, dans les coins tranquilles l'objet des discussions des diplomates.

L'on s'étonnait que Maxim Litvinoff se soit contenté d'une déclaration exprimant une idée générale plutôt vague au sujet d'une proposition aussi importante. S'il avait soumis un plan définitif, celui-ci aurait pu être référé à un comité spécial pour étude plus approfondie.

Litvinoff voudrait que la conférence se réunisse régulièrement pour prévenir la guerre et fournir de l'aide aux nations menacées.

LONDRES. — Les journaux de Londres ont accueilli avec des commentaires divers cette proposition inattendue du délégué russe.

PARIS. — Les journaux français ont commenté favorablement le projet.

LE "JEANNE D'ARC" ARRIVERAIT ICI LE 18 OU LE 20 JUIN

HALIFAX, 30. — Le croiseur français, "Jeanne d'Arc", attendu à Halifax le 1er juin n'arrivera que le 14 juin, suivant des renseignements reçus par le consul français de cette ville, M. A.-S. Lanfranchi. L'équipage demeurera à New-York jusqu'au 2 juin afin de permettre aux 150 cadets du bord de voir les manoeuvres de la flotte américaine.

Il est probable que le retard du "Jeanne d'Arc" à arriver à Halifax retardera d'autant la venue du croiseur à Montréal. Il était attendu ici le 14 juin et il doit passer six jours ici. Il devrait être à Montréal le 18 ou le 20 juin.

VOYAGE CONTREMANDE DE L' "AURANIA"

Le paquebot "Aurania" de la ligne Cunard qui devait quitter Southampton et Le Havre, le 2 juin et Montréal le 15 juin, a dû contremander ce voyage, car il devra aller subir des réparations en cale-sèche. On se rappelle qu'à son départ de Montréal le 18 mai dernier, l'"Aurania" toucha fond" au large de Cap Santé, 32 milles en haut de Québec. Il put cependant continuer son voyage.

10 BOURSES PAR LE COLLEGE STE-MARIE

Le collège Sainte-Marie offre dix bourses de cinquante dollars (soit une somme de \$500.00), aux dix élèves les plus méritants d'un concours d'admission au collège Ste-Marie.

Les dates suivantes ont été choisies: le samedi 2 juin et le jeudi 7 juin, au choix des candidats, à 9 heures précises.

Prière de communiquer avec le R. P. Préfet du collège, 1180, rue Bleury. Tél.: Lancaster 5962.

Mgr O'Brien va mieux

OTTAWA, 30. — Mgr J. O'Brien, archevêque de Kingston, prend toujours du mieux, selon un bulletin émis hier soir. Son Excellence repose confortablement, selon les autorités de l'hôpital où il séjourne.

DON DE M. HENRY A MME O. DIONNE

TORONTO, 30. — Le premier ministre George S. Henry a envoyé aujourd'hui ses félicitations à Mme O. Dionne, de Corbeil, Ontario, qui vient de donner naissance à cinq enfants. Il lui a aussi fait parvenir la somme de \$5 pour chaque enfant.

L'anarchie empire aux Etats-Unis

On soupçonne que les tisserands, les ouvriers en métallurgie de Toledo chômeront de nouveau.

WASHINGTON, 30. — L'on entretenait aujourd'hui des espérances croissantes que la grève générale des ouvriers métallurgistes des Etats-Unis pourrait être évitée, mais il s'élève de nouvelles menaces de cessation du travail des ouvriers tisserands et d'une grève générale de toutes les unions ouvrières de Toledo.

Les unions ouvrières des textiles d'Amérique ont notifié la N. R. A. qu'une grève générale de 300,000 membres serait déclenchée lundi si l'on mettait à exécution l'ordre récent de diminuer la production de 25 pour cent.

Les négociations poursuivies pour le règlement de la grève sanglante de Toledo avaient abouti à une impasse et les chefs unionistes disent que dans les conditions actuelles une grève générale est inévitable dans cette ville.

Minneapolis, 30. — Les chauffeurs de taxicabs qui s'étaient mis en grève consentent à une médiation et retournent peu à peu à l'ouvrage.

DECES

BRUNET — A Montréal, le 25 mai 1934, à l'âge de 67 ans, est décédé Mme Joseph Brunet née Rosiane Pearson.

BARRY — A Campbell's Bay, le 24 mai 1934, est décédé David Barry, C.R.

BRAULT — Décédé à Ormstown, le 27 mai à l'âge de 78 ans, Philias Brault, cultivateur époux en premières noces de Josephine F. et en secondes noces de Marie Lemieux.

CORON — A Montréal, le 26 mai 1934, à l'âge de 86 ans, est décédé Onésime Bouvrette, veuve de Antoinette Coron.

CHARBONNEAU — A Montréal, le 24 mai 1934, à l'âge de 38 ans, est décédé Adrien Charbonneau, contremaître-imprimeur, époux d'Irène Lespérance.

DUPONT — A St-Lin, le 24 mai, à l'âge de 73 ans, 6 mois, est décédé Ugeil Dupont, époux de Céline Gauthier.

GOSSELIN — A Montréal, le 28 mai 1934, à l'âge de 63 ans, est décédé Georges Gosselin, époux de feu Clarisse Turgeon.

GUYOT — A Montréal, le 28 mai 1934, à l'âge de 2 ans, 9 mois et 15 jours, est décédée Henriette, enfant de Ferdinand Guyot et de Germaine Bertholet.

LAMOUREUX — A Montréal, le 25 mai 1934, à l'âge de 50 ans, 9 mois et 4 jours, est décédé Joseph Lamoureux époux de Mélina Larose, chez son gendre Aldéric Charmerland.

PATENAUDE — A Beloeil, le 24 courant, à l'âge de 46 ans, est décédé Napoléon Bienvenue.

FITZGERALD — Le 26 mai 1934, Denis-Léo Fitzgerald, époux bien-aimé de Gertrude Goyer et frère de Mme Arthur Daniels et de Mme Michèle H. Dunne.

GAUTHIER — A Montréal, samedi le 26 mai 1934, à l'âge de 70 ans, est décédée Marie-Lou se Leduc, veuve de L. Z. Gauthier, architecte.

HYNES — A Ste-Marthe, Qué., est décédé Michel Hynes.

ST-LOUIS — A l'Hôtel-Dieu, le 27 mai 1934, est décédée Maria Héty, épouse de feu Clovis St-Louis.

SAVARD — A Montréal, le 25 mai 1934, à l'âge de 46 ans, est décédée Mme H. Savard née Maud Charbonneau.

SURPRENANT — A Montréal, le 25 mai 1934, à l'âge de 85 ans, 11 mois et 25 jours, est décédée Mme veuve Alphonsine Surprenant, née Coutil.

La Patrie

Le Journal du Peuple. Publiée par: LA COMPAGNIE DE PUBLICATION DE LA "PATRIE" Limitée

J.-N.-A. Perrault, Secrétaire-trés.

MONTREAL

Téléphone: Lancaster 3121.

Les dimanches et jours de fête et le soir: Lancaster 8685; pour l'administration, les annonces et la circulation, pour la rédaction: Lancaster 6760.

— Siège social —

Immeuble de la "Patrie", 100 rue Saint-André.



LE FOYER DE

La Patrie

(Le Cultivateur)

Le journal le plus complet, le plus intéressant et le plus instructif pour les cultivateurs est

"LA PATRIE" hebdomadaire (Le Cultivateur)

Publiée tous les jeudis par

La Cie de Publication de la "Patrie" Limitée.

Angle de la rue Sainte-Catherine et de l'Avenue de l'Hôtel de Ville, Montréal, Canada.

Abonnement — Pour le Canada: Un an, \$1.50; six mois, 75c; pour les Etats-Unis, \$3.00 par année; six mois, \$1.00. Strictement payable d'avance.

AUX LECTEURS

LA "PATRIE" HEBDOMADAIRE est le seul journal de langue française à Montréal dont la rédaction est spécialisée théoriquement et pratiquement dans tous les domaines de l'agriculture moderne et qui se fait une règle invariable de ne traiter toutes les questions qu'elle aborde qu'au strict point de vue de l'actualité et des besoins réels de la classe rurale.

LA "PATRIE" HEBDOMADAIRE s'intéresse aussi aux questions sociales et politiques, mais avec toute la réserve qui lui commande le respect des opinions individuelles; son service parfait d'informations universelles lui permet de présenter chaque semaine à ses lecteurs les grands événements qui se déroulent par le monde. D'autre part ses feuilletons sont choisis avec soin parmi les oeuvres qui se recommandent davantage par leur moralité et leur forme littéraire.

ADRES A LA DIFFUSION DE LA "PATRIE" HEBDOMADAIRE en la faisant connaître et lire par vos parents, vos voisins et vos amis.

Le rédacteur agricole invite les cultivateurs à lui communiquer le résultat de leurs expériences par écrit ou de vive voix en venant lui rendre visite lorsqu'ils sont de passage à Montréal.

A tous les abonnés, à tous les lecteurs, la plus cordiale bienvenue.

La Cie de Publication de la "Patrie" Limitée.

MONTREAL, Canada.